



**HAL**  
open science

# Sépultures de nouveau-nés et de nourrissons du 1er âge du Fer au ahut Moyen Age découvertes hors des contextes funéraires traditionnels sur les territoires carnute, turon et biturige cube: inventaire, synhtèse et interprétation

Nathalie Bails, Philippe Blanchard

## ► To cite this version:

Nathalie Bails, Philippe Blanchard. Sépultures de nouveau-nés et de nourrissons du 1er âge du Fer au ahut Moyen Age découvertes hors des contextes funéraires traditionnels sur les territoires carnute, turon et biturige cube: inventaire, synhtèse et interprétation. Ensembles funéraires gallo-romains de Région Centre, 29, FERACF, pp.157-205, 2006, Supplément à la Revue archéologique du centre de la France, 978-2-913272-14-9. hal-03327971

**HAL Id: hal-03327971**

**<https://hal.science/hal-03327971>**

Submitted on 30 Aug 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nathalie BAILLS-TALBI\* et Philippe BLANCHARD\*\*

---

**Sépultures de nouveau-nés et de nourrissons  
du 1<sup>er</sup> âge du Fer au haut Moyen Âge  
découvertes hors des contextes funéraires traditionnels  
sur les territoires carnute, turon et biturige cube :  
inventaire, synthèse et interprétations**

*BURIALS OF NEW BORN AND INFANTS  
FROM THE FIRST IRON AGE TO EARLY MIDDLE AGE  
DISCOVERED OUT OF THE TRADITIONAL FUNERARY CONTEXTS  
ON THE CARNUTE, TURON AND BITURIGE CUBE TERRITORIES:  
INVENTORY, SYNTHESIS AND INTERPRETATION*

**Mots-clés :** Âge du Fer, Carnute, Biturige cube, Cimetière d'enfants, Époque romaine, Exemples ethnographiques, Inhumations en contexte domestique et artisanal, Moyen Âge, Nouveau-nés, Rituel funéraire, Rite de passage, Territoires turon.

**Keywords :** *Iron age, Carnute, Biturige cube and turon territories, Children Cemetery, Roman period, Ethnographical examples, Burials in domestic and artisanal units, Middle Age, New born, Ritual funerary, Rite of passage.*

**Résumé :** L'intérêt récent des archéologues pour les inhumations de jeunes enfants permet de dresser un inventaire des inhumations de nouveau-nés et de nourrissons pour trois territoires antiques couverts approximativement par la Région Centre et découverts hors des contextes funéraires traditionnels. L'étude de ces sépultures issues de 39 sites distincts (datés de l'âge du Fer au Moyen Âge, la plupart des exemples datant cependant de l'époque romaine) permet d'approcher le rituel funéraire spécifique à une certaine partie de la population : les enfants en bas âge. L'origine ancienne de cette pratique, son développement durant l'Antiquité et sa réduction au haut Moyen Âge sont évoqués dans divers exemples. Par ailleurs, le statut du jeune enfant et les différents rites de passage qu'il doit franchir sont abordés à la lumière des sources antiques et ethnographiques. Ces sources permettent, en les comparant aux données archéologiques, de proposer différentes interprétations quant à la localisation spécifique de leur sépulture et soulignent le rôle positif des

---

\* Doctorante Paris I : "Sentiment « de l'enfance » et reconnaissance sociale : la place des jeunes enfants (0-4 ans) dans la société gallo-romaine (I<sup>er</sup> avant notre ère- IV<sup>e</sup> après notre ère). Étude des comportements à partir des sources écrites, iconographiques, anthropologiques, archéologiques et ethnologiques", 12 Clos Pérault, 91200 Athis-Mons.

\*\* INRAP, 148, avenue Maginot, 37100 Tours ; UMR 6173 CITERES, Archéologie et Territoires.

jeunes défunts, en opposition avec certaines hypothèses évoquées très souvent : sépultures d'exclusion et infanticide. Enfin, un éclairage particulier est apporté aux nécropoles réservées exclusivement aux jeunes enfants. Cette étude, à travers divers exemples archéologiques et ethnographiques, souligne donc le statut particulier de l'enfant en bas âge, et particulièrement les nouveau-nés, dans de nombreuses sociétés historiques et particulièrement dans la société gallo-romaine.

**Abstract :** *Archaeologist's recent interest for young children's (particularly infants) burials enables to draw up an inventory of newborns and infants burials in three antique territories. They approximately cover the modern region Centre and were discovered out of traditional funerary contexts. The study of these burials, located in 39 distinct sites (dated from the Iron Age to the Middle Ages, most of them however dating from the Roman Period), makes it possible to approach the funerary ritual specific to a certain part of the population: infants. The ancient origin of this practice, it's development throughout Antiquity and it's decrease in the Early Middle Ages are described through several examples. Besides, the young deads status' and the different rites of*

## INTRODUCTION

### 1. MÉTHODOLOGIE : LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- 1.1. L'espace géographique
- 1.2. Limites chronologiques de l'étude
- 1.3. L'environnement du site/ type d'occupation
- 1.4. Critère de l'âge
- 1.5. Critère de fiabilité
- 1.6. La datation des inhumations
- 1.7. Les observations

### 2. INVENTAIRE

### 3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

- 3.1. Les types d'occupation à l'intérieur desquels s'inscrivent les inhumations
  - 3.1.1. Lieux d'inhumations préférentiels
  - 3.1.2. Contemporanéité des inhumations et de l'environnement
- 3.2. Synthèse sur l'âge au décès
- 3.3. Le mode d'inhumation
- 3.4. La datation de cette pratique funéraire

### 4. DES MORTS CHEZ LES VIVANTS : DES PRATIQUES PROPRES AUX SÉPULTURES D'ENFANTS EN BAS ÂGE ?

- 4.1. Origine
  - 4.1.1. Des pratiques antérieures à la conquête romaine : du Néolithique à l'âge du Fer

- 4.1.2. Une continuation et une généralisation de cette pratique à l'époque romaine dans les provinces occidentales de l'Empire
- 4.1.3. Une réduction de cette pratique à l'époque mérovingienne
- 4.2. Rites de passage dans les sociétés traditionnelles : l'apport de l'ethnographie à la compréhension des sources antiques et des données archéologiques
- 4.3. Rites de passage à l'époque romaine, à la lumière des sources ethnographiques et des sources antiques
- 4.4. L'apport de l'archéologie funéraire à la compréhension des rites de passage : interprétation
  - 4.4.1. Des mausolées collectifs ?
  - 4.4.2. L'enfant sacré, l'enfant magique
  - 4.4.3. Exposition et infanticide : des pratiques qui expliqueraient certaines localisations particulières, propres aux nouveau-nés ?

### 5. LES NÉCROPOLES D'ENFANTS : UNE ORIGINE TRÈS ANCIENNE

## CONCLUSIONS

## ■ BIBLIOGRAPHIE

*passage he is submitted to are studied in the light of antique and ethnographic sources. They allow, by their comparison with archaeological data, to suggest various interpretations as to the specific localisation of their burial and underline the young dead's positive role, in opposition with certain assumptions frequently advanced: exclusion burials and infanticide. Finally, attention is drawn to parts of cemeteries exclusively devoted to young children. This study, through various archaeological and ethnographic examples, underlines the infants's particular status, and mainly that of newborns, in many historical times societies, principally gallo-roman society.*

## INTRODUCTION

Depuis une vingtaine d'années, d'importantes découvertes, telles que celles de l'atelier de potiers à Sallèles-d'Aude (DUDAY, LAUBENHEIMER, TILLIER 1995)<sup>1</sup>, la villa de Beaumont à Champ Madame, Puy-de-Dôme (ALFONSO, BLAIZOT 2004)<sup>2</sup> ou plus récemment la villa de Langeais aux Béziaux (GUIOT, COUVIN, BLANCHARD 2003), dans lesquels furent découvertes un grand nombre de sépultures d'infantiles<sup>3</sup>, sont venues élargir le champs de nos connaissances sur les rites funéraires appliqués aux enfants en bas âge, et notamment sur la localisation de leurs sépultures. La publication de l'atelier de Sallèles-d'Aude, parue en 1995, a largement contribué, grâce aux interrogations que soulevaient une telle découverte, à faire émerger une classe d'âge jusqu'alors pratiquement ignorée par les archéologues : les sujets infantiles.

Ce type de sépulture, trouvé le plus souvent en contexte d'habitat, concernant majoritairement des enfants de moins d'un an, a été mis au jour, pour l'époque protohistorique, essentiellement dans le sud de la Gaule. Ces découvertes ont donc très tôt intéressé les protohistoriens qui, à l'inverse des spécialistes de la Gaule romaine, peu intéressés alors par le sujet, ont publié une très large littérature<sup>4</sup>. Il convient cependant de noter que les découvertes de ce type ne semblaient pas, jusqu'alors, être très courantes pour le territoire de la Gaule romaine et paraissaient être circonscrites au sud. Or, depuis quelques années, un nombre de plus en plus grand de sépultures gallo-romaines, trouvées en contexte d'habitat ou d'artisanat, tendent à montrer que ce phénomène n'est pas marginal et qu'à la différence de la période précédente, il

s'inscrit sur l'ensemble du territoire, voire dépasse largement le cadre de la Gaule romanisée.

En proposant une méthodologie adaptée à ce type de sépulture et en mettant en garde contre les problèmes que posaient les inhumations d'infantiles dans de tels contextes, la publication de Sallèles-d'Aude a suscité une prise de conscience parmi les archéologues et a concouru à faire connaître ce genre de sépultures pour la Gaule romaine.

Hormis un recensement pour la Suisse en 1993 (BERGER 1993 : 319-328) et malgré quelques études ponctuelles en France, qui ont tenté de faire le point sur le sujet, notamment dans la région de Clermont-Ferrand (BEL, FABRE 2000), aucune synthèse régionale n'a encore vu le jour. Nous allons donc tenter d'esquisser une étude pour la Région Centre, concernant les cités des Carnutes, Bituriges et Turons<sup>5</sup>.

## 1. MÉTHODOLOGIE : LES CRITÈRES DE SÉLECTION

### 1.1. L'espace géographique

Les individus présents dans notre corpus correspondent à des inhumations mises au jour sur les territoires des cités carnute, biturige cube et turon (Fig. 1).

Le territoire carnute couvre approximativement les actuels départements d'Eure-et-Loir, une partie du Loir-et-Cher, la partie ouest du Loiret ainsi qu'une petite partie des départements des Yvelines et de l'Essonne.

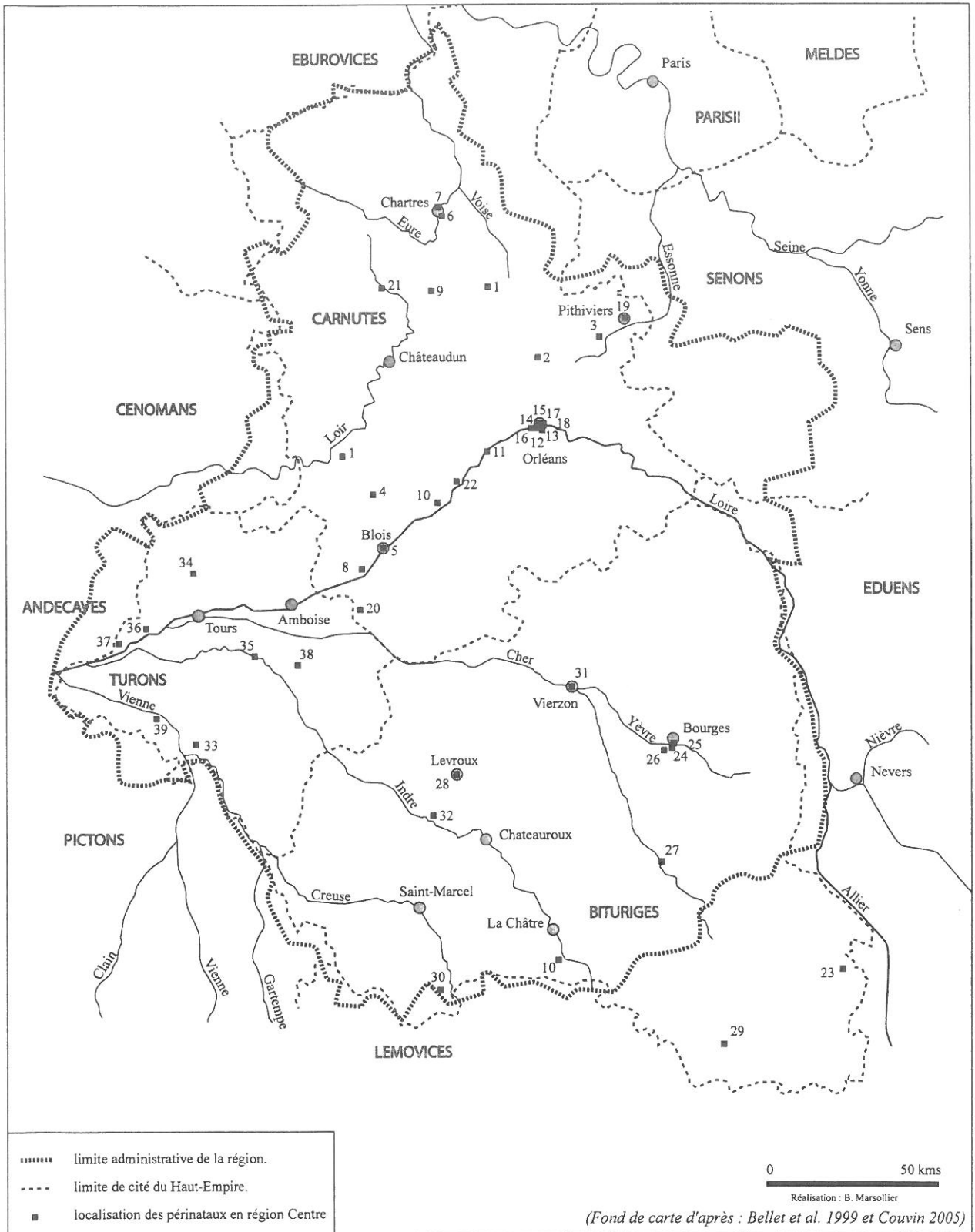
1. Fouillé en 1985.

2. Fouillée en 1993.

3. Quinze à Sallèles-d'Aude, 28 à Beaumont et 18 à Langeais.

4. Citons parmi les nombreuses publications celles de Véronique Fabre qui a beaucoup travaillé sur le sujet pour la Protohistoire (FABRE 1990 ; FABRE 1994 ; FABRE 1996) et l'étude de DEDET, DUDAY, TILLIER 1991.

5. Les auteurs tiennent à remercier ici tout ceux qui ont accepté d'alimenter notre corpus de sites et particulièrement : Pascal Joyeux, Laurent Fournier, Jean-Philippe Chimier, Anne-Marie Jouquand, Géraldine Thiéry, Éric Frénée, Hervé Sellès, Dominique Joly, Thibaud Guiot, Christian Cribellier, Alain Ferdière, Alain Mairesse, Thierry Massat, Tony Hamon, Sébastien Jesset, Sophie Krausz, Gérard Coulon, ainsi que Béatrice Marsollier pour la réalisation de la carte de localisation des sites.



Le territoire biturige comprend approximativement les actuels départements de l'Indre, du Cher ainsi que la moitié ouest du département de l'Allier (qui sera prise en compte dans l'inventaire) et approximativement un tiers du Loir-et-Cher (BATARDY, BUCHSENSCHUTZ, DUMASY 2001 : 10).

Enfin, le territoire turon occupe à peu près le département d'Indre-et-Loire.

Notre zone d'étude est bordée à l'est par les territoires senon et éduen, au nord par les *parisii* et les éburovice, à l'ouest par les cénomans, andecaves et pictons et au sud par le territoire lemovice.

**Fig. 1 (à gauche) :** Carte de localisation des sépultures de nouveau-nés et nourrissons inhumés hors des espaces funéraires traditionnels sur les territoires carnutes, bituriges cubes et turons (Béatrice Marsollier/INRAP).

#### Territoire carnute :

1. Areines "Les Poulittes";
2. Artenay "Villeneuve";
3. Attray "Maison Rouge";
4. Averdon (entre Averdon et Villiers);
5. Blois "faubourg de Vienne";
6. Chartres "Quartier des Gallichets";
7. Chartres "rue du Palais de Justice";
8. Chouzy-sur-Cisse "Les Vernous";
9. Le Gault-Saint-Denis "Le Pré Saint-Martin";
10. Mer "Glatigny";
11. Meung-sur-Loire "Les Coutures";
12. Orléans "44-44 bis rue du Faubourg Bourgogne";
13. Orléans "Îlot de la Charpenterie";
14. Orléans "18, porte Saint-Jean";
15. Orléans "Centre d'Affaires";
16. Orléans "rue du Brésil";
17. Orléans "Centre de conférence";
18. Orléans "rue des Cordiers";
19. Pithivier-le-Vieil "Les Ouches du Bourg";
20. Pontlevoy "Les Bordes";
21. Saumeray "Le Bas des Touches";
22. Tavers "Les Coudres";

#### Territoire biturige cube :

23. Bourbon-l'Archambault "Hameau des Poux-d'en-Haut";
24. Bourges "Château de Lazenay, centre de Balnéothérapie";
25. Bourges "Pissevieille", "Le Noir à Beurat";
26. Bruère-Allichamps "Les Varnes";
27. Lazenay "Chemin de Gionne";
28. Levroux "les Arènes";
29. Nérès-les-Bains "Péchin";
30. Mouhet "Faon";
31. Vierzon "Le Vieux Domaine";
32. Villedieu-sur-Indre (lieu-dit inconnu);

#### Territoire turon :

33. La Celle-Saint-Avant "Le Corps de Garde";
34. Céréelles "tracé A28";
35. Esvres-sur-Indre "Le Clos Rougé";
36. Langeais "Les Béziaux";
37. Saint-Patrice "La Perrée", "Tiron";
38. Sublaines "Le Grand Ormeau" (tracé A85);
39. Tavant "42, rue Grande".

## 1.2. Limites chronologiques de l'étude

Les limites chronologiques de cette étude nous étaient, au départ, relativement secondaires, car nous souhaitions observer l'évolution d'une pratique funéraire sur un espace géographique donné afin de constituer un inventaire de ce même territoire. Nous avons ainsi pris en compte tous les sites se rapportant aux périodes protohistorique et historique.

L'inventaire a donc livré un ensemble de sites compris principalement entre l'âge de Fer et la fin de l'Antiquité romaine<sup>6</sup>. Un site, daté du XI<sup>e</sup> s., a cependant été incorporé dans l'inventaire pour montrer que cette pratique se poursuit bien au-delà du haut Moyen Âge (cf. *infra*).

## 1.3. L'environnement du site/type d'occupation

Les inhumations retenues dans le cadre de cette étude correspondent à des sépultures retrouvées hors des espaces funéraires traditionnels (avec absence de recrutement préférentiel) en milieu urbain, péri-urbain ou rural. Ces inhumations ont été mises au jour majoritairement à proximité des structures domestiques et artisanales, des espaces culturels, voire des édifices publics ou des aires de stockage. Quelques tombes ont été intégrées dans le corpus, bien que l'environnement soit incertain ou inconnu (sites n<sup>os</sup> 4, 5, 6 et 12). Par ailleurs, certains sites ont été maintenus alors que les sépultures mises au jour semblent relever plus d'une zone funéraire que d'un contexte d'habitat. C'est le cas de Tavant (site n<sup>o</sup> 39) qui a livré plusieurs inhumations d'enfants décédés avant l'âge de cinq ans et regroupés autour d'une tombe d'adulte. Ce site a été maintenu dans l'inventaire pour deux raisons. La première se rapporte au contexte réel du site qui n'est pas connu, faute d'avoir pu réaliser une fouille extensive. La seconde raison est liée à la chronologie des inhumations car, s'il existe effectivement des adultes inhumés sur ce site, ceux-ci l'ont été bien avant et bien après les sépultures de nos sujets immatures.

Pour ces raisons, ce site a été sélectionné mais s'avérera peut-être hors du cadre de cette recherche si une étude plus précise est menée un jour en périphérie de cette première fouille. L'hypothèse d'une aire funéraire non spécialisée se retrouve également pour

6. Toutefois, quelques sites, mal calés chronologiquement, pourraient dater du début du haut Moyen Âge.

d'autres sites : Averdon (n° 4) et Chartres (n° 6) par exemple.

Enfin, les inhumations retenues sont généralement isolées ou ont été mises au jour par petits groupes. Elles ne sont jamais ou très rarement (cas de Tavant, notamment) associées à des sépultures d'individus adultes, sauf éventuellement dans le cas d'incinérations ou la détermination de l'âge au décès n'a pu être pratiquée.

#### 1.4. Critère de l'âge

Les recherches réalisées dans le cadre de cet article ont permis de rassembler un grand nombre d'individus aux âges très divers. Nous n'avons retenu dans notre corpus que les individus interprétés comme des nouveau-nés et nourrissons (cf. *infra*). Toutefois, quelques individus plus âgés sont mentionnés lorsqu'ils font partie d'un groupe dans lequel figure un enfant de moins de deux ans. De même, lorsque les classes d'âges sont imprécises ("jeunes enfants" par exemple), le site a été retenu en raison des possibilités d'un décès dans les deux premières années de la vie. Dans ce cas, il doit être considéré comme un indice de site pouvant rentrer dans le cadre de cette étude.

Dans l'inventaire, les classes d'âge entre guillemets correspondent aux indications livrées par les auteurs et qui n'ont pu faire l'objet d'une détermination précise par une étude biologique. Cette démarche permet de rester prudent avec certaines définitions de l'âge car, très souvent, les termes employés le sont de façon erronée. Le terme "périnatal" est en effet très couramment employé comme terme générique pour définir un enfant très jeune.

Dans certains cas, notre corpus comprend des sites où les classes d'âges des individus restent très imprécises, tels Areines (n° 1), Artenay (n° 2), Chouzy (n° 8), Orléans (n° 13), Bourbon-l'Archambault (n° 23), Bourges (nos 24 et 26), Nérès-les-Bains (n° 29). Pour d'autres, les classes d'âges sont même indéterminées (Pontlevoy n° 20).

Selon la nomenclature anthropologique (CASTEX, DUDAY, GUILLON 1996 : 428), la classe dite "infantile" (0-11 mois révolus) correspond à deux groupes principaux : les enfants décédés en périodes périnatale et post-néonatale. Le premier concerne les individus âgés entre sept mois fœtal – c'est-à-dire quand les fœtus sont viables – et vingt-huit jours après la naissance (mois lunaire). Ce groupe intègre donc les nouveau-nés, définis également par le terme de néonatal. Un nouveau-né est un enfant qui vient de naître et jusqu'à

l'âge de vingt-huit jours. Le second groupe se rapporte aux individus plus âgés, entre le deuxième mois et onzième mois révolu de la vie.

Les enfants âgés de plus d'un an révolu entrent dans la classe des immatures (classes 1-4 ans, 5-9 ans, 10-14 ans et 15-19 ans).

L'imprécision de la détermination des âges de la vie rend, dans de nombreux cas, nécessaire l'utilisation des termes "infantile" (entre 0 et 11 mois révolus), et "immature" (1 an à 19 ans) qui définissent des classes d'âge plus larges, notamment pour le deuxième terme. Par ailleurs, le mot "nourrisson", qui s'applique à un enfant de plus d'un mois jusqu'à l'âge de deux ans, sera utilisé d'une part pour "restreindre" le plus possible cette imprécision et d'autre part pour plus de commodité puisque le petit défunt peut appartenir autant à la première classe (infantile) qu'à la deuxième (immature entre 1 et 4 ans).

Le terme de "bébé", d'acceptation plus générale et d'emploi plus subjectif, sera peu employé dans cette étude car il désigne un tout petit enfant, généralement de moins d'un an, sans qu'intervienne une notion précise d'âge.

Enfin, nous utiliserons très souvent le terme "d'enfant en bas âge" pour définir les individus entre la naissance et quatre ans.

#### 1.5. Critère de fiabilité

Pour chaque site inventorié nous avons appliqué un critère de fiabilité. Ce dernier se trouve forcément subjectif, mais nous livrons ci-dessous les arguments qui ont guidé nos choix pour le classement dans une catégorie particulière.

Ainsi, la catégorie "faible" regroupe les sites appartenant à des découvertes anciennes, peu ou mal documentées, où l'âge au décès et/ou le contexte sont méconnus.

La catégorie "moyenne" comprend des sites fouillés récemment et relativement bien documentés, mais souffrant d'une absence d'étude anthropologique permettant de déterminer une classe d'âge précise. Cependant, quelques sites qui correspondent à des découvertes anciennes figurent également dans cette catégorie, en raison principalement de l'accès encore possible à certaines données tel que le matériel osseux. C'est le cas par exemple du site de Chartres (site n° 6). De même, une fiabilité moyenne définit des sites dont l'interprétation du contexte ne nous paraît pas totalement satisfaisante (n° 21, par exemple).

L'attribution de "bonne fiabilité" a été attribuée aux sites dont les inhumations ont fait l'objet d'une fouille fine et où la documentation (relevés, photos, enregistrement) et les études sont suffisantes pour estimer l'âge au décès moyen des individus, le contexte du site ou la période chronologique. Cependant, certains sites auraient pu figurer dans la catégorie supérieure, mais l'imprécision du contexte ou de la chronologie nous a empêché de les classer comme tels.

Enfin, les sites placés dans la catégorie la plus élevée ("très bonne") concernent les fouilles récentes, très bien documentées et où les inhumations ont fait l'objet d'une fouille fine et d'une étude anthropologique particulière. De plus, le contexte du site est généralement bien déterminé et la chronologie a été relativement affinée par des études spécifiques (céramique, radio-carbone).

## 1.6. La datation des inhumations

La datation des sépultures a été approchée dans de nombreux cas par le matériel céramique mis au jour dans la fosse. Cependant, il convient de préciser que la majorité des inhumations retenues dans l'inventaire ne possédait pas de dépôt intentionnel dans la tombe (sauf les n<sup>os</sup> 14, 28, 29 et 39). En effet, la céramique retrouvée a généralement une fonction de contenant ou de protection pour le corps du défunt, mais ne peut jamais être considérée comme du mobilier d'accompagnement. Parfois, la chronologie a été déterminée à l'aide des tessons résiduels présents dans le comblement de la fosse.

Dans un seul cas (site n<sup>o</sup> 36), les inhumations ont fait l'objet d'analyses radiocarbones pour établir la datation.

Enfin, dans les fosses où aucun élément de datation n'a été retrouvé, l'inhumation a été datée par le contexte des structures environnantes en prenant garde de ne pas prendre en compte les sites antiques réutilisés en lieu funéraire au haut Moyen Âge.

## 1.7. Les observations

La plupart des sites répertoriés possèdent une catégorie "observations", dans laquelle ont été ajoutés des renseignements complémentaires. Dans de nombreux cas, nous avons indiqué le type de fouille. Ainsi, la mention "fouille exhaustive" permet de nous assurer que l'environnement immédiat de la ou des sépulture(s) ne se rattache pas à un ensemble funéraire plus vaste.

## 2. INVENTAIRE

### • TERRITOIRE CARNUTE

1. **Areines (41)**, lieu-dit "les Poulittes".  
*Funéraire* : Sépultures de "jeunes enfants" isolées au Haut-Empire ou réutilisation du Bas-Empire (peut-être même plus tardif?).  
*Contexte* : Dans le théâtre antique.  
*Période* : Haut ou Bas-Empire.  
*Fiabilité* : Faible.  
*Bibliographie* : LAUNAY 1863 : 593; FERDIÈRE 1970 : 20 et 358; 1993 : 216; 1998 : 15.  
*Observation* : Les inhumations semblent avoir été déposées dans le théâtre d'une agglomération secondaire. Fouille très ancienne. Ces inhumations pourraient être rattachées à une aire funéraire, car des urnes ont été trouvées non loin du théâtre "dans le champ D, voisin du théâtre A".
2. **Artenay (45)**, lieu-dit "Villeneuve".  
*Funéraire* : Sépulture d'un "jeune enfant" dans un fossé.  
*Contexte* : Sépulture en contexte d'habitat gaulois et le long d'un axe de circulation éventuel qui est confirmé pour la période antique.  
*Période* : La Tène finale.  
*Fiabilité* : Moyenne.  
*Bibliographie* : FERDIÈRE 1985 : 334; VILLES 1985 : 70, Fig. 41; FERDIÈRE 1993 : 216.  
*Observation* : Fouille de sauvetage.
3. **Attray (45)**, lieu-dit "Maison Rouge", sur le tracé de l'autoroute A.19.  
*Funéraire* : 1 individu "périnatal".  
*Contexte* : Inhumé dans un silo (F1-6); zone d'installations agricoles en limite d'habitat.  
*Période* : Médiévale (XI<sup>e</sup>).  
*Fiabilité* : Bonne.  
*Bibliographie* : FOURNIER à paraître.  
*Observation* : Diagnostic archéologique.
4. **Averdon (41)**, entre Averdon et Villiers (cadastre E1, 10-11).  
*Funéraire* : 4 inhumations simultanées (?) "d'enfants nés à terme et n'ayant pas vécu plus de quinze jours à un mois" et inhumés dans des *dolia*.  
*Contexte* : Inconnu.  
*Période* : Antique, peut-être III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?  
*Fiabilité* : Bonne, mais l'absence de contexte ne permet pas de savoir si nous sommes dans un espace funéraire ou un habitat.  
*Bibliographie* : DESPRIÉE 1971 : 229-237; PROVOST 1988c : 88; FERDIÈRE 1993 : 217; 1998 : 18.



*Observation* : Fortes probabilités d'un secteur réservé au sein d'une aire funéraire. Fouille non exhaustive. Des incinérations auraient été découvertes à proximité. Incinération partielle d'un adulte au nord d'une des sépultures. Les méthodes anthropologiques utilisées pour donner l'âge ne sont pas indiquées, mais les précisions paraissent fiables. Ainsi, la mesure d'un humérus est précisée (64 mm) et les méthodes de Fazekas et Kosa (1978) confirment qu'il s'agit d'un nouveau né à terme (10 mois lunaires).

5. **Blois (41)**, faubourg de Vienne.

*Funéraire* : Inhumations en *dolia*.

*Contexte* : Non précisé.

*Période* : I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

*Fiabilité* : Faible.

*Bibliographie* : PUSSOT 1974 : 35; PROVOST 1988c : 84.

*Observations* : Références et fouilles anciennes, peu de précisions sur les inhumations et le contexte.

6. **Chartres (28)**, "quartier des Gallichets" (rue des Réservoirs et rue Saint-Brice).

*Funéraire* : 4 "vases cercueils pour enfants morts en période périnatale".

*Contexte* : Non précisé (cf. observations).

*Période* : Fin II<sup>e</sup>/début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

*Fiabilité* : Moyenne, car l'environnement n'est pas connu.

*Bibliographie* : GIROUARD 1876; LECOQ 1876 : 148-159; TUFFREAU-LIBRE 1981 : 14-15; OLLAGNIER, JOLY 1994 : 156-157.

*Observations* : La présence d'une nécropole antique ne peut être complètement écartée : il s'agirait alors d'un secteur réservé au sein d'un espace funéraire. Découverte fortuite lors de travaux en 1874. Un vase et un individu (fœtus à terme) sont conservés au musée de Chartres (jarre n° 1884.4698.1; fœtus n° 1884.4935.1).

7. **Chartres (28)**, rue du Palais de Justice.

*Funéraire* : 1 sépulture d'un individu décédé dans le premier mois de la vie.

*Contexte* : Habitat urbain; l'inhumation vient recouper le sol d'une pièce.

*Période* : Gallo-romain probable.

*Fiabilité* : Bonne, mais l'environnement est peu précis.

*Bibliographie* : BRUNET, CHARTRAIN, JOLY 1982 : 143-144 et 151-152; OLLAGNIER, JOLY 1994 : 165.

*Observations* : Il est indiqué que l'individu est âgé approximativement d'un an (BRUNET, CHARTRAIN, JOLY 1982 : 144). Après observation des ossements

en 2000 et comparaison avec l'ensemble des Béziaux (site n° 36), il apparaît que l'enfant est un périnatal décédé dans le premier mois de la vie (information inédite). Fouille non exhaustive (sondages).

8. **Chouzy-sur-Cisse (41)**, lieu-dit "les Vernous" ou "Vernusses".

*Funéraire* : Un squelette "d'enfant" et une fibule peut-être de l'âge du Fer.

*Contexte* : "Hutte" circulaire (4 m de diamètre) avec des fondations en pierres et une construction en torchis.

*Période* : Peut-être âge du Fer.

*Fiabilité* : Faible.

*Bibliographie* : GUIGNARD 1886 : 685-686; PROVOST 1988c : 91.

*Observations* : Le lieu d'inhumation n'est pas précisé. Observation ancienne (1885).

9. **Le Gault-Saint-Denis (28)**, lieu-dit "le Pré Saint-Martin".

*Funéraire* : 2 sépultures de "périnataux".

*Contexte* : *Pars agraria* d'une villa.

*Période* : Bas-Empire.

*Fiabilité* : Faible car la documentation est perdue. Absence de rapport précis. "L'âge" des enfants a été donné par Alain Mairesse dans une information orale.

*Bibliographie* : MAIRESSE 1985; 1986.

*Observations* : 10 inhumations au total sont mentionnées sur le site. Il s'agit probablement d'une réutilisation du site antique comme espace funéraire au haut Moyen Âge, mais les "périnataux" pourraient être antique. Fouille exhaustive.

10. **Mer (41)**, lieu-dit "Glatigny".

*Funéraire* : 1 sépulture d'infantile (entre 0 et 1 an) et 3 sépultures d'immatures (entre 3 et 5 ans, environ 5 ans et entre 6 et 13 ans).

*Contexte* : Dans des niveaux de dépotoirs, postérieurs à une villa qui est alors en ruine.

*Période* : Villa des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s., mais les inhumations sont postérieures (peut-être Bas-Empire ou haut Moyen Âge).

*Fiabilité* : Faible.

*Bibliographie* : GENTY, MOIREAU 1987 : 21-66.

*Observations* : Ces sépultures sont déposées lorsque les bâtiments ne sont plus en activité : il s'agit donc très probablement d'une réutilisation funéraire de bâtiments antiques.

11. **Meung-sur-Loire (45)**, "Les Coutures, chemin de la Bruère".

*Funéraire* : Restes d'un "nouveau-né" inhumé dans une amphorette (2 tibias).

*Contexte* : Dans un fossé, en périphérie d'un établissement rural.

*Période* : Fin du I<sup>er</sup> au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

*Fiabilité* : Moyenne.

*Bibliographie* : THIÉRY 2002 : 3-5.

*Observations* : Sépulture non fouillée, identifiée lors de la phase de post-fouille. La détermination de l'âge au décès a été réalisée par Philippe Blanchard, en comparaison avec les longueurs diaphysaires des individus mis au jour sur le site de Langeais (n° 36). Diagnostic archéologique.

12. Orléans (45), 44-44 bis rue du faubourg Bourgogne.

*Funéraire* : "1 périnatal fœtus" inhumé dans une céramique qui semble avoir été écrêtée.

*Contexte* : Structure domestique ou nécropole urbaine (peu précis).

*Période* : I<sup>er</sup> à II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

*Fiabilité* : Moyenne.

*Bibliographie* : CRIBELLIER 1991b.

*Observations* : 1 "périnatal fœtus" est un terme impropre : il vaut mieux parler d'enfant décédé en période périnatale. Une aire funéraire des I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. se trouve non loin. L'individu pourrait éventuellement s'y rattacher.

La fosse qui contient l'inhumation scelle un puits du Haut-Empire. Fouille de sauvetage.

13. Orléans (45), "îlot de la Charpenterie".

*Funéraire* : 1 "enfant en bas âge" (Fig. 2).

*Contexte* : Inhumé en pleine terre dans un espace extérieur (cour ou jardin) en relation avec des activités artisanales.

*Période* : La Tène finale (- 90/- 50 av. J.-C.).

*Fiabilité* : Très bonne.

*Bibliographie* : JOSSET, JOSSET, MASSAT 1999 : 95.

*Observations* : Fouille exhaustive. Une étude rapide selon la méthode UBELAKER (1978) menée par Philippe Blanchard à la suite de la fouille indique que l'individu est décédé autour de la naissance ( $\pm 2$  mois); on peut donc dire que l'individu est décédé en période périnatale (information inédite, non reprise dans le rapport de fouille).

14. Orléans (45), 18 rue Porte Saint-Jean.

*Funéraire* : 3 inhumations d'enfants dont 1 décédé dans le premier mois de la vie, 1 autre entre quatre et treize mois et le dernier entre neuf et vingt et un mois.

*Contexte* : Déposés le long d'un fossé qui semble séparer des structures d'habitat ou d'artisanat d'un possible espace funéraire gaulois, peut-être réservé, dans ces cas-là, à de très jeunes enfants.

*Période* : La Tène D1.

*Fiabilité* : Très bonne.

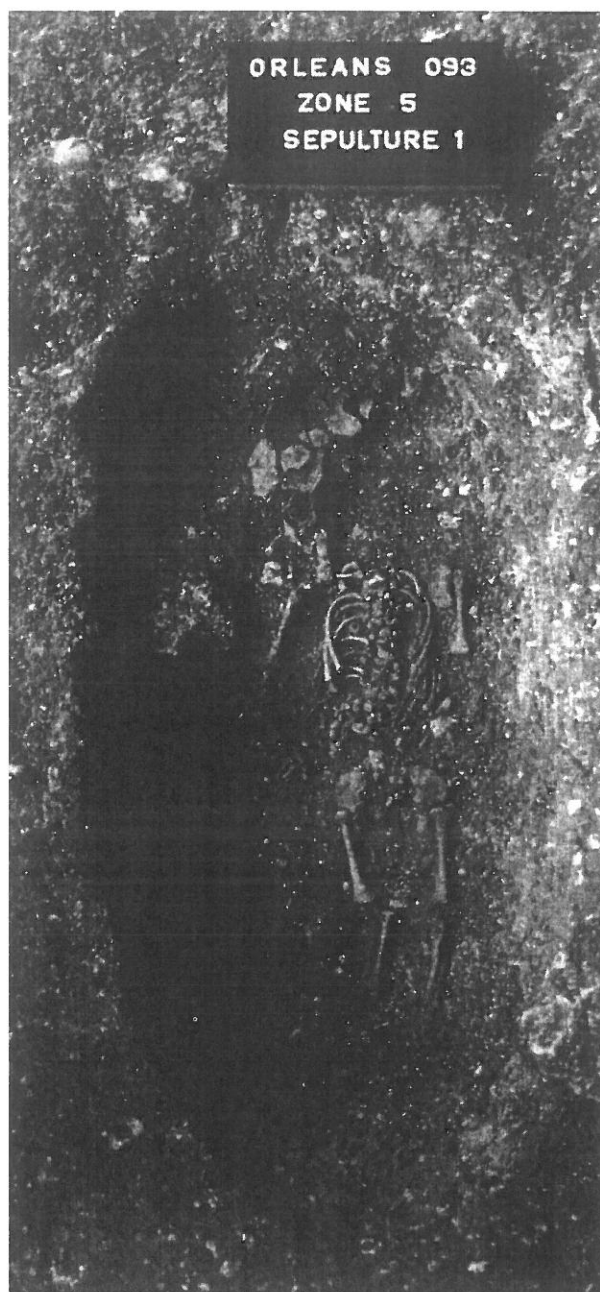


Fig. 2 : Inhumation d'un individu décédé en période périnatale sur le site de la Charpenterie à Orléans (photographie Philippe Blanchard/AFAN).

*Bibliographie* : JESSET, COUVIN, JOSSET 1999.

*Observations* : Interprété par les auteurs comme une éventuelle petite nécropole. Dépôt d'une céramique pour les deux plus âgés. L'individu le plus âgé a livré des fragments d'une fibule en fer. Fouille partielle (quelques m<sup>2</sup>) pour l'éventuel espace funéraire.

**15. Orléans (45), Voie G, Centre d'Affaires.**

*Funéraire* : 1 inhumation de "nourrisson" dans une urne en céramique recouverte de fragments d'amphore.

*Contexte* : Péri-urbain, dans une fosse, à proximité immédiate d'un espace ouvert (place ?) où de nombreuses structures d'extraction de calcaire ont été identifiées.

*Période* : II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

*Fiabilité* : Moyenne, car pas de détermination précise de l'âge au décès.

*Bibliographie* : CRIBELLIER 1991a : 6.

*Observations* : Inhumation déposée dans une fosse dépotoir. Fouille exhaustive. Il s'agit du même site que les numéros 16 et 17.

**16. Orléans (45), rue du Brésil.**

*Funéraire* : 1 inhumation de "nourrisson périnatal" dans un fragment de vase recouvert d'un fragment d'amphore locale retournée.

*Contexte* : Contexte péri-urbain, sur un espace ouvert (place ?). Proche de l'habitat.

*Période* : Fin II<sup>e</sup>/début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

*Fiabilité* : Moyenne, car pas de détermination précise de l'âge au décès.

*Bibliographie* : TALIN d'EYZAC, BECQ, CHAMBON 1999 : 27.

*Observations* : L'inhumation perce une fosse dépotoir comprenant des déchets d'un atelier de tabletterie. Le terme de "nourrisson périnatal" est impropre : il vaut mieux parler d'enfant décédé en période périnatale.

Il s'agit du même site que celui du Centre de Conférence (n<sup>os</sup> 15 et 17).

**17. Orléans (45), Centre de Conférence.**

*Funéraire* : 1 inhumation en amphore locale d'un enfant décédé aux alentours de la naissance ( $\pm 2$  mois).

*Contexte* : Au sommet d'un dépotoir contenant des rejets de tabletterie. Espace ouvert (place ?) en entrée de la ville antique.

*Période* : Fin II<sup>e</sup>/début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

*Fiabilité* : Bonne.

*Bibliographie* : JOYEUX, RIQUIER, RUFFIER 1998 : 36.

*Observations* : Il s'agit du même site que celui de la rue du Brésil (n<sup>os</sup> 15 et 16).

L'amphore était plantée verticalement et écrêtée. La fouille (en laboratoire) et l'étude anthropologique ont été menées par Philippe Blanchard. La détermination de l'âge au décès a été obtenue à l'aide de la méthode Ubelaker (1978). Fouille exhaustive.

**18. Orléans (45), rue des Cordiers.**

*Funéraire* : 1 post néo-natal (6 mois environ).

*Contexte* : Habitat. Bâtiments, cour et jardin. L'individu a été déposé à environ 8 m au sud d'un bâtiment, dans un espace qui correspondrait peut-être à une cour.

*Période* : I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C (site).

*Fiabilité* : Moyenne.

*Bibliographie* : JOYEUX 2001 : 11 ; 2003.

*Observations* : Inhumation dans fosse non architecturée, aucun mobilier.

Fouille exhaustive. Détermination de l'âge par Philippe Blanchard à l'aide de la méthode Ubelaker (1978) (information inédite).

**19. Pithiviers-le-Vieil (45), Lieu dit "les Ouches du Bourg".**

*Funéraire* : 3 inhumations ("1 nourrisson, 1 enfant et 1 adolescent").

*Contexte* : Dans un quartier d'habitat, sur une place, en bordure d'une rue.

*Période* : De la fin du I<sup>er</sup>/début II<sup>e</sup> s. à la première moitié du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

*Fiabilité* : Moyenne.

*Bibliographie* : CRIBELLIER 1993 : 59-60.

*Observations* : Pas de détermination de l'âge précis. Pourraient éventuellement se rapporter à la phase suivante (seconde moitié IV<sup>e</sup> à haut Moyen Âge). Fouille exhaustive.

**20. Pontlevoy (41), lieu dit "les Bordes".**

*Funéraire* : mentions de "squelettes" (4) sur un plan. Pas de précisions sur l'âge.

*Contexte* : "Squelettes" disposés en périphérie de pièces d'un bâtiment interprété comme une villa.

*Période* : Pourrait être antique si les squelettes sont ceux d'enfants ou de sujets périnataux, plus probablement du haut Moyen Âge si ce sont des squelettes d'adultes.

*Fiabilité* : Faible.

*Bibliographie* : BODARD 1911-1912 : 132-137 ; PROVOST 1988c : 59.

*Observations* : Fouille ancienne (1908-1909).

**21. Saumeray (28), lieu-dit "Le Bas des Touches".**

*Funéraire* : 2 inhumations dont une dans une amphore découpée ("nouveau-né ou bébé"), l'autre protégée par un mortier (pleine terre ?) et 4 incinérations dont une dans une grande amphore Gauloise 4 régionale.

*Contexte* : Édifice gallo-romain interprété comme enclos funéraire. Possible *fanum*.

*Période* : Du milieu du I<sup>er</sup> s. jusqu'au III<sup>e</sup>, voire au début du IV<sup>e</sup> s ap. J.-C.

*Fiabilité* : Moyenne.

*Bibliographie* : BOGUSZEWSKI, FAY, RANGER 1996 : 24 ; HAMON 1996 : 145-147.

*Observations* : Absence d'étude anthropologique des ossements. Rapport très succinct. Le contexte funéraire est évoqué mais le plan suggère fortement un *fanum*. Pour cette raison, le site a été inclus dans notre inventaire. Fouille non exhaustive (une partie du terrain a été laissée pour des fouilles ultérieures).

**22. Tavers (45), lieu-dit "Les Coudres".**

*Funéraire* : Inhumation isolée d'un "enfant en très bas âge" dans un vase.

*Contexte* : *Villa* gallo-romaine, inhumé le long d'un mur de terrasse.

*Période* : Haut-Empire.

*Fiabilité* : Moyenne.

*Bibliographie* : FERDIÈRE 1985 : 355-356 ; 1993 : 229.

*Observations* : Dans FERDIÈRE 1993, l'individu est qualifié de "nouveau-né". Observations à l'occasion de travaux dans un futur lotissement.

• **TERRITOIRE BITURIGE**

**23. Bourbon-l'Archambault (03), lieu-dit "Hameau des Poux-d'en-Haut"**

*Funéraire* : "Sujet jeune".

*Contexte* : "Dans les ruines d'une *villa*".

*Période* : Antiquité tardive ?

*Fiabilité* : Faible.

*Bibliographie* : MONDANEL 1982 : 37 ; MONDANEL 1988.

*Observations* : Pierre placée sous la tête et à l'extrémité des pieds : présence de cercueil ?

**24. Bourges (18), lieu-dit "Château de Lazenay, centre de balnéothérapie".**

*Funéraire* : 1 inhumation "d'enfant".

*Contexte* : En périphérie d'une *villa* et à proximité immédiate d'un fossé matérialisant l'extension de la *pars urbana* de cette *villa* de Lazenay. La contemporanéité de ces structures n'est pas assurée.

*Période* : Antique.

*Fiabilité* : Moyenne.

*Bibliographie* : FOURNIER, CHAMBON 2004 : 23-24.

*Observations* : Fouille de sauvetage. Absence d'étude anthropologique. Selon le relevé présent dans le rapport, il ne semble pas s'agir d'un enfant décédé en période périnatale car la taille de l'individu est trop importante (environ 90 cm). La présence de blocs de pierres en périphérie suggère fortement la présence d'un coffrage ou peut-être d'un cercueil.

**25. Bourges/Hameau de Lazenay(18), Chemin de Gionne.**

*Funéraire* : 1 individu entre zéro et trois mois déposé dans la partie supérieure d'un silo.

*Contexte* : Zone de stockage avec nombreux silos contenant du mobilier, des restes fauniques (crânes de bovins et chevaux) et humains, complets ou partiels. La majorité des squelettes appartiennent à des adultes, la plupart masculin. Un grand nombre d'individus adultes ont été décapités.

*Période* : I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

*Fiabilité* : Bonne.

*Bibliographie* : DELATTRE 2001.

*Observations* : Une des niches creusées dans la paroi du silo contenait un crâne de bovin placé verticalement. Ce silo est parmi le plus grand du site.

**26. Bourges (18), lieu-dit "Pissevieille", "le Noir à Beurat", à l'emplacement de l'échangeur de la RN 151 de la future autoroute A.71.**

*Funéraire* : 1 sépulture "d'enfant" inhumé dans des fragments de *dolium*.

*Contexte* : Le long d'un mur d'enceinte d'une *villa*, à l'extérieur. En dehors de la partie résidentielle.

*Période* : Fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

*Fiabilité* : Moyenne.

*Bibliographie* : HOLMGREN, LEDAY 1980 : 5-20 ; FERDIÈRE 1981 ; FERDIÈRE, KISCH 1984 : 279 ; CHEVROT, TROADEC 1992 : 100 ; ROTHÉ 1995 : I, 41 et II, 54.

*Observations* : Fouille de sauvetage.

**27. Bruère-Allichamps (18), lieu-dit "les Varnes".**

*Funéraire* : 13 sépultures de "nouveau-nés" dans des céramiques. Cependant, une étude anthropologique récente (DE KEPPEL 2000) n'a pu donner leur nombre exact, en raison d'ossements très abîmés.

*Contexte* : Inhumés dans le comblement supérieur d'un fossé bordier de la voie romaine allant de Bourges à Nérès et à proximité immédiate, mais à l'extérieur d'une nécropole antique.

*Période* : Vers le III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

*Fiabilité* : Moyenne.

*Bibliographie* : HUGONOT, THÉVENON, VANNIER 1975 : 85-92 ; ROTHÉ 1995 : I, 41 et II, 60-61 ; DE KEPPEL 2000.

*Observations* : La fouille de 1967 (sauvetage) a mis en évidence que les vases d'inhumations dépassaient de 5 à 10 cm de la surface du sol romain et étaient surmontés d'un tertre de pierres dans lequel se trouvait calée une dalle de fermeture.

- Notons que dans la partie nord de la nécropole, les sujets périnataux, inhumés dans des vases-cercueils, sont intégrés aux adultes.
- 28. Levroux (36)**, lieu-dit "les Arènes" (Terrain Charbonnier).  
*Funéraire* : 5 inhumations en cercueil de bois, dont une d'individu périnatal, 3 entre zéro et six mois et une entre quatre et six ans.  
*Contexte* : Quartier artisanal à l'est et habitations, non loin des sépultures. Individus inhumés à l'intérieur d'un réaménagement d'un fossé laténien élargi.  
*Période* : Milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.  
*Fiabilité* : Très bonne.  
*Bibliographie* : KRAUSZ 1993a : 49-55 ; 1993b : 97-99.  
*Observations* : Fouille exhaustive. Étude anthropologique par Christian Theureau. Présence de mobilier dans les tombes. Non loin de l'aire funéraire, trois inhumations isolées : 2 adultes et un enfant âgé entre cinq et sept ans (sans mobilier). Les deux adultes et l'enfant découverts à proximité sont très probablement postérieures à ces sépultures. Nous ne pouvons cependant pas exclure qu'ils soient contemporains des cinq sépultures d'enfants.
- 29. Nérès-les-Bains (03)**, lieu-dit "Péchin".  
*Funéraire* : Au total, 5 sépultures : 2 incinérations "d'enfants" avec offrande, 2 inhumations "d'enfants" dont l'une avec offrandes (4 vases intacts : jatte, cruche à pied, deux petites urnes à glaçure plombifère) et 1 inhumation d'enfant plus tardive.  
*Contexte* : Atelier de potier de l'agglomération secondaire. Quatre sépultures (2 incinérations et 2 inhumations) dans les dépendances de fours de potiers tibériens et une inhumation déposée dans une cour datée du II<sup>e</sup> s.  
*Période* : I<sup>er</sup> s. ap. J.-C pour les incinérations et 2 des inhumations, et II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. pour la dernière inhumation.  
*Fiabilité* : Faible.  
*Bibliographie* : DESNOYERS 1971 : 165-194 ; 1978 : 29-31 ; CORROCHER, PIBOULE, HILAIRE 1989 : 179.  
*Observations* : Caisson de pierres sèches identifié pour les inhumations. Fouille de sauvetage programmée.
- 30. Mouhet (36)**, lieu-dit "Faon".  
*Funéraire* : 1 post-néonatal (2 à 3 mois) et 1 immature (1 à 2 ans).  
*Contexte* : Habitat, non loin d'un mur en petit appareil. Les sépultures percent un sol de mortier de tuileau.
- Période* : Antiquité tardive ?  
*Fiabilité* : Moyenne.  
*Bibliographie* : ALBERT 1986 ; BRISSAUD 1988 : 118-121 ; COULON, HOLMGREN 1992 : 194.  
*Observations* : Les inhumations sont postérieures à l'utilisation de la *villa*. Fouille de sauvetage.
- 31. Vierzon (18)**, lieu-dit "le Vieux Domaine".  
*Funéraire* : 1 immature âgé entre deux et quatre ans.  
*Contexte* : En limite de la *pars urbana* et de la *pars rustica* d'une *villa*.  
*Période* : Fin II<sup>e</sup> début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.  
*Fiabilité* : Moyenne.  
*Bibliographie* : FOURNIER, JUGE 2000.  
*Observations* : Inhumation en pleine terre. Tessons de céramique dans comblement. Détermination de l'âge par Aurore Schmitt (anthropologue INRAP).
- 32. Villedieu-sur-Indre (36)**, lieu-dit "Les Sables", parcelle 98. Site gaulois de Mehun.  
*Funéraire* : 1 "bébé mort-né".  
*Contexte* : Dans un four remblayé d'un atelier de potiers.  
*Période* : La Tène finale.  
*Fiabilité* : Bonne.  
*Bibliographie* : COULON, ODIOT 1980 : 92-94 ; COULON 1994 : 162.  
*Observations* : Seul un fémur et un tibia ont été retrouvés. Les ossements ont été identifiés et étudiés par François Poplin (archéozoologue).

#### • TERRITOIRE TURON

- 33. La Celle-Saint-Avant (37)**, lieu-dit "le Corps-de-Garde".  
*Funéraire* : 1 prématuré mort-né et inhumé dans des fragments de *dolium*.  
*Contexte* : Mis au jour le long d'un mur d'enclos, à l'intérieur de l'enceinte du premier état d'une *villa*.  
*Période* : I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.  
*Fiabilité* : Bonne.  
*Bibliographie* : JOUQUAND 2001 : 31-32.  
*Observations* : Diagnostic archéologique.
- 34. Cérelles (37)**, Tracé A28.  
*Funéraire* : 1 inhumation d'un immature décédé vers deux ans ( $\pm$  8 mois).  
*Contexte* : Sous un escalier, dans un bâtiment interprété comme une *villa*.  
*Période* : Gallo-romaine, mais la période du haut Moyen Âge reste possible.  
*Fiabilité* : Bonne.  
*Bibliographie* : LARCHER à paraître.

- Observations* : Fouille exhaustive. Architecture de la fosse non précisée (information orale de Tony Hamon, INRAP).
- 35. Esvres-sur-Indre (37)**, lieu-dit "le Clos Rougé".  
*Funéraire* : 2 inhumations d'immaturs, âgés entre un et quatre ans pour le premier et vingt-quatre à trente mois pour le second. Coffrage probable pour une des inhumations.  
*Contexte* : Le long d'un mur en périphérie d'une villa.  
*Période* : I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.  
*Fiabilité* : Bonne.  
*Bibliographie* : CHIMIER *et al.* 2003 : 13-17.  
*Observations* : Diagnostic archéologique, seule une partie du site a été sondée. Un doute subsiste sur la contemporanéité du mur et des sépultures.
- 36. Langeais (37)**, lieu-dit "Les Béziaux".  
*Funéraire* : 18 inhumations d'enfants décédés en période périnatale. Sept sont inhumés dans des céramiques complètes ou non (Fig. 6).  
*Contexte* : Établissement agricole de type villa. Le long des murs, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment 1.  
*Période* : II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.  
*Fiabilité* : Très bonne.  
*Bibliographie* : GUIOT *et al.* 2002; GUIOT, COUVIN, BLANCHARD 2003 : 99-108; COULON 2004 : 151-152.  
*Observations* : Fouille exhaustive. Les sépultures sont contemporaines de l'occupation du bâtiment. Notons qu'à l'époque médiévale (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup>), 4 adultes et un immature sont inhumés dans la pièce 2.
- 37. Saint-Patrice (37)**, lieux-dits "La Perrée" et "Tiron".  
*Funéraire* : Un enfant décédé en période périnatale. L'individu a été inhumé dans une amphore (Phase 1).  
*Contexte* : Habitat (phase 1) et villa (phase 2). Dans un fossé peu profond, en relation avec une première phase d'occupation du site (Habitat).  
*Période* : Seconde moitié du I<sup>er</sup> s. à début du II<sup>e</sup> s. (Phase 1)/II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. (Phase 2) ap. J.-C.  
*Fiabilité* : Très bonne.  
*Bibliographie* : GUIOT, RAUX 2003a : 55; 2003b : 141-142.  
*Observations* : Fouille quasi exhaustive. Lors du décapage, un humérus d'un enfant décédé en période périnatale a été mis au jour hors contexte, mais provenant de la périphérie du site, à l'est du bâtiment 10. Phase 2 probable (information inédite).
- 38. Sublaines (37)**, lieu-dit "Le Grand Ormeau", tracé A85, section M3, site 47-51, Zone B1.  
*Funéraire* : 1 enfant décédé en période périnatale, dans un silo.  
*Contexte* : Périphérie de l'habitat, installations agricoles.  
*Période* : La Tène B.  
*Fiabilité* : Très bonne.  
*Bibliographie* : FRÉNÉE à paraître.  
*Observations* : Fouille exhaustive.
- 39. Tavant (37)**, 42 rue Grande.  
*Funéraire* : 14 inhumations d'individus ayant moins de cinq ans (9 ont moins de 2 ans).  
*Contexte* : Indéterminé, car la fouille est non exhaustive, l'environnement immédiat n'ayant pu être reconnu. Cependant, l'hypothèse d'un rattachement à une villa est supposée. Il pourrait alors s'agir d'une petite aire funéraire en rapport avec cette dernière. Les inhumations d'enfants prennent place en périphérie d'une tombe d'adulte interprétée comme un guerrier et correspondant à une première phase d'inhumation (troisième quart du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Des sépultures d'adultes (au moins 3) seront inhumées dans une troisième et dernière phase (deuxième moitié du III<sup>e</sup> s.). Contexte funéraire.  
*Période* : Entre 60 et 80 ap. J.-C. (phase 2), soit presque un siècle après la première inhumation d'adulte et plus de cent ans avant celles des adultes de la troisième phase.  
*Fiabilité* : Très bonne.  
*Bibliographie* : BLANCHARD, RIQUIER, SALÉ 2002 et aussi dans ce volume.  
*Observations* : Les enfants les plus jeunes sont inhumés majoritairement dans des sarcophages quadrangulaires avec couvercle.

### 3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

#### 3.1. Les types d'occupation à l'intérieur desquels s'inscrivent les inhumations

Au terme de l'inventaire de ces inhumations particulières, certains contextes ne peuvent être précisés et de nombreux cas apparaissent ambigus. Ainsi, le site de Saumeray (n° 21) est interprété par les auteurs comme un espace funéraire, mais le faible nombre d'inhumations et la présence d'un bâtiment dont le plan s'apparente à un *fanum* laissent planer un doute. De même, à Bruère-Allichamps (n° 27), les treize inhumations mises au jour sont comprises entre une

<i>Environnement immédiat</i>	<i>Numéro de site de l'inventaire</i>	<i>Nombre de sites</i>
<i>Non précisé</i>	4*, 5, 6*	3
<i>Edifice public</i>	1	1
<i>Edifice cultuel</i>	21*	1
<i>Contexte artisanal</i>	13*, 14* (?), 15*, 16*, 17*, 28* (?), 29*, 32*	8
<i>Contexte domestique : habitat, villa</i>	2*, 7*, 8, 12* (?), 18*, 19*, 20, 22*, 28* (?), 30, 33*, 34*, 35*, 36*, 37*	15
<i>En limite de la pars urbana et de la pars rustica ou en périphérie du domaine.</i>	9, 11*, 24*, 26*, 31	5
<i>Aire agricole : Pars rustica, aire de stockage (silo)</i>	3, 9*, 25, 38	4
<i>Espace extérieur type place, cour ou jardin</i>	13*, 15*, 16*, 17*, 18*, 19*, 29*	7
<i>A l'intérieur d'une pièce</i>	7*, 30*, 34*, 36*	4
<i>Le long d'un mur de bâtiment</i>	22* (mur de terrasse), 30*, 36*	3
<i>Le long de murs d'enclos /dans le comblement d'un fossé d'enclos ou le long de celui-ci.</i>	2*, 11*, 14*, 24*, 26*, 27*, 28*, 33*, 35*, 37*	10
<i>Fosse dépotoir, abandon ou ruines.</i>	10, 15*, 16*, 17*, 23, 32* (?)	6
<i>Funéraire (zone de relégation ou « d'exclusion ») ?</i>	4*, 6*, 12*, 14*, 21*, 27*, 39	7

**Fig. 3 :** Tableau précisant les contextes de découvertes des inhumations pour les sites de l'inventaire (Philippe Blanchard/INRAP) (les sites avec astérisques (\*) se retrouvent dans plusieurs catégories).

voie de circulation et un espace funéraire. Le cas peut paraître hors contexte par rapport au sujet de cet article, mais ce site a été principalement retenu en raison de la localisation des sépultures périnatales en dehors de l'enclos funéraire. La proximité de la voirie participe peut-être à cette localisation hors de l'espace sépulcral.

Il apparaît que près de la moitié des tombes ont été découvertes dans des contextes d'habitat ou en périphérie. Le reste des contextes est relativement anecdotique (artisanat/production, édifice public ou aires agricoles).

### 3.1.1. Lieux d'inhumations préférentiels (Fig. 3)

Quelques cas ne livrent aucune information sur le lieu précis de l'inhumation (sites n<sup>os</sup> 4, 5 et 6), mais d'autres apportent des renseignements intéressants. Ainsi, il apparaît une concentration non négligeable le long de structures linéaires tels que des murs de bâtiments (sites n<sup>os</sup> 22, 30 et 36), à proximité de murs d'enclos ou de fossés périphériques (sites n<sup>os</sup> 2, 14, 24, 26, 27, 33 et 35), voire à l'intérieur même d'un fossé (sites n<sup>os</sup> 11, 28 et 37).

L'inhumation à l'intérieur de pièces de bâtiments qui semblent en activité, comme à Sallèle d'Aude (cf. *infra*) reste peu représentée ; seul le site de Langeais (site n<sup>o</sup> 36) paraît correspondre à ce cas de figure.

On trouve quelques cas de sépultures sur des espaces dégagés tels que des places, des cours ou des jardins (sites n<sup>os</sup> 13, 15, 16, 17, 18, 19 et 29).

Le contexte domestique est plutôt bien représenté, avec quinze exemples se rapportant à de l'habitat, très souvent dans des contextes de *villae*. Toutefois, cette proportion est peut-être à nuancer car le nombre de fouilles rurales est plus important que celui des opérations urbaines et, de plus, les superficies y sont plus étendues.

Le contexte artisanal est également bien représenté, avec huit cas.

Quelques cas restent marginaux, tels les dépôts dans des silos (sites n<sup>os</sup> 3, 25 et 38), mais ils ne concernent pas la période antique car le stockage à cette époque s'effectuait dans des structures aériennes (greniers). De même, quelques exemples isolés ont été mis au jour en limite des *pars urbana* et *rustica* de *villae* (sites n<sup>os</sup> 9, 24 et 31).

### 3.1.2. Contemporanéité des inhumations et de l'environnement

Ce point est certainement celui qui est le plus difficile à déterminer. Il est ardu de savoir si, au moment où les inhumations sont déposées, l'espace ou les structures qui les accueillent sont toujours en fonction. En effet, on peut se demander si la pratique funéraire d'inhumer au sein d'un environnement bâti ne peut pas être comparée à celle qui est souvent observée au haut Moyen Âge avec la réutilisation de bâtiments antiques comme lieu d'inhumation (LE MAHO 1994).

Dans le cas de notre inventaire, nous n'avons aucun argument pour établir que les bâtiments dans lesquels s'inscrivent les inhumations ne sont plus en activité. Dans quelques cas (sites n<sup>os</sup> 7 et 30), les auteurs ont pu mettre en évidence que les inhumations perçaient des niveaux de sols, mais il n'a pas été possible d'établir si les pièces dans lesquelles trouvent place ces sépultures sont toujours en activité. Pourtant, chez les Pictons, voisins des Turons, l'activité du bâtiment au moment où sont déposées les sépultures a pu être mise en évidence. Ainsi, des enfants décédés en période périnatale ont été mis au jour à Poitiers, sur le site du Calvaire, dans une unité d'habitation occupée (ROBIN 1998 : 39-41) (cf. *infra*).

Toutefois, la présence de bâtiments en ruines ou à l'abandon est parfois mentionnée par les auteurs. C'est le cas à Mer (site n<sup>o</sup> 10) et à Bourbon-l'Archambault (site n<sup>o</sup> 23), mais sur ces sites nous ne connaissons pas la date précise du dépôt des corps (Bas-Empire ou haut Moyen Âge ?).

Dans quelques cas, il est difficile d'être plus précis. Ainsi, à Pithiviers-le-Vieil (site n<sup>o</sup> 19), il n'est pas exclu que la place où sont inhumés les trois individus soit toujours en activité, mais on peut aussi imaginer que les inhumations ont été pratiquées lors d'une phase d'abandon du lieu.

Les exemples les plus probants de non contemporanéité entre les inhumations et leur contexte sont ceux des sites d'Attray, de Bourges/Lazenay et Sublaines (sites n<sup>os</sup> 3, 25 et 38). Sur ces sites, les inhumations sont déposées dans des silos et il n'est pas concevable qu'une telle structure puisse être encore utilisée dans sa fonction primaire. En outre, à Sublaines, la fouille a montré que l'individu était déposé sur des niveaux d'effondrement de parois.

Enfin, la catégorie des inhumations dans des fossés reste source d'interrogations. En effet, il n'est pas clairement établi que ceux-ci soient toujours utilisés. Certains sites de notre inventaire sont ainsi directement concernés (sites n<sup>os</sup> 2, 11, 27 et 28). Celui de Levroux

semble montrer qu'au moment du dépôt des petits défunts, le fossé est comblé définitivement, mais l'auteur évoque l'hypothèse d'un tracé encore perceptible (KRAUSZ 1993a). Pour les autres, on peut évoquer l'idée d'une phase d'abandon et de comblement plus ou moins naturel, mais rien n'est précisé à ce sujet.

Il est donc difficile de trancher définitivement le problème de contemporanéité entre inhumations et structures. Hormis le site des "Béziaux" à Langeais, où l'étude céramique semble indiquer que les sépultures, qui ont pu faire l'objet d'analyses radiocarbone, sont contemporaines de l'occupation du bâtiment, peu d'indices, pour les autres sites, nous permettent de confirmer une occupation des lieux contemporaine des inhumations. Pourtant, dans le cas des sépultures découvertes en périphérie d'établissements agricoles, on doit tout de même supposer que ces derniers sont encore en activité. En revanche, il n'est pas certain que les bâtiments dans lesquels ont été trouvées les sépultures soient toujours alors habités.

### 3.2. Synthèse sur l'âge au décès

Faire une synthèse précise sur les âges au décès s'avère difficile, en raison principalement des indications assez diverses qui figurent dans les différents rapports ou publications. Dans de nombreux cas, l'absence d'étude anthropologique ne permet pas d'être précis. Pour d'autres, le terme choisi (nouveau-né, périnatal, nourrisson) est à prendre avec une grande prudence car il ne correspond pas forcément à la réalité, probablement en raison d'une mauvaise connaissance des termes à employer. Enfin, l'exemple du site de Chartres (n<sup>o</sup> 7) montre la difficulté d'exploiter les données anthropologiques, l'individu déterminé comme un nourrisson d'un an environ étant en fait, après comparaison des ossements avec ceux du site de Langeais (site n<sup>o</sup> 36), un nouveau-né.

Néanmoins, la plupart des individus ayant fait l'objet de cette sélection semblent décéder avant l'âge d'un an et particulièrement autour de la naissance.

### 3.3. Le mode d'inhumation (Fig. 4)

Comme pour l'âge au décès, faire une synthèse du mode d'inhumation s'avère difficile. En effet, certains sites souffrent d'un manque d'informations, souvent en raison du caractère ancien de la découverte. De plus, dans bien des cas, l'absence d'un anthropologue sur le terrain, ou d'une personne sensibilisée aux



Modes d'inhumation	Numéros de site de l'inventaire	Nombre de sites
En céramique (totale ou partielle)	4, 5, 6, 11, 12, 15, 16, 17, 21, 22, 26, 27*, 33, 36*, 37, 39* (1 cas)	16
En "fosse" sans précision	7, 18, 34	3
En pleine terre	3, 13, 25, 31, 32, 38 et 39*	7
En coffre ou coffrage (espace vide)	29, 35*, 36* et peut être 23*, 24*	3 ou 5
En cercueil de bois	28 et peut être 23*, 24*	1 ou 3
En sarcophage	39*	1
Non précisé	1, 2, 8, 9, 10, 14, 19, 20, 30, 35*	10

Fig. 4 : Tableau des modes d'inhumations observés pour les sites de l'inventaire (Philippe Blanchard/INRAP). Les sites avec astérisques (\*) se retrouvent dans plusieurs catégories.

méthodes de détermination du mode d'inhumation, limite considérablement l'analyse. De même, sur les sites ayant livré plusieurs individus et dont l'étude a pu préciser le mode d'inhumation, on ne retrouve pas un dépôt homogène. Ainsi, à Langeais (site n° 36), près de la moitié des inhumations ont été pratiquées dans des céramiques ; les autres (quand la détermination a été possible) révèlent une décomposition dans un espace vide, avec l'utilisation de matériaux périssables.

Malgré ces lacunes et notre faible échantillon, l'inhumation dans des céramiques (complètes ou fragmentaires) approche la moitié des cas. Une grande proportion se rapporte à des modes d'inhumations qui n'ont pu être précisés (10 cas) ou qui restent imprécis (3 cas). Les inhumations en pleine terre (7 cas), en coffre, coffrage ou espace vide (3 ou 5 cas) sont évoquées, mais restent peu fréquentes. De même, les inhumations en cercueil restent très rares, seules celles de Levroux dans l'Indre étant assurées avec certitude.

Ces derniers modes d'inhumations semblent donc assez peu développés, mais cette constatation doit être

grandement nuancée par le manque de fiabilité de certaines déterminations du mode d'inhumation.

### 3.4. La datation de cette pratique funéraire

Au terme du dépouillement, il apparaît que la chronologie de ces inhumations n'est pas homogène (Fig. 5). En effet, la plupart de ces sépultures se rapportent à la période antique (31 cas sur 39, 79,4 %) et parmi celle-ci, le Haut-Empire apparaît prédominant. Néanmoins, quelques cas (18 %, 7 cas sur 39) relèvent de la Protohistoire. La période médiévale n'est représentée que par un seul exemple attribué au XI<sup>e</sup> s. (2,6 %).

Malgré un échantillon trop faible pour permettre la moindre analyse, l'inhumation des nouveau-nés et nourrissons pour les territoires carnute, biturige et turon est déjà présente à l'âge du Fer et semble connaître un usage grandissant durant le Haut-Empire, avant de décliner au Bas-Empire.

Période	Sous période	Numéros de site de l'inventaire	Nombre de sites	%
Protohistoire	Age du Fer sans précisions	8, 25	2	5,2 %
	La Tène	2, 13, 14, 32, 38	5	12,8 %
Antiquité	Gallo-romain sans précisions	1, 4, 5, 7, 19, 20, 21, 24, 34	9	23 %
	Haut-Empire	6, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 22, 26, 27, 28, 29, 31, 33, 35, 36, 37, 39	18	46,15 %
	Bas-Empire	9, 10, 23, 30	4	10,25 %
Moyen Age		3	1	2,6 %
Total			39	100 %

Fig. 5 : Tableau de synthèse des datations des sites de l'inventaire (Philippe Blanchard/INRAP).

#### 4. DES MORTS CHEZ LES VIVANTS : DES PRATIQUES PROPRES AUX SÉPULTURES D'ENFANTS EN BAS ÂGE ?

##### 4.1. Origine

##### 4.1.1. Des pratiques antérieures à la conquête romaine : du Néolithique à l'âge du Fer

L'usage d'inhumer des enfants en bas âge au sein d'activités domestiques ou artisanales se rencontre dès l'époque protohistorique dans diverses régions d'Europe : Grèce<sup>7</sup>, Italie<sup>8</sup>, Espagne, Suisse, Gaule.

En Espagne, de tels dépôts apparaissent dès l'âge du Bronze final, principalement dans le nord-est du territoire, dans les provinces de Lerida (Vall Foyana de Balaguer, Carretala), Huesca (Azafranales) (DEDET, DUDAY, TILLIER 1991 : 102) et Navarre (Cerro de la Cruz)<sup>9</sup>. La plupart des découvertes correspondent cependant à la période de l'âge du Fer<sup>10</sup>, notamment aux VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> s., dans les régions de Valence<sup>11</sup> et de Catalogne<sup>12</sup>.

Les sépultures infantiles hors contexte funéraire se localisent principalement dans des unités domestiques. On dénombre cependant deux exemples, à Moleta del Remei (Alcanar) et Escudilla (Zucaïna), où les restes d'enfants décédés en période périnatale ont été mis au jour dans un bâtiment culturel<sup>13</sup>.

La plupart de ces sépultures se localise à l'intérieur des bâtiments, le long des murs ou à leurs angles.

7. À l'époque mycénienne et pré-mycénienne, les jeunes enfants, déposés dans des vases, sont inhumés sous le sol des habitats (COLDSTREAM 1977 : 122). Platon relate que dans les temps anciens, on ensevelissait les morts dans sa maison même (Platon, *Œuvres complètes, Minos ou sur la loi*, 315b).

8. À Rome, sous le forum et le Palatin, au VII<sup>e</sup> s. avant notre ère, des sépultures infantiles ont été déposées sous l'auvent des cabanes ou à proximité de celles-ci (DAVIES 1987 : 22). La pratique de l'inhumation *intra muros* fut condamnée à l'époque Républicaine par la Loi des Douze Tables.

9. Sujets infantiles inhumés en vase-cercueil avec offrandes et déposés à l'intérieur de cabanes, près des murs (GRACIA *et al.* 1989).

10. La fréquence de telles sépultures dans les sites d'habitats protohistoriques a contribué à l'élaboration d'un ouvrage collectif sur le sujet "*Inhumaciones infantiles en el ámbito mediterráneo español (siglos VII a.E al d.E)*, *Cuadernos de Prehistoria y Arqueología Castellonenses*" (cf. GRACIA *et al.* 1989; GUÉRIN *et al.* 1989; PIQUERAS, PLASENCIA, PALLARÉS 1989).

11. Puig de la Mésericordia (Vinaros), Puig de la Nau (Benicarlo), San Joseph (Vall de Uxo), Moleta del Remei (Alcanar), Tarratrato (Alcaniz), Escudilla (Zucaïna), Cabaniles (Zucaïna), Villares (Caudete de la Fuentes), Puntal dels Llops (Olocou), La Sena (Villard del Arzohispo), Castellet de Bernabé (Lliria), la Serrata (Alcoy). *Ibid.*

12. La Illa d'en Reixac, Penya del Moro (San Just Desvern), Darro (Villanueva y Gelto), Turo de can Olivé (Cerdanyola).

13. Moleta del Remei : quatre fœtus et un nouveau-né d'un mois ont été inhumés dans une même fosse (inhumation secondaire) et déposés à l'angle d'un mur, à l'intérieur d'un édifice culturel (GRACIA *et al.* 1989). À Escudilla : quatre fœtus, sept nouveau-nés et onze nourrissons d'un à six mois ont été inhumés dans dix urnes, le long du mur d'un édifice culturel (PIQUERAS, PLASENCIA, PALLARÉS 1989).

Certaines sépultures sont toutefois disposées dans des endroits bien particuliers de l'habitat puisqu'elles ont été scellées par le mur de fondation. C'est le cas pour un nourrisson de Romana (Hijar, Aragon, II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) qui avait été placé sous les fondations de l'unité domestique (BELTRAN LLORIS 1976-1978 : 309).

Les vases-cercueils et les sépultures non architecturées constituent les modes de dépôts privilégiés pour inhumer les nouveau-nés hors contexte funéraire, les premières étant cependant moins usitées que les secondes. Les offrandes funéraires, notamment fauniques, se rencontrent dans quelques sites<sup>14</sup>. Les sites de Castellet de Bernabé (Lliria) et de Romana (Hijar) se distinguent par la présence de mobilier funéraire qui ne concerne que des nourrissons<sup>15</sup>.

Les inhumations en contexte d'habitat pratiquées pendant la protohistoire apparaissent dans nos régions dès le Néolithique final<sup>16</sup> et se localisent, durant cette période, principalement dans le sud de la France, dans la région languedocienne. C'est également dans cette région que l'on trouve le plus d'exemples de ces pratiques durant l'âge du Fer<sup>17</sup>. Si, durant cette période, l'usage d'inhumer des enfants en bas âge dans des structures semble concerner particulièrement le sud, on retrouve toutefois quelques exemples en Région Centre, voire en Île-de-France. À Orléans (site n° 13), une structure datée de La Tène finale a livré une inhumation périnatale (Fig. 2), dans une cour ou un jardin en relation avec des activités artisanales ; en Auvergne, à Saint-Beauzire (Trois-Mains), une sépulture "d'enfant", scellée par une plaque de foyer en argile, a été déposée dans une structure domestique datée La Tène finale<sup>18</sup> ; en Seine-et-Marne, à Meaux, dans le quartier du Marché, un sujet infantile, âgé entre neuf et douze

14. Cerro de la Cruz (Navarre), Escudilla (Valence), Villares (Valence), la Hoya (pays basque), Coimbra del Barranco Ancho (Murcie).

15. À Castellet de Bernabé, un nourrisson âgé entre cinq et sept mois a été inhumé dans une jarre recouverte par une assiette. Il était accompagné d'un bracelet en bronze et de restes fauniques. Près de lui, un nouveau-né avait été inhumé dans un pot en céramique, sans offrande (GUÉRIN *et al.* 1989). À Romana, si un nourrisson âgé entre sept mois et un an a été inhumé avec un bracelet en bronze et des restes de brebis et de lapins, le nouveau-né déposé au dessus de sa tombe n'avait pas reçu d'offrande (BELTRAN LLORIS 1976-1978).

16. Au Chalcolithique, dans le village de Cambous, à Viols-le-Fort (Hérault), un nouveau-né a été déposé dans un vase, à l'intérieur d'un habitat (CANET, ROUDIL 1978).

17. La région Languedocienne comportent douze sites s'échelonnant entre le VIII<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècle de notre ère. La plupart datent cependant des V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles. Dans le Gard : le Plan de la Tour (Gailhan), Le Marduel (Saint-Bonnet du Gard), Vié-Cioutat (Mons, Monteils), Mas Saint-Jean (Bellegarde), l'Ermitage (Alès). Dans l'Hérault : Lattara (Lattes), La Ramasse (Clermont-l'Hérault), La Monédière (Bessan). Dans l'Aude : Le Cayla (Mailhac), Pech Maho (Sigean), Montlaurès (Narbonne) et le Port (Salses, Pyrénées Orientales).

18. Notons que le crâne de l'enfant a été, selon les auteurs, "mutilé" (PROVOST, MENNESSIER-JOUANNET 1994 : 322).

mois, a été déposé dans un habitat (DELATTRE 1998) ; dans le Val-d'Oise, à Herblay, c'est également dans un contexte domestique qu'une sépulture périnatale, datée du Hallstatt final a été mise au jour (DELATTRE 1998). Certains sites, localisés dans le sud de la Gaule, ont été utilisés pendant plusieurs siècles pour inhumer des sujets infantiles : huit siècles à Mailhac (du VI<sup>e</sup> s. av. J.-C. au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) et quatre siècles pour Lattes (V<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) (FABRE 1990). Le premier site, qui a livré 38 sépultures périnatales, dont treize à quinze ensevelies à l'époque romaine, marque la continuité de cette pratique dans le temps.

Bien que la plupart des sites protohistoriques aient livré des sépultures périnatales en contexte domestique, certaines tombes se rencontrent dans des bâtiments artisanaux ou des aires agricoles. C'est le cas à Villedieu-sur-Indre (site n° 32) où un "bébé mort-né" avait été déposé dans un four remblayé d'un atelier de potier, ainsi qu'à Puech de Mus, à Sainte-Eulalie-de-Cernon, dans l'Aveyron<sup>19</sup> et Aulnat, en Auvergne, où un grand nombre de sépultures de nouveau-nés et de post-néonataux ont été mises au jour dans des zones qui avaient été affectées à des activités artisanales (PROVOST, MENNESSIER-JOUANNET 1994 : 98-101).

Les sépultures non architecturées semblent avoir constitué le mode de dépôt privilégié pour les sépultures de l'âge du Fer. On rencontre toutefois, mais elles restent extrêmement rares, des inhumations en vase-cercueil, comme à Lattes où deux enfants morts en période périnatale, un nouveau-né et un fœtus de six mois présentant des anomalies pathologiques, avaient été inhumés dans un vase (FABRE 1990). Notons que si les offrandes funéraires sont majoritairement absentes de ce type de sépulture, le fœtus de Lattes était accompagné d'offrandes fauniques.

Le territoire suisse a également livré un grand nombre de sépultures en contexte domestique, dont l'usage est attesté dès le Néolithique. Cette pratique se retrouve toutefois plus largement à l'âge du Fer. Le site de Brig-Glis, à Waldmatte (Valais), daté de cette période, se distingue des exemples précédents par le nombre impressionnant de sépultures infantiles et d'immatures, soit 137, rencontrées, pour la

plupart, à l'intérieur des habitations, le long des murs. Si l'âge au décès est assez large – jusqu'à trois ans – la plupart concerne des nouveau-nés (CURDY *et al.* 1993). L'habitat de Brig-Glis se distingue également par la présence d'offrandes funéraires variées – fibules, bracelets, anneaux, colliers, fusaiïoles et vases – qui ne semblent pas liées à un âge particulier.

#### 4.1.2. Une continuation et une généralisation de cette pratique à l'époque romaine dans les provinces occidentales de l'Empire

La Bretagne protohistorique constitue, à la différence des contrées situées plus au sud, une région qui, à de très rares exceptions, n'a pas pratiqué l'inhumation des enfants en bas âge dans des contextes domestiques ou artisanaux (mise à part toutefois les sépultures en silo). La seule sépulture d'enfant datée de l'âge du Fer qui soit liée à un bâtiment provient de Maiden Castle (Dorset) et concerne un édifice cultuel (CUNLIFFE 1978).

La conquête de cette province étant tardive, à la fin du I<sup>er</sup> s. de notre ère, les sépultures d'infantiles rencontrées dans des contextes domestiques sont liées à l'arrivée des légions romaines et se retrouvent essentiellement dans l'aire la plus romanisée : le bassin de Londres, au sud de la Grande-Bretagne. Ces structures sont réparties entre le comté de Dorset – Colliton Park (WATTS 1989) et Poundbury (sud-ouest) (FARWELL, MOLLESON 1993) – et le comté du Yorkshire – Rudston (comté le plus au nord-est) (STEAD 1980). On retrouve également cette pratique dans les comtés d'Avon (Gatcombe), d'Hertfordshire (Vérolanium) (WATTS 1989) et de Hampshire (Sparsholt) (JOHNSTON 1983).

Si la grande majorité de ces sites s'inscrivent durant l'Antiquité tardive, le site de Poundbury (Dorset) se distingue par l'inhumation de 22 individus infantiles dans des constructions datées de la fin du I<sup>er</sup> s. de notre ère.

La majorité des sites ayant livré des sépultures infantiles hors contexte funéraire concernent des unités domestiques : *villa* ou *domus*. Certaines sépultures se rencontrent toutefois dans des bâtiments culturels, comme à Springhead (Kent) et Cambridge<sup>20</sup>.

19. Dix infantiles : neuf nouveau-nés et un post-néonatal d'environ trois mois ont été découverts dans ce qui semble être l'atelier d'un métallurgiste. Trois nouveau-nés, inhumés en pleine terre, sans mobilier funéraire, avaient été disposés à proximité des murs et deux d'entre eux avaient reçu un dispositif de signalisation : une dalle plantée pour l'un et un gros bloc dressé pour l'autre (DEDET, GRUAT, MARTY 2001). Ce dispositif de signalisation n'est pas sans rappeler la sépulture de Castellet de Bernabé (Lliria) où les pierres qui recouvraient la sépulture du nourrisson dépassaient du sol (GUÉRIN *et al.* 1989).

20. Dans le temple de Cambridge (Cambridgeshire), érigé à la fin du II<sup>e</sup> s. de notre ère, on inhuma au IV<sup>e</sup> s., au nord du temple, neuf "jeunes enfants" dans des puits. On avait disposé auprès d'eux un chien retrouvé en connexion. Ces inhumations semblent évoquer une offrande aux divinités chtoniennes (ANON 1978). Dans le temple de Springhead (Kent), quatre sépultures d'enfants en bas âge furent déposées sous le

Comme dans les provinces gauloise et ibérique, les sépultures rencontrées en contexte d'habitat se localisent principalement à l'intérieur des unités domestiques, près des murs ou à leurs angles, comme dans la *villa* de Winterton (Norfolk) où les nourrissons ont été disposés dans toutes les pièces, près des murs (STEAD 1976). La fonction de ces pièces reste malheureusement souvent indéterminée. À Chalk cependant, c'est dans la cave d'une des dépendances d'une *villa* que l'on déposa un "enfant". Cette cave fut utilisée dans le premier état du bâtiment pour entreposer le vin puis, dans la phase finale, le lieu semble avoir servi de prison pour les esclaves. C'est lors de cette période que l'on déposa la sépulture (JOHNSTON 1983). Notons que de telles localisations se rencontrent en Gaule romaine. À Vieux (Calvados), une sépulture "périnatale" fut déposée dans le comblement d'une cave au II<sup>e</sup> s. de notre ère (ALDUC-LE-BAGOUSSE 1996 : 450). À Paris, 25 boulevard Saint-Michel, c'est un "jeune enfant", inhumé en vase-cercueil pourvu d'un couvercle, qui fut placé dans une cave. L'enfant avait reçu trois monnaies dont une coupée en deux (BUSSON 1992 : 293). Certaines sépultures s'inscrivent également au voisinage des constructions, dans des cours et arrière-cours, comme à Ashton (Northamptonshire, II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s.), où les 29 sépultures néonatales ont été déposées à l'intérieur des maisons et dans les arrières cours (WATTS 1989 : 373)<sup>21</sup>.

La majorité des sépultures rencontrées dans de tels contextes n'ont livré aucun mobilier funéraire<sup>22</sup>. On constate toutefois qu'il en est de même pour les quelques sépultures infantiles rencontrées dans les nécropoles de l'Antiquité tardive, qui présentent généralement peu de mobilier funéraire.

À la différence de la période protohistorique, les sépultures périnatales hors contextes funéraires traditionnels demeurent une pratique peu usitée en Espagne romaine. On constate en effet un phénomène de diminution progressive de l'âge du Fer jusqu'au Haut-Empire, l'Antiquité tardive ne paraissant pas avoir livré la présence de telles sépultures. Cette diminution, voire disparition, est-elle due à un fait historique ou à un intérêt archéologique plus grand pour les sites protohistoriques ?

sol du temple IV, aux quatre coins de la pièce. Deux de ces nourrissons avaient été décapités. D'après l'auteur, ces enfants auraient été déposés dans le temple pour apaiser la colère des dieux face à la peste qui sévissait dans la région (PENN 1967).

21. On retrouve cette pratique en Gaule romaine, dans le Maine-et-Loire, à Brain-sur-Allonnes, où quatre sépultures "périnatales" (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ?) ont été mises au jour dans la cour d'une *villa* (PROVOST 1988a : 78).

22. À Baldock (Hertfordshire), sur les 35 sujets infantiles déposés dans des unités domestiques (dont deux dans les fondations du mur), une seule tombe a livré deux céramiques (STEAD, RIGBY 1986).

Malgré ce phénomène de diminution, certains sites, comme celui de la colonie romaine de Celsa (Zaragoza), ont livré un grand nombre de sépultures datées du Haut-Empire. Trente-six nouveau-nés, inhumés en pleine terre, sauf un cas placé dans une jarre, ont été déposés à l'intérieur de *domus*, le long des murs (MINGUEZ MORALES, JOSÉ, 1989-1990 : 114).

La ville de Dénia (*Danium*), à Alicante, s'inscrit dans un schéma différent par rapport à Celsa puisque les inhumations ont été découvertes dans un bâtiment public, un entrepôt<sup>23</sup>. *Danium* semble être le seul cas d'édifice public d'époque romaine à avoir contenu des sépultures ; cependant, le bâtiment de la Magdalena (Lleida), dont la fonction reste indéterminée et dans lequel dix inhumations "d'enfants en bas âge", datées du II<sup>e</sup> s. ont été découvertes, pourrait, selon les auteurs, être interprété comme un *horreum* (GISBERT SANTONJA, SENTI RIBES 1989 : 118).

Contrairement à l'Espagne romaine, l'usage d'inhumer des nouveau-nés dans des habitations perdure en Gaule romaine. Dans le domaine de Neftenbach, dans le canton de Zurich (Suisse), quatorze sujets infantiles âgés entre neuf mois lunaires et deux mois, ont été inhumés à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, le long des murs (I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. de notre ère)<sup>24</sup>. De telles inhumations se rencontrent également dans le *vicus* de *Vitudurum*, voisin de Neftenbach (LANGENEGGER 1996), où quatorze inhumations de nourrissons âgés de moins de six mois ont été mises au jour ainsi que dans la *villa* de Dietikon, où ce sont 26 corps que l'on inhuma (LANGENEGGER 1996). Nous pouvons également évoquer le site de Langeais, présent dans notre corpus, qui a livré 18 sépultures périnatales à l'intérieur et à l'extérieur d'un des bâtiments appartenant à un établissement agricole (site n° 36).

Si le phénomène est, à l'époque protohistorique, principalement circonscrit dans le sud et le centre de la Gaule, l'usage d'inhumer des enfants en bas âge dans des structures semble se propager plus au nord à l'époque romaine<sup>25</sup>. Le phénomène semble cependant assez marginal. On le rencontre en Alsace, à Sierentz (Bas-Rhin) (WOLF 1988-2000) et en Normandie, à

23. Cf. chapitre sur les sépultures de fondation.

24. Si un grand nombre de sépultures ont été déposées à l'intérieur du bâtiment, on dénombre toutefois deux nouveau-nés inhumés dans des fossés limitant le domaine du I<sup>er</sup> siècle de notre ère et un autre déposé près d'un dépotoir (LANGENEGGER 1996).

25. Le site de Bouchon (le Rideau Miquet), en Picardie, a toutefois livré deux sépultures infantiles dans un contexte d'habitat datant de l'âge du Fer. Un des sujets infantiles avait été déposé dans le comblement d'un des trous de poteaux d'un des bâtiments (sépulture de fondation ?). Notons que dans le remplissage de la section nord de ce fossé, un squelette d'adulte a été découvert en *procubitus* (PALLU 1996).

Fleurheim (Lyons-la-Forêt, Eure)<sup>26</sup> et à Vieux (Calvados) (ALDUC-LE-BAGOUSSE 1996 : 450).

#### 4.1.3. Une réduction de cette pratique à l'époque mérovingienne

L'usage d'inhumer des sépultures de nourrissons au sein de structures domestiques ou artisanales ne semble pas disparaître à l'époque mérovingienne, bien que cette pratique soit toutefois alors assez marginale. On retrouve ainsi en Espagne, dans les sites de Sant Miquel de la Vall (Lérida) et à El Cerro de la Mezquita (Granada), des sépultures infantiles à l'extérieur des habitations, devant les portes d'entrées (MINGUEZ MORALES, JOSÉ 1989-1990). Dans le royaume franc, si l'on continue à déposer des sépultures, sans recrutement préférentiel, à l'intérieur d'anciens bâtiments gallo-romains désaffectés (GUIOT, COUVIN, BLANCHARD 2003 : 108; LE MAHO 1994), on retrouve toutefois la présence d'inhumations de nouveau-nés isolées, à l'intérieur d'unités domestiques (ALEXANDRE-BIDON, LETT 1998 : 57).

#### 4.2. Rites de passage dans les sociétés traditionnelles : l'apport de l'ethnographie à la compréhension des sources antiques et des données archéologiques

##### Des jeunes enfants au statut très particulier

Dans de très nombreuses civilisations – le phénomène est quasi universel – les enfants en bas âge, notamment les sujets infantiles et plus particulièrement les enfants morts en période périnatale – fœtus et nouveau-nés – ont fait l'objet de rites particuliers. Ces rites s'expliquent par leur statut singulier, où deux moments cruciaux de la vie – la naissance et la mort – se conjuguent.

Le premier mois de la naissance est perçu comme une période très dangereuse, non seulement pour le nouveau-né mais également pour son entourage et la

société à laquelle il appartient<sup>27</sup>. L'enfant, dans l'attente d'une "identité humaine", reste encore attaché – notamment par son ombilic – au monde de l'au-delà. Passé un certain délai – celui-ci fixé par un rite de passage – le nourrisson peut être intégré à sa communauté. Cependant, avant de l'être complètement, il doit s'affranchir de chaque étape, marquée par des évolutions biologiques et morphologiques majeures : premier sourire, position assise, première dent, premier mot, premier pas... À chacune de ces étapes correspond des changements : nourriture, habillement, parure, signes corporels, habitation, manière d'être enseveli en cas de décès. Progressivement, l'enfant acquiert une individualité propre et est reconnu socialement. Ces stades de la petite enfance – qui doivent se faire dans un ordre bien précis sous peine de rompre le cycle normal des rites de passage<sup>28</sup> – se marquent, dans la plupart des cultures traditionnelles et historiques, en trois étapes principales : entre zéro et un mois ; lors de l'apparition des dents, vers six/sept mois, et entre deux et trois ans, qui correspond à l'âge auquel l'enfant est sevré. La première étape, entre la naissance et un mois demeure le cycle le plus important puisqu'il va regrouper trois phases : séparation, attente (réclusion) et première intégration.

À la mort du petit enfant, selon les rites de passage qu'il aura pu franchir, correspond un geste funéraire spécifique à chaque situation. Dans la grande majorité des cas, son statut/ou "non statut" se définit par une localisation particulière de sa sépulture.

##### – Entre zéro et un mois

##### • Rite de séparation et d'attente : relégation et premier bain

La naissance et les jours suivant la naissance sont considérés, dans la plupart des cultures, comme funestes. Le nouveau-né, sa mère, et parfois même toute la maison, sont souillés par la venue du petit enfant, puisque, dès sa naissance, le nouveau-né est encore attaché au monde de l'au-delà. Pour couper ce lien, une période de réclusion est établie. Celle-ci dure,

26. Six infantiles, deux "nouveau-nés" et quatre "post-néonataux" de moins de six mois, ont été mis au jour dans un théâtre, peu après son abandon, au II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles de notre ère. Sur les six défunts, cinq ont été inhumés dans un cercueil. Trois sépultures étaient pourvues d'offrandes : un aryballe en verre au niveau de la tête pour la tombe d'un nouveau-né ; une monnaie de Constantin II pour la tombe d'un post-néonatal et un bracelet en verre noir au niveau du thorax pour un nourrisson de six mois. Soulignons que la découverte étant ancienne (1967-1968), l'étude anthropologique doit être prise avec précaution, l'auteur, docteur en médecine, ne bénéficiant pas des méthodes de détermination d'âge au décès actuelles. Par ailleurs, cet exemple se démarque des autres sites évoqués par la présence de cercueil et de mobilier funéraire, extrêmement rare dans ce type de contexte. Le site de Fleurheim, par son contexte, est à rapprocher du site d'Areines (n° 1).

27. Dans les sociétés pré-industrielles (tout comme dans les sociétés pré-jénériennes, c'est-à-dire avant 1800), la mortalité infantile est très élevée, un quart de la population meurt avant un an, un autre quart avant quatre ans. Les parents évitent donc de s'attacher trop tôt à leur progéniture, attendant que celle-ci ait passé les premiers mois de la naissance, notamment le premier.

28. La naissance d'un enfant pourvu de dents – tout comme la présence de cheveux (on parle d'enfant né coiffé) – est considérée, suivant les cultures, comme maléfique ou bénéfique. On retrouve cet aspect chez les Romains pour qui les garçons qui naissent avec des dents sont promis à une grande destinée, alors que chez les filles, ceci porte malheur (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, VII, 15).

suivant les cultures, entre une semaine et un mois<sup>29</sup>. La naissance représente par ailleurs une souillure qu'il faut laver. L'eau prend donc une place importante dans les rites de passage. Élément purificateur, elle ôte, grâce au premier bain, toute la nocivité qui pourrait provenir de l'au-delà.

Dans certaines cultures, les fœtus et les nouveau-nés sont identifiés à de l'eau. Au Japon, les enfants qui meurent lors d'interruption de grossesse ou de fausses couches sont appelés "*mizuko*", *enfants de l'eau* (BEN SOUSSAN 1998 : 54). Chez les Bantou, une tribu africaine, le nouveau-né est également assimilé à ce précieux liquide (ERNY 1990 : 138). Ces enfants là n'ont pas droit à une sépulture, ils sont enterrés dans un milieu humide, étang ou marécage, ou abandonné à la lisière de la forêt. Chez les peuples mongols, le nouveau-né se sépare définitivement du monde de l'au-delà par la fête du bain qui a lieu le troisième jour. Désormais celui-ci passe de l'état de *njalraj* (nouveau-né) à celui de *njalkh* (nourrisson); il le restera jusqu'à trois ans (AUBIN 1975).

#### • L'imposition du nom ou premier rite d'intégration dans la communauté

Intégré dans la sphère familiale par le premier bain, le nouveau-né l'est dans le groupe social par l'imposition du nom, rite lié à la fin de sa période de réclusion. La fin de la période d'attente correspond très souvent à la chute de l'ombilic et à sa cicatrisation, sept ou huit jours après la naissance.

L'ombilic tombé, tout lien entre le nouveau-né et le monde *supra* humain est désormais coupé. Le danger étant écarté, on peut désormais lui donner un nom. L'attente, entre la naissance et l'imposition du nom, trouve son explication dans la dangerosité du premier mois de la vie de l'enfant, notamment dans les quinze premiers jours.

Durant cette période de réclusion, le père est absent. Il doit rester éloigné de sa femme et de son enfant pour éviter toute souillure. C'est lors de la première sortie du nouveau-né que s'établit la reconnaissance du père envers son enfant. En Inde, le père vient voir son enfant le douzième jour pour qu'il puisse recevoir un nom (TAMBS-LYCHE 1997). Huit jours après sa naissance, les Kissi, une tribu africaine, présentent le nouveau-né à la famille paternelle qui, en lui donnant un nom, signifie qu'elle l'accepte (ERNY 1999 : 149). Dans une autre tribu africaine, chez les Ambo, le père touche son enfant entre une et deux semaines après sa

naissance. Ce touché paternel fait de lui "un être humain mûr". Désormais, si celui-ci meurt, il sera enterré comme le sont les adultes (ERNY 1999 : 131-132).

#### – 2<sup>e</sup> rite d'intégration : l'apparition des dents

L'apparition des premières dents, à partir de six-sept mois, marque pour l'enfant une seconde étape. Dans la tribu des Venda, en Afrique du Sud, on considère que lorsque les premières dents de l'enfant apparaissent et qu'il commence à ramper, il est prêt à entrer dans la société humaine : "S'il vient à mourir, on célèbre son deuil et on peut l'enterrer en terre sèche" (ERNY 1990).

#### – 3<sup>e</sup> rite d'intégration : la fin du sevrage et l'acquisition de la marche et de la parole

La fin du sevrage marque, pour le nourrisson, la dernière étape avant d'entrer dans le monde proprement dit de l'enfance, à cinq ou sept ans, selon les sociétés et suivant le sexe de l'enfant, les garçons atteignant généralement le stade de l'enfance plus tôt que les filles.

Dans les sociétés traditionnelles, le sevrage s'effectue tardivement, vers l'âge de deux, voire trois ans, lequel correspond à l'acquisition de la marche, de la parole et de la première denture. Au moment où l'enfant peu marcher (à partir de 13-15 mois, voire plus tardivement), une étape importante est franchie. Le petit enfant devient plus indépendant et prend conscience de sa personnalité. Le sevrage contribue pour une part à cette autonomie, en mettant fin à une relation quasi exclusive avec sa mère – et inversement puisque dans certaines tribus, comme celles des Venda, celle-ci peut de nouveau être enceinte. Maîtrisant la coordination de ses membres, l'enfant peut désormais participer au repas familial et s'intégrer dans sa communauté. Cette étape importante donne généralement lieu à une grande fête. Chez les peuples mongols, cette intégration, qui s'effectue à l'âge de trois ans, est symbolisée par la première coupe de cheveux (le lien avec l'état précédent est rompu)<sup>30</sup>. Le changement d'état de l'enfant y est également perceptible dans le vocabulaire qu'on lui attribue : de *njalkh* (nourrisson), il entre dans la catégorie des *balcir* ou jeune enfant. En Afrique noire, chez les Omboundou, c'est lorsque le nourrisson sait s'asseoir, vers sept/huit mois, qu'il change de

29. On retrouve cette réclusion dans l'Europe médiévale où, tant que l'enfant n'est pas baptisé, on ne le visite pas.

30. À chaque nouvelle étape de l'enfant, le lien précédent est rompu symboliquement. Cette séparation se traduit par la coupure de l'ombilic après la naissance et par la coupure des cheveux pour toutes les autres étapes de la vie jusqu'à la fin de l'adolescence.

désignation : d'*onana* il devient *ocisembe* (ERNY 1999 : 159).

#### 4.3. Rites de passage à l'époque romaine, à la lumière des sources ethnographiques et des sources antiques

L'étude des rites de passage liés à la petite enfance, montre, dans la plupart des communautés traditionnelles, de grandes similarités en ce qui concerne les étapes que doit franchir le petit enfant pour acquérir un statut social. À l'époque historique, l'archéologie funéraire semble révéler que ces trois premières étapes de la vie (0-1 mois, 6-7 mois, 2-3 ans) correspondent également à une réalité. Les localisations préférentielles que l'on retrouve pour ces jeunes enfants trouvent de très nombreuses correspondances avec celles des sociétés traditionnelles, et ceci à des époques très anciennes. Ainsi, à Kerma, au Soudan, une nécropole de l'âge du Bronze a livré un espace funéraire entièrement réservé – mis à part deux adultes – à des enfants de moins de quatre ans. L'aire funéraire a été organisée en fonction de leur âge : les individus immatures inhumés vers le sud et les sujets périnataux dans le quart nord-ouest. Par ailleurs, la position du corps et le mobilier permettent de distinguer trois groupes : les enfants morts en période périnatale, les infantiles et les enfants décédés entre deux et quatre ans (MAUREILLE *et al.* 2004).

À partir de ce constat, les localisations différentielles que l'on observe à l'époque gallo-romaine pour une certaine catégorie d'individus pourraient s'expliquer par leur statut spécifique. Les comparaisons avec les sociétés traditionnelles nous permettant de comprendre certaines pratiques. D'après le droit romain pourtant, les âges de la vie n'étaient pas définis par des changements biologiques, mais par des nécessités politiques et juridiques. La distinction entre la petite enfance et l'enfance n'existait pas<sup>31</sup>. Au III<sup>e</sup> s. cependant, la situation tend à se modifier puisqu'apparaît l'*infantia*<sup>32</sup> ou petite enfance qui dure jusqu'à l'âge de sept ans, âge auquel, selon les grammairiens et les rhéteurs, les

enfants sont en état de parler avec intelligence et on doit commencer leur instruction.

Si "*l'infantia*" n'apparaît pas, dans le droit romain, liée à une réalité physiologique, certains rites, effectués à un moment bien précis de la petite enfance, semblent montrer qu'il existait une distinction de statut parmi la classe des *infantes*. Cette différenciation se perçoit également dans les périodes de deuil, puisque d'après une loi de Numa, "on ne portait pas le deuil d'un enfant au-dessous de trois ans et, pour tous ceux qui avaient dépassé cet âge, on ne le portait pas pendant plus de mois qu'ils n'avaient vécu d'années, sans dépasser dix mois, quel que fût l'âge du défunt"<sup>33</sup>. Dans une lettre adressée à sa femme, à la suite de la mort de leur fille, alors âgée de deux ans, Plutarque (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) rappelle d'ailleurs que pour les enfants en bas âge "on n'offre pas de libations et à leur égard, on ne pratique pas les autres rites qu'il est de nature d'observer pour les autres morts... On ne s'attarde pas à leurs funérailles..."<sup>34</sup>.

#### – Rites d'attente et de séparation : premier soin et première nourriture

À sa naissance, l'enfant romain est tenu à l'écart de sa famille. Cette période de marge s'exprime par une diète de deux jours<sup>35</sup>. Des médecins comme Soranos d'Éphèse (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) pensent en effet que le lait de la mère est impropre à l'alimentation du bébé qui doit se remettre du traumatisme de son accouchement. Pendant deux jours, il semble donc n'avoir aucun lien avec sa mère, ni avec son père. Avant de rompre son isolement, un rite de purification est effectué afin de le laver de la souillure qui le lie encore au monde des mânes. L'importance que l'on accorde à ce rite de purification est perceptible sur le décor de certains sarcophages. Des divinités sont très souvent associées aux scènes de toilettes, aux côtés de la mère de l'enfant et de la nourrice. Interprétées comme des Parques, ces dernières consultent les astres, symbolisés par un globe fixé sur une colonne, afin de déterminer l'avenir du nouveau-né. L'existence de ces trois divinités, lesquelles président à la destinée de l'Homme, dans les scènes de bain, démontrerait l'importance du rite purificateur dans la vie du nouveau-né.

31. "le roi Servius Tullius, instituant les cinq classes censitaires de *seniores* et de *juniores* a estimé qu'étaient enfants ceux qui avaient moins de dix-sept ans ; et ensuite à partir de la dix-septième année, âge auquel il pensait qu'ils étaient désormais aptes au service de l'État, il les inscrivit comme soldats ; il les appela *juniores* (les plus jeunes) jusqu'à la quarante-sixième année, et au-delà de cet âge *seniores* (les plus vieux)" (Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, X, 28).

32. *Digeste*, XXVI, 7, 1, 2. Le terme apparaît toutefois bien plus tôt dans la littérature latine puisque Varron, au I<sup>er</sup> s. av. notre ère, définit cinq âges de la vie, dont la petite enfance (cité par Servius, *Commentaire à l'Énéide*, V : 295 selon NÉRAUDAU 1996 : 33).

33. Plutarque, *Les Vies*, I, 12 : 197.

34. Plutarque, *Œuvres morales, Consolation à sa femme*, VIII, 11 : 198.

35. Dans la plupart des sociétés africaines, les soins et la première nourriture que l'on donne aux nouveau-nés sont le signe de son acceptation au sein de sa famille. À partir de ce moment, on ne peut plus le tuer (ERNY 1990 : 146).

– *Premier rite d'intégration*  
(entre une semaine et un mois) :  
attribution du nom

Comme dans les sociétés traditionnelles, le *pater familias* n'assiste pas à la naissance de sa progéniture<sup>36</sup>. Il semble, d'après les sources antiques, que ce soit la sage-femme, après examen, qui la première, recommande d'élever ou non le nouveau-né : "La sage-femme, donc, après avoir reçu le nouveau-né, le posera d'abord à terre après avoir regardé si c'est un garçon ou une fille..."<sup>37</sup>. Certains auteurs antiques, tels que Varron (RAWSON 1991), Suétone<sup>38</sup> ou Pline l'Ancien<sup>39</sup> évoque le dépôt à terre lors de la naissance d'un nouveau-né<sup>40</sup>. Si la sage femme décide que l'enfant est apte à vivre, c'est toutefois au père de l'accepter ou non. Cette acceptation se symbolise par une cérémonie, le "*nominis dies*" qui marque la reconnaissance officielle du père envers son enfant. À la différence du rite grec, où le premier rite d'intégration a lieu le cinquième jour, le *nominis dies* donne lieu à un délai plus long puisqu'il s'effectue lors du huitième jour pour les filles et du neuvième pour les garçons<sup>41</sup>. Il s'accompagne d'une cérémonie symbolique, la *lustratio*<sup>42</sup>. C'est probablement lors du *dies lustricus* que l'on offrait la *bullā* au nouveau-né, laquelle devait le protéger. Il est intéressant de voir qu'outre sa fonction protectrice, la *bullā* est également l'emblème du statut social puisqu'on distingue la *bullā* en or, portée par les enfants de la noblesse, de celles portées par les enfants de la plèbe, en cuir.

36. On constate dans un passage du *Digeste* (XXV 3,4), qui évoque la naissance de l'enfant, que si un grand nombre de personnes assiste à l'accouchement de la mère, le père est absent (selon RAWSON 1991 : 11).

37. Soranos d'Éphèse, *Des maladies des femmes*, II, 4-5.

38. On sait par Suétone que la terre où fut posé Octave à sa naissance fut consacrée lorsqu'il devint empereur (Suétone, *Vie des douze Césars*, Auguste, II).

39. D'après Pline l'Ancien, la coutume voulait que le nouveau-né "soit porté en terre, les pieds les premiers" (Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, VII, 8).

40. En Alsace, les sages-femmes de la vallée de Munster posaient le nouveau-né à même le sol. Si le père le reconnaissait comme son enfant, la matrone le ramassait et le lui mettait dans les bras (SARG 1977). Certains auteurs comme M. Corbier conteste toutefois ce rituel pour l'époque romaine. Elle note que les représentations iconographiques ne montrent jamais ce rituel mais qu'au contraire, la scène symbolisant la naissance est celle du premier bain (CORBIER 1999).

41. "*Lustrici dies* : c'est, chez les enfants, le huitième jour pour les filles et le neuvième pour les garçons ; parce que c'est en ces jours qu'on les purifie et qu'on leur donne leurs noms" (Festus, *De la signification des mots*, Livre X).

42. "Néron naquit à Antium, neuf mois après la mort de Tibère... De son horoscope nombre de gens tirèrent aussitôt une foule de prédictions effrayantes... Son destin néfaste fut encore annoncé de façon très claire, le jour de sa purification ; en effet C. César, prié par sa sœur de donner à l'enfant le nom qu'il voudrait..." (Suétone, *Vie des douze Césars*, Néron, VI : 306).

L'État semble avoir reconnu l'existence du petit citoyen romain lors du *dies lustricus*, puisqu'à partir du règne d'Auguste (28 av.-14 ap.) jusqu'à l'époque de Marc-Aurèle (161-180 ap.), tous les enfants légitimes de citoyens romains doivent être inscrits dans le registre des naissances dans les trente jours qui suivent leur naissance, et seulement après l'attribution du nom. L'imposition du nom, après une semaine, marque donc la première étape de la vie de l'enfant et sa première intégration au sein de la société<sup>43</sup>.

– *Deuxième étape d'intégration* :  
apparition des dents

L'apparition des dents, après l'imposition du nom, symbolise, pour le petit enfant, un deuxième stade dans son évolution "humaine" puisque certains auteurs antiques soulignent l'usage de ne pas pratiquer l'incinération pour un nourrisson mort avant sa première dent, c'est-à-dire vers six, sept mois<sup>44</sup>. Notons que l'entrée de l'enfant dans la *pueritia* coïncide également avec l'apparition des dents permanentes.

– *Troisième étape d'intégration* :  
autonomie motrice et sevrage

Après l'imposition du nom et l'apparition des premières dents, le sevrage paraît avoir constitué la troisième et ultime étape avant l'entrée de l'enfant dans la *pueritia*, à sept ans, âge auquel filles et garçons entrent à l'école. L'importance donnée à cette étape de la vie est perceptible dans les sources antiques, notamment chez Ausone qui qualifie les enfants encore allaités de "privés de raison"<sup>45</sup>. Le sevrage dans l'Antiquité romaine, a lieu assez tardivement, vers deux-trois ans<sup>46</sup>, bien que les auteurs soient partagés

43. On perçoit bien dans les sources juridiques l'importance de l'imposition du nom. Devant la baisse de la natalité au sein des classes sénatoriales et équestre, Auguste fit appliquer des lois natalistes. Les *Lex Iulia* (18 avant J.-C.) et *Papia* (9 après J.-C.), incitaient, par le *ius liberorum*, les familles à avoir au moins trois enfants. Pour obtenir un régime juridique privilégié et des avantages financiers, les lois reconnaissaient trois enfants en bas âge survivants jusqu'au jour de la nomination du nom "*nominis die*" (*Code Justinien*). Hors de l'époque romaine, il est également intéressant de constater que d'après la loi salique, le meurtre d'un nouveau-né était puni moins sévèrement que celui d'un enfant qui avait été nommé (CORBIER 1999).

44. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, VII, XV : 63 et Juvénal, *Satires*, VII, XV : 194.

45. Ausone, *Idylles*, XV.

46. Cependant, certains auteurs antiques comme Soranos laissent penser que le sevrage pouvait s'effectuer beaucoup plus tôt puisque celui-ci s'indigne devant ces femmes trop pressées "qui dès le quarantième jour, essaient de donner des céréales à manger (si elles agissent ainsi, c'est surtout parce que l'allaitement est pour elles une corvée)" Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes*, II, 17. On peut penser que le sevrage



quant à l'âge où celui doit commencer. Soranos (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) préconise une nourriture solide à partir de six mois, quand Rufus (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>47</sup> estime que l'enfant doit être sevré à deux ans et Quintilien (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)<sup>48</sup> à l'âge de trois ans<sup>49</sup>.

Le sevrage est généralement associé à l'acquisition de la parole et à la coordination motrice. Des auteurs comme Cicéron (I<sup>er</sup> av. J.-C.) mettent en parallèle la maîtrise de la motricité avec l'apparition de l'intelligence chez le petit enfant : "Quand ils ont acquis un peu de force, esprit et sens entrent en jeu : ils font des efforts pour se mettre debout, se servent de leurs mains, reconnaissent les personnes qui les élèvent... Ils sont préoccupés de ce qui se fait à la maison et cherchent à tout savoir. Ils commencent à faire leurs petites réflexions et à apprendre... Rien de tout cela ne se produit sans raison"<sup>50</sup>. Quintilien recommande aux parents de commencer l'apprentissage de leur progéniture à l'âge de trois ans, au moment où apparaissent les premières facultés intellectuelles<sup>51</sup>.

L'importance de cet âge, qui représente, dans les sociétés traditionnelles, la transition entre la petite enfance et l'enfance, donnant lieu à un cérémoniel symbolisé par le port d'un vêtement ou d'une coiffure particulière, se perçoit également, dans le monde antique, par l'intégration du petit enfant dans la communauté religieuse. Lors du sevrage, le petit Romain est présenté à trois divinités liées à la nourriture, à la boisson et au coucher : *Edulia*, *Potica* et *Cuba*<sup>52</sup>. Dans le monde grec, la fête des *Anthestéries*, célébrée en l'honneur de Dionysos, fin février, est une cérémonie initiatique qui admet dans leur troisième année les jeunes athéniens dans la communauté religieuse. Lors de cette fête, on offre aux enfants de petits vases miniatures appelés "oenochoés d'Anthestéries". Ces récipients, nommés également "vase chous", constituent un élément important de cette cérémonie (MANSON 1975).

précoce s'effectuait plus tôt dans les classes sociales inférieures qui n'avaient pas toujours les moyens d'employer une nourrice.

47. Rufus dans Oribase, *Livres incertains*, 20 (selon NÉRAUDAU 1996 : 78).

48. Quintilien, *Institution oratoire*, Livre I (selon ÉTIENNE 1973 : 36).

49. Il semble toutefois, du moins dans les classes sénatoriale et équestre, que le sevrage s'effectuait après deux ans. Plutarque nous apprend ainsi que sa fille, âgée de deux ans, demandait à sa nourrice de donner le sein à sa poupée, ce qui laisse entendre qu'elle n'était pas encore sevrée (Plutarque, *Œuvres morales, Consolation à sa femme*, VIII : 188-198). Oribase (IV<sup>e</sup> ap. J.-C.) note que l'enfant est nourri pendant deux ans avec du lait puis "on le fait passer ensuite aux aliments" (GOUREVITCH 1997 : 16).

50. Cicéron, *Des termes extrêmes des Biens et des Maux*, V, 41 (selon NÉRAUDAU, 1996 : 99)

51. Quintilien, *Institution oratoire*, I, 1,16.

(<http://agora.class.fltr.ucl.be/concordances/quintilien/lecture/3.htm>).

52. D'après Varron cité par Donat à propos du *Phormion* de Terence (selon NÉRAUDAU 1996 : 225).

Bien que la petite enfance soit constituée, dans la plupart des sociétés traditionnelles, par trois rites de passage, on constate certaines variations par rapport à l'importance donnée à ces différentes étapes. En effet, dans certaines tribus, comme les Ambo, c'est l'imposition du nom, effectuée avant un mois, qui constitue le rite de passage le plus important puisque c'est grâce à lui que l'enfant peut être inhumé comme les adultes. En revanche, pour d'autres, comme les Kissi, c'est seulement après six mois, lors de l'arrivée des premières dents, que l'enfant, s'il vient à mourir, peut avoir droit au même rite funéraire que le reste de sa communauté. Ainsi, dans un même espace géographique et chronologique peuvent coexister différentes conceptions des âges de la vie. Cet aspect est d'autant plus intéressant que semble se dessiner à l'époque romaine, à partir des sources écrites, des différences de comportement par rapport aux rites funéraires destinés aux enfants en bas âge, puisque, si tous les auteurs antiques sont unanimes pour établir l'usage d'inhumer les enfants, ils ne semblent pas s'accorder sur l'âge auquel ces conditions doivent être remplies. Pour Pline l'Ancien (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.), l'inhumation s'emploie à partir de l'apparition des premières dents<sup>53</sup> alors que pour Fulgence (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), elle peut être pratiquée après la déclaration du nouveau-né sur le registre des naissances, soit après un mois<sup>54</sup>. Enfin, Juvénal (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) utilise une catégorie assez floue, parlant des petits enfants qui n'ont pas droit encore au bûcher<sup>55</sup>. Ces différentes conceptions des âges de la vie, qui correspondent sans doute à un changement d'attitude au cours des cinq siècles qui séparent Pline l'Ancien de Fulgence, peuvent-elles expliquer les variabilités que l'on observe sur certains sites archéologiques ?

#### 4.4. L'apport de l'archéologie funéraire à la compréhension des rites de passage : interprétation

Lorsque nous comparons les rites funéraires appliqués aux enfants en bas âge dans les sociétés traditionnelles avec ceux de la Gaule romaine, voire avec d'autres peuples historiques, la localisation différentielle des sépultures des classes zéro et un-quatre ans apparaît comme l'élément le plus révélateur

53. Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, VII.

54. Fulgence (Fabius Planciades), *Expositio sermonum antiquorum*, 7.

55. Juvénal, *Satires*, VII, 133-140.

puisque'il est commun à tous. Cependant, si l'on rencontre effectivement en Gaule romaine quatre sortes de localisations différentielles pour les jeunes enfants<sup>56</sup>, – voire plus si l'on prend en compte la contemporanéité ou non des sépultures avec les structures –, on constate une grande hétérogénéité par rapport à la localisation de leurs sépultures. Certaines sont en effet incluses dans des nécropoles classiques, c'est-à-dire sans recrutement préférentiel<sup>57</sup>. Si certaines sont disposées à la périphérie des cimetières, dans des secteurs qui leur sont réservés – c'est le cas dans la nécropole rurale de Lazenay, à Bourges (Cher)<sup>58</sup> et dans la nécropole liée à une agglomération secondaire, au Champ de l'Image, à Saint-Marcel (Indre)<sup>59</sup> – d'autres sont toutefois intégrées au reste de la population comme à Bourges, dans le cimetière tardif de Saint-Martin des Champs (Cher) où on ne constate pas de zone réservée aux enfants en bas âge mais une forte concentration de sujets infantiles de moins de six mois à l'ouest de la nécropole (DURAND 1999). De même, à Bruères-Allichamps (site n° 27) où, bien qu'une zone préférentielle existe pour les sépultures périnatales, dans la partie sud, à l'extérieur de l'aire funéraire, certaines d'entre elles sont également intégrées au reste de la population, dans la partie nord. Cette nécropole est employée durant plusieurs siècles, ce qui pourrait expliquer ce changement; cependant, la nécropole du Champ de l'Image (Saint-Marcel, Indre), qui comporte à la fois une intégration des enfants en bas âge et une relégation, est utilisée seulement sur une courte durée, soit un siècle.

56. 1) À l'intérieur d'un bâtiment; 2) à l'extérieur du bâtiment, mais à une proche distance des murs; 3) dans l'environnement du bâtiment, en périphérie de celui-ci; 4) dans une aire funéraire leur étant exclusivement réservée et liée généralement à un établissement rural ou une *villa* (généralement à l'extérieur de l'enceinte du domaine, près du mur d'enclos).

57. Ce constat doit être toutefois nuancé puisque l'on remarque, parfois, une quasi-absence de certaines catégories d'individus, notamment celles des classes 0 et 1-4 ans, que l'on devrait pourtant retrouver en très grand nombre. Rappelons que ce type de contexte n'est pas traité dans ce corpus. Les quelques exemples de nécropoles citées, comme la nécropole rurale de Lazenay ou celle de Saint-Martin des Champs, étant évoqués à titre de comparaison, afin de souligner que dans un même territoire, les localisations de sépultures de très jeunes enfants sont extrêmement variées.

58. Nécropole utilisée du Haut-Empire jusqu'à l'Antiquité tardive qui a livré près de 800 sépultures. Les inhumations sont majoritairement représentées par des enfants (environ 126), lesquels sont regroupés dans une zone spécifique. Notons que les sépultures, qui n'ont laissé aucun ossement, n'ont pu faire l'objet d'une étude anthropologique (CADALEN-LESIEUR, ROUQUET-RICHARD 1997).

59. Un groupe, composé uniquement de sépultures périnatales, est situé à la périphérie ouest de la nécropole, le long du mur de clôture (ALLAIN, FAUDUET, TUFFREAU-LIBRE 1992; DURAND 2005).

– *Les inhumations hors contexte funéraire : des statuts variés ?*

L'influence des morts sur le monde des vivants demeure, dans de nombreuses cultures historiques et traditionnelles, un trait récurrent. La crainte des morts domine l'histoire romaine, particulièrement ceux dont les corps n'ont pas été ensevelis suivant des rites déterminés et ceux dont le décès est intervenu de façon violente ou prématuré. D'après les conceptions romaines, le sort de l'âme dépend en effet non du genre de vie du défunt, mais de la façon dont il est mort et de son âge. Trois groupes représentent ces "malemorts" : les morts prématurés, dont font partie les femmes mortes en couche<sup>60</sup> et les très jeunes enfants, les individus qui n'ont pas reçu de sépultures rituelles, les *insepulti* et les morts violentes, les *biaothanatoi* (les noyés, les personnes assassinées, les soldats tués à la guerre, les individus frappés par la foudre)<sup>61</sup>. Ces catégories de "malemorts" se retrouvent dans de nombreuses sociétés éloignées dans le temps et dans l'espace, comme au Japon (BERTHON 1997 : 109) ou dans la Pologne du XIX<sup>e</sup> s. (STOMMA 1986). La perception négative des morts prématurés, spécialement celle des nouveau-nés, s'explique par les liens qui les unissent encore au monde de l'au-delà et qui les rendent, par ce fait, si redoutables. Ils sont d'autant plus dangereux que le cours de leur existence a été interrompu prématurément et qu'ils sont exclus du royaume des morts<sup>62</sup>.

Craignant que ces âmes perdues reviennent hanter les vivants pour se venger, on les inhume de nuit<sup>63</sup>.

60. Le statut des femmes enceintes suit celui des fœtus et des nouveau-nés dans de nombreuses cultures. Chez les Dogon (Mali), leurs funérailles a lieu à minuit, cachées de tous (THOMAS 1995). La femme morte en couche passe dans de nombreuses sociétés comme une calamité très grave et l'âme de cette défunte est particulièrement malveillante.

61. Tertullien, *De anima*, LI, LII, LIII (selon JOBBE-DUVAL 1924).

62. Dans sa descente au enfer, Énée rencontre les ombres des enfants mort-nés qui, condamnées à rester aux portes du royaume d'Hadès, font entendre le concert de leur voix déchirante : "Tout d'abord il entend des voix et un immense vagissement, les âmes des enfants qui pleurent, de ces petits êtres qui ne connurent pas la douceur de vivre, et qu'un jour de malheur arracha, au seuil même de l'existence du sein de leur mère pour les plonger dans la nuit précoce du tombeau" (Virgile, *Énéide*, VI, 179). Notons cependant que dans une lettre adressée à sa femme, suite à la mort de leur fille, Plutarque explique l'absence de funérailles pour les enfants en bas âge par le fait que "ce serait une impiété à l'égard de ces êtres qui sont passés dans une condition et un séjour meilleur et plus divins..." (Plutarque, *Consolation à sa femme*, VIII : 198). On est donc loin du royaume des ombres de l'Énéide.

63. "Mais chez les Romains il y eut l'usage d'ensevelir la nuit... car dans la ville pleine de scrupules religieux, ils devaient éviter tout contact avec des magistrats ou des prêtres dont les yeux ne devaient pas être contaminés par les enterrements d'autrui... Et plus romaine encore était la coutume du transport des enfants morts durant la nuit, à la lueur des flambeaux, afin que la famille ne soit pas frappée par les funérailles prématurées d'un descendant : cela se passait surtout pour ceux qui

Par ailleurs, on applique pour ces “malemorts” certaines mesures préventives, conjuguées ou non : exclusion de leur sépulture, présence de rites d’immobilisation, sacrifices de purification et traitement du corps spécifique.

Redouté par les vivants, le pouvoir de ces “malemorts” est tel qu’ils peuvent provoquer la maladie, la folie ou l’épilepsie<sup>64</sup>, il faut donc les tenir à l’écart du reste de la population. Ils sont donc exclus des nécropoles ou déposés à la limite des aires funéraires, voire parfois, c’est le cas des assassins et des suicidés, privés de sépulture.

Les rites d’immobilisation, pratiqués pour empêcher l’âme du défunt d’errer parmi les vivants, peuvent prendre différentes formes dont les plus connues sont les *tabella defixiones* qui fixent le mort par une formule magique. Elles consistent en une lamelle de plomb enroulée et perforée d’un clou<sup>65</sup>. Les rites d’enclouage ou le dépôt de pierres sur le corps, en général la tête, constituent d’autres formes d’immobilisation.

Les rites de purification, qui consistent à asperger la sépulture avec des parfums ou un liquide – le premier servant à mettre en fuite les *larvae*<sup>66</sup>, et le deuxième à purifier la tombe – peuvent également prendre la forme de dépôts d’animaux, généralement des oiseaux ou des chiens<sup>67</sup>.

À ces trois mesures vient s’ajouter un traitement du corps spécifique, l’inhumation. Les personnes frappées par la foudre, les criminels ainsi que les suicidés n’ont en effet pas le droit d’être incinérés car morts dans des conditions anormales. Les femmes mortes en couche et les enfants en bas âge font également l’objet de ce traitement. Ce mode de dépôt, utilisé

chez certaines catégories d’individus, majoritairement des enfants, alors que l’incinération est prédominante, ne semble pas avoir été propre à l’époque romaine puisqu’on le rencontre dans de très nombreuses cultures historiques, notamment dans le monde grec, à l’époque archaïque et classique, ainsi qu’en Gaule, à l’époque protohistorique<sup>68</sup>.

À l’inhumation sont parfois associées certaines positions du corps, comme le décubitus ventral ou/et des cas de décapitation. Ces pratiques sont toutefois extrêmement rares en Gaule romaine pour les enfants. D’après de nombreux auteurs, le décubitus ventral relèverait d’un rite magique lié “à la peur de voir l’esprit du mort sortir de la tombe pour revenir tourmenter les vivants” (BOURGEOIS 1984 : 294). En Suisse romaine, cette pratique semble en effet avoir été associée à des individus présentant certaines pathologies<sup>69</sup>. Tous les individus inhumés en *procubitus* ne présentent toutefois pas de tels handicaps.

Parmi ces quatre “mesures préventives” (exclusion, immobilisation, purification, inhumation), trois se retrouvent plus particulièrement dans les sépultures d’enfants en bas âge, notamment chez les sujets infantiles : “leur exclusion” des aires funéraires traditionnelles, la présence de rites de purification matérialisés par des récipients à liquide ou des objets prophylactiques – bien que nous verrons que ce type d’objet ne se rencontre que dans les aires funéraires liées exclusivement à des enfants, à quelques exceptions près, et un traitement du corps spécifique représenté par l’inhumation. Notons que, dans les sociétés historiques et traditionnelles où le rite de l’incinération est prédominant, ce mode de dépôt est majoritairement employé pour les très jeunes enfants. Si l’inhumation est perçue dans certaines cultures comme un moyen de contrôler les forces malfaisantes des tout petits enfants morts<sup>70</sup>, pour d’autres, ce traitement du corps permet de rendre ces jeunes défunts à la terre nourricière afin qu’ils puissent se régénérer, “reprendre des forces” et renaître. On retrouve cette symbolique à la naissance dans de nombreuses sociétés africaines où le nouveau-né doit toucher le sol afin d’acquiescer force et vitalité. Ce geste semble d’ailleurs se retrouver à l’époque romaine (cf. notes 37, 38, 39).

exerçaient une magistrature civile” (Servius, À l’*Énéide*, XI, 143). On retrouve ce rite chez les Dogon pour deux catégories de malemorts, les femmes mortes en couche et les nouveau-nés : leurs funérailles sont accomplies la nuit, dans le plus grand secret par des hommes de castes impurs. On recouvre le corps d’un suaire de couleur blanche, symbole d’une situation anormale. Quand le cortège passe, les villageois sont avertis par un sifflet et tout le monde s’enferme. Le défunt est ensuite déposé dans un secteur spécifique du cimetière, dans une grotte de la falaise ou dans le creux d’un baobab (ERNY 1999).

64. Pline l’Ancien, *Histoire naturelle*, XXVIII, 45.

65. D’après Pline l’Ancien (*Histoire naturelle*) “on plantait un clou là où était tombé l’épileptique afin de fixer au sol la maladie et d’en délivrer le patient” (selon JOBBE-DUVAL 1924 : 191).

66. Âme des défunts que les Romains considéraient comme leurs ennemies.

67. Dans de nombreuses mythologies, le chien, animal psychopompe, est souvent le compagnon des divinités souterraines. Chez les Romains, c’est Hécate, reine des *larvae*, qui est associée à cet animal. Le chien, dans de nombreuses cultures, accompagne souvent le défunt pour l’aider à trouver sa route et le défendre contre les mauvais esprits susceptibles d’être rencontrés. Au Japon, le chien est considéré traditionnellement comme un intercesseur entre le monde humain et l’au-delà (BERTHON 1997 : 93).

68. Dans les nécropoles languedociennes, l’inhumation concerne uniquement les enfants âgés de moins de trois ans (CHOSSENOT 1997 : 72).

69. Cette position du corps se rencontre principalement chez des “bosus, des boiteux et d’autres corps présentant de graves handicaps physiques” (FELLMANN 1992 : 302).

70. En Inde, les enfants de moins de deux ans ne sont jamais incinérés (KING 1903 : 83). En Birmanie, chez les Karen et les Thai, ce sont les mort-nés et les nouveau-nés décédés avant trois jours qui ne font pas l’objet de cette pratique (BONNET 1986 : 96).

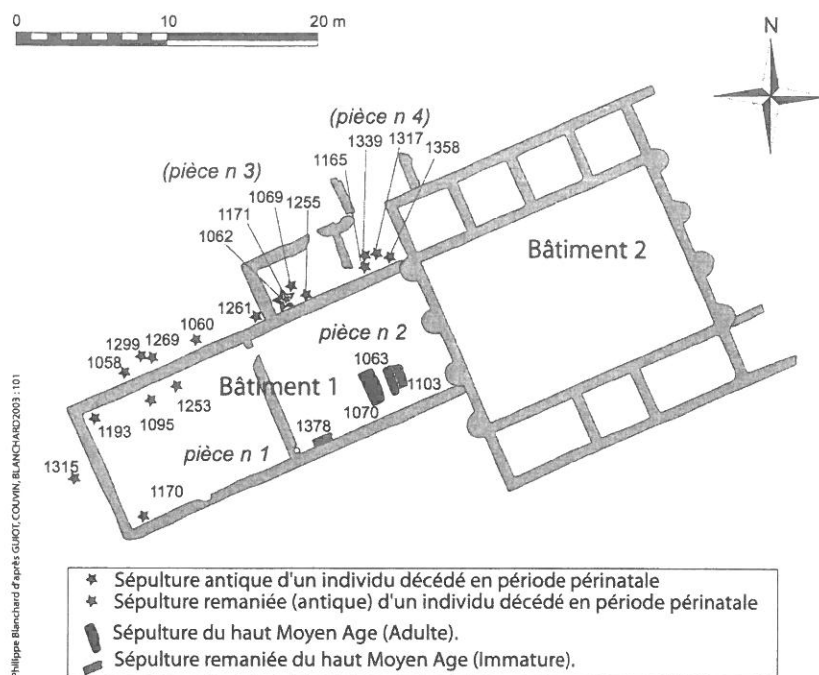


Fig. 6 : Plan de localisation des sépultures antiques et médiévales du site des Béziaux à Langeais (37) (Philippe Blanchard/INRAP d'après GUIOT, COUVIN, BLANCHARD 2003 : 101).

Ainsi, bien que l'inhumation soit pratiquée, dans certaines cultures, comme une mesure préventive, ce n'est pas toujours le cas. On peut donc se demander si la présence, à l'époque romaine, en Gaule, de sépultures de jeunes enfants hors des nécropoles traduit réellement un phénomène d'exclusion, comme on l'a très longtemps pensé. À la lumière d'éléments nouveaux et d'un corpus de sites plus conséquents au fil des années, il semblerait que cette thèse soit à revoir et que d'autres interprétations puissent être proposées. C'est ce que nous allons tenter de faire ici.

#### 4.4.1. Des mausolées collectifs ?

Morts trop précocement, les jeunes enfants, au même titre que les individus décédés de mort violente, doivent être tenus à l'écart des autres sépultures afin qu'ils ne puissent pas nuire aux mânes des défunts. Ils doivent également l'être pour les vivants, lesquels doivent les éviter sous peine d'être poursuivis et possédés par leur esprit en quête de vengeance. Les structures dans lesquelles sont découverts leur corps, habitats ou ateliers, voire parfois des lieux publics, contredisent pourtant ce statut d'être malfaisant. Pourquoi en effet inhumer des individus qui inspiraient la crainte dans des lieux où l'on vivait, travaillait ou se détendait ?

Est-on toutefois certain que les bâtiments étaient encore en activité lors de l'ensevelissement des petits défunts ? Si les pièces n'avaient plus de fonction, rien n'empêchait alors qu'elles servent d'aire funéraire à cette catégorie d'individus. Les murs, encore en élévation lors de l'ensevelissement, auraient eu un double but : empêcher l'âme de ces enfants de sortir pour venir hanter les vivants et surtout les cacher à la vue des passants, les contraignant ainsi à être oubliés de tous et à subir ainsi la seule mort possible, la *damnatio memoriae*<sup>71</sup>.

Pourtant, cet argument semble être contredit par la fréquence des réutilisations de bâtiments gallo-romains, alors abandonnés, en nécropole. Comment expliquer qu'à Langeais (site n° 36), entre le VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> s., viennent s'installer dans une ancienne *villa* gallo-romaine, les sépultures de quatre adultes et d'un immature (Fig. 6) ? Le souvenir des sépultures périnatales, déposées au II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. à l'intérieur des structures de la *villa*, était-il toujours présent après plus de cinq siècles ? Ce fait semble d'autant plus étonnant que la plupart des sépultures d'enfants trouvées à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments ne

71. Pour éviter cette terrible condamnation, les Romains ne manquaient pas d'établir leurs sépultures aux bords des grandes voies d'accès et d'interpeller les passants par des épitaphes.

semblent pas avoir eu de mode de signalisation. Il semble qu'il faille voir à Langeais une coïncidence, la réutilisation, à l'époque médiévale, notamment durant la période mérovingienne, de bâtiments gallo-romains comme lieu d'inhumation, étant extrêmement fréquente. Ces sépultures médiévales prennent plus souvent place à l'intérieur des structures en ruine, le long des murs ou en rangées plus ou moins serrées à l'intérieur d'une pièce. Les murs, encore en élévation, servaient à circonscrire l'aire funéraire et à protéger les sépultures de la pluie, du vent et des animaux fouisseurs...<sup>72</sup>. Il est intéressant de noter que la réutilisation de bâtiments en nécropole (sans recrutement préférentiel) n'est pas seulement propre à l'époque médiévale puisqu'on la rencontre, certes plus rarement, à l'époque gallo-romaine. C'est ainsi qu'à Vichy (Allier), dans le quartier des Bains Callou, une nécropole à inhumation s'est installée sur des ruines d'habitats de la fin du I<sup>er</sup> s. de notre ère. Cette nécropole fut utilisée jusqu'au XX<sup>e</sup> s. (CORROCHER, PIBOULE, HILAIRE 1989 : 148-149). À Vichy, la déposition des sépultures dans un bâtiment abandonné n'a pas été perçue comme une exclusion puisque l'on ne constate pas de recrutement préférentiel. Il semble en effet que l'on ait choisi le bâtiment abandonné pour servir de mausolée collectif. Il est d'ailleurs intéressant de constater l'existence, dans certaines nécropoles, de bâtiments ayant servi de lieu d'inhumation. Ainsi, à Bourges, dans la nécropole de Saint-Martin-des-Champs (Cher), deux des bâtiments de l'aire funéraire comportent des sépultures d'enfants de moins de deux ans déposées à proximité d'adultes ou associés à eux (DURAND 1999). Ces exemples démontreraient que les bâtiments n'avaient pas pour fonction d'isoler les défunts mais au contraire de les commémorer dans un lieu collectif, dans une sorte de mausolées visibles de tous, les murs étant le plus souvent encore en élévation.

L'absence de signalisations des tombes gallo-romaines, incluses dans les ruines d'une structure, pourrait ainsi s'expliquer par la fonction commémorative donnée au bâtiment. Cet argument est conforté par le fait que, lorsqu'elle est connue – malheureusement ce n'est pas toujours le cas – la coexistence de l'utilisation de la structure avec la ou les sépultures gallo-romaines s'avère presque toujours diachronique. Dans de nombreux cas en effet, les jeunes défunts découverts dans des structures ont été déposés dans des bâtiments abandonnés. C'est le cas par exemple

de Chartres (Eure-et-Loir), rue du Palais de Justice, où un sujet périnatal a été inhumé dans un ensemble de boutiques de l'esplanade du *forum* alors inoccupé (site n° 7). Le même constat peut être fait dans d'autres régions limitrophes comme le Poitou-Charentes. À Salignac-sur-Charente (Charente-Maritime), quatre sujets infantiles ont été placés dans une structure domestique abandonnée, au IV<sup>e</sup> ou au début du V<sup>e</sup> s. de notre ère (VERNOU 1993). À Saintes (Charente-Maritime), une sépulture périnatale a été déposée dans un atelier-entrepôt après son abandon, à la fin du III<sup>e</sup> s. Le site est ensuite réoccupé en un habitat (NIBODEAU 1993). On peut se demander si le souvenir de la sépulture était encore présent lors de la réoccupation du bâtiment.

Si certaines structures abandonnées ont pu faire office de "mausolée" collectif pour de jeunes enfants, que penser en revanche des sépultures recoupant des dépotoirs, comme à Orléans (sites nos 15, 16, 17) – ces sépultures se trouvant dans des aires ouvertes et non protégées – ou comme celles trouvées près des murs, à l'extérieur de bâtiments ou aux abords d'enclos. L'interprétation que l'on donnait à ces inhumations n'avait probablement pas la même signification.

#### 4.4.2. L'enfant sacré, l'enfant magique

L'enfant, dans le monde romain, est perçu avec le plus grand respect. Par sa sacralité – il est innocent et pur<sup>73</sup> – il participe aux rites publics<sup>74</sup> et privés. Au sein de la *familia*, lors des repas, c'est à lui que l'on confie le soin de jeter une part du festin dans le foyer et d'annoncer que les dieux sont propices<sup>75</sup>. Les capacités divinatoires des enfants, intercesseurs entre le monde des dieux et celui des hommes, servent particulièrement les sciences occultes, magie et divination<sup>76</sup>. Les superstitions populaires attribuent aux cheveux, aux dents et à la peau des enfants des vertus médicales : leurs premiers cheveux calment les attaques de goutte<sup>77</sup>,

73. "Il faut ménager le jeune âge : il n'a pas encore les moelles pleines de poison d'une méchanceté mûre..." (Juvénal, *Satire*, XIV, 180, 215).

74. Les enfants de moins de sept ans, voire plus n'y participaient cependant pas.

75. Servius, *Commentaire à l'Énéide*, I, 730 (selon NÉRAUDAU 1996 : 227).

76. "Considérons la façon dont l'haruspicine a pris naissance, nous jugerons mieux ainsi de l'autorité qu'on doit lui reconnaître. On raconte qu'une fois, dans le territoire des Tarquinies, au temps du labour, le soc de la charrue s'étant enfoncé dans le sol plus profondément que de coutume, un certain Tagès en sortit brusquement et adressa la parole au laboureur. Ce Tagès, d'après les livres des Étrusques, avait l'aspect d'un enfant, mais la sagesse d'un vieillard... Tagès alors parla longuement devant un nombreux auditoire, on recueillit toutes ses paroles et on les mit par écrit. C'est ce discours qui contenait les règles de l'haruspicine" (Cicéron, *de la Divination*, II, 23).

72. Ne peut-on pas également imaginer qu'en inhumant des défunts à l'intérieur de structures, les terres environnantes étaient laissées libres pour les travaux des champs ? On protégeait ainsi les sépultures des labours et la terre était exploitable pour les travaux agricoles.

leurs premières dents – à condition que celles-ci ne soient pas tombées à terre – garantissent, portées dans un bracelet, les maux de matrice<sup>78</sup>. Par ailleurs, le corps de ces jeunes défunts, particulièrement les fœtus et les nouveau-nés, est, comme en témoigne la littérature, très apprécié des sorcières, qui préparent, à partir de leurs organes ou d'une partie de leur corps<sup>79</sup>, des remèdes et des potions<sup>80</sup>.

– *L'enfant et le pouvoir de l'eau oraculaire*

Universellement, l'eau tient une place très importante dans les rites de passage et les rites religieux. Symbole de purification et de fertilité, elle a aussi des vertus guérisseuses et oraculaires. La présence de ce liquide sacré, qui lave les souillures de la naissance, qui fait croître la végétation et, par les vertus de ses minéraux, guérit de mille maux, se trouve fréquemment liée au petit enfant. Ce n'est certainement pas un hasard si le sanctuaire des sources guérisseuses, aux Bolards, à Nuit-Saint-Georges (Côtes-d'Or) côtoie une nécropole qui a livré un très grand nombre de sépultures d'enfants en bas âge<sup>81</sup>.

D'après Fulgence (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), les jeunes enfants de moins de quarante jours sont inhumés sous les auvents des maisons<sup>82</sup>. Or cet endroit est propice à l'écoulement de l'eau<sup>83</sup>. Des exemples archéologiques semblent corroborer ce fait puisque certaines sépultures périnatales sont retrouvées à l'extérieur des structures, contre les murs. Ce phénomène semble toutefois assez marginal puisqu'un grand nombre de tombes se localisent à l'intérieur de bâtiments. Un seul site, situé en territoire turon a livré de telles sépultures : il s'agit de Langeais (site n° 36). Les tombes ne concernent toutefois que six nouveau-nés – déposés à l'extérieur de la pièce 1, contre le mur – sur 18 sépultures périnatales mises au jour. Hors du territoire étudié, cette localisation se retrouve à Limetz-Villez, au lieu-dit Fort de la Bosse-Marnière (Yvelines), où la sépulture

d'un des deux nouveau-nés découverts dans une villa a été placée dans l'empierrement bordant le mur gouttereau du bâtiment "basilical"<sup>84</sup>, et à Limoges (Haute-Vienne)<sup>85</sup>. Cette tradition semble perdurer jusqu'à l'époque médiévale puisque dans de nombreuses églises paroissiales des VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s., les sujets infantiles, en particulier les fœtus et les nouveau-nés, sont regroupés sous la gouttière de l'édifice religieux afin de bénéficier de l'eau lustrale (ALEXANDRE-BIDON, LETT 1998 : 57).

Certaines sépultures sont également retrouvées dans des structures liées à l'eau, même si les territoires turon, carnute et biturige n'en ont pas livré. C'est le cas dans les territoires voisins, chez les *Parissi* et les *Namnètes*. À Saclas (Essonne), un sanctuaire gallo-romain, détruit à la fin du IV<sup>e</sup> s. de notre ère, a livré, dans "le coude de la rigole" d'une fontaine destinée aux ablutions des fidèles, une sépulture contenant "deux périnataux" dans un coffrage de *tegulae* recouvert par du mortier<sup>86</sup>. La radiographie de la sépulture a révélé la présence de plusieurs objets. Notons que la tombe est antérieure à la destruction du bassin. À Rézé (Loire-Atlantique), un fœtus âgé de cinq à six mois, placé dans un vase-cercueil, a été déposé à l'intérieur d'un puits avec un grand nombre de statuettes de déesses-mères (PROVOST 1988b : 52). Il n'est pas fortuit de retrouver dans cet exemple un foetus puisque celui-ci, n'ayant franchi aucun rite de passage, se trouve lié au monde de l'au-delà. On peut ainsi émettre l'idée que cette sépulture a servi d'*ex-voto*, d'intermédiaire entre un groupe d'individus, voire une communauté, et des divinités chthoniennes, l'eau, circulant à l'intérieur des profondeurs de la terre, servant de conducteur. Cela pourrait être également le cas à Saclas où la sépulture est liée à un sanctuaire. Bien qu'assez rare, la présence de sépultures périnatales au sein d'édifice cultuel se rencontre dans quelques sites gallo-romains. À Saumeray (site n° 21), deux sépultures "périnatales" et quatre incinérations, très probablement d'adulte (mais en l'absence d'étude anthropologique il est cependant impossible de le certifier), ont été mises au jour dans ce qui semblerait être un petit édifice cultuel de type *fanum*. Le contexte funéraire n'est cependant pas à écarter. À Limoges,

77. Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXVIII, 9.

78. Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXVIII, 9.

79. D'après Pline l'Ancien, le frottement de la main d'un enfant mort en bas âge guérissait les tumeurs (Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXVIII, 45).

80. On retrouve cet aspect chez les Dogon, où le fœtus doit être caché avec soin pour qu'il ne puisse pas être utilisé par les sorciers (ERNY 1999).

81. Malheureusement, la plupart des sépultures n'ayant laissé aucun os, l'étude anthropologique n'a pu être effectuée. Cependant, la plupart des individus paraissent appartenir à des enfants de moins d'un an, voire à des nouveau-nés (PLANSON *et al.* 1982).

82. Fulgence, *Expositio Sermonum Antiquorum* 560, 13.

83. Dans le golfe du Bénin, le nouveau-né, après sa naissance, est disposé sous la gouttière de la maison afin qu'il puisse bénéficier des vertus bénéfiques de l'eau (ERNY 1999).

84. L'autre sépulture a été placée au pied du mur de clôture extérieur de la villa. Les deux petits défunts ont été déposés dans des vases-cercueils (VAN OSSEL 1984 : 26).

85. Un "nouveau-né", protégé par une tuile, a été déposé dans le radier d'un caniveau au pied du mur gouttereau d'une *insula*. Une autre sépulture périnatale a été placée le long du mur, à l'extérieur d'un bâtiment en bois et en terre interprété comme un atelier (Médiathèque de Limoges) (LOUSTAUD 2000 : 346-347).

86. La radiographie du bloc "semble montrer que la sépulture contient deux corps de nouveau-nés" (NOËL 1973).

sur le territoire des Lémovices, voisins des Bituriges, les restes d'un nouveau-né "âgé d'à peine quelques jours" ont été retrouvés dans l'enceinte d'un sanctuaire utilisé au I<sup>er</sup> s. de notre ère. Il est intéressant de noter que les os du nouveau-né n'ont pas fait l'objet d'une sépulture mais ont été dispersés dans la fosse nord et sud au milieu d'offrandes animales (LOUSTAUD 2000 : 319).

L'association de l'eau avec des sépultures de très jeunes enfants pourrait cependant avoir une autre explication, celle d'un rite de renaissance. Cette interprétation est d'autant plus intéressante qu'elle est à l'origine de nombreuses légendes qui font intervenir le précieux liquide dans l'origine des enfants<sup>87</sup>. Ainsi, en Alsace, on pense que les nouveau-nés proviennent de l'eau – lacs et cascades – et plus particulièrement des puits, les "Kinderbrunnen", dans lesquels ils séjournent en attendant de pouvoir se réincarner (SARG 1977 : 18).

– *Des localisations liées à des rites de renaissance ?*

C'est en 1903, dans un article intitulé "Infant Burial" qu'est évoqué, pour expliquer les inhumations de nouveau-nés découvertes sous le sol des cabanes, à Rome, un rite de renaissance (KING 1903), l'auteur se fondant, pour étayer son argumentation, sur des exemples ethnographiques. Dans de nombreuses sociétés traditionnelles, notamment africaines, on constate en effet que les enfants en très bas âge sont très souvent inhumés dans des lieux de passage pour que leur âme puisse plus aisément rentrer dans le corps des femmes qui y passent et renaître. Pour faciliter le passage de leur esprit dans un nouveau corps, on les inhume à l'intérieur de la maison<sup>88</sup>, dans la cour<sup>89</sup>, parfois même autour du foyer, comme dans les îles Andamans, dans le golfe du Bengale (DEONNA 1955 : 234), voire à l'endroit où l'on met les ordures<sup>90</sup>. Lorsqu'ils sont inhumés dans l'habitat, leurs sépultures sont placées dans des lieux de passage, généralement

près du seuil<sup>91</sup>. C'est d'ailleurs à cet endroit que, dans certaines cultures, le placenta et le cordon ombilical sont enterrés pour protéger la maison<sup>92</sup>, car ils sont très souvent perçus comme les doubles de l'enfant<sup>93</sup> et par ce fait porteur de pouvoir magique<sup>94</sup>.

À partir de ce constat, on peut s'interroger quant à la localisation des sépultures placées dans ou à proximité de structures gallo-romaines. A-t-on en effet privilégié des lieux de passage pour déposer des sépultures périnatales ?

La grande majorité des sépultures mises au jour à l'intérieur des habitats sont le plus souvent disposées le long des murs ou à leurs angles, donc dans des endroits hors du passage. On retrouve ce même schéma à l'époque protohistorique, bien que la localisation des tombes semble plus hétérogène : au centre de la pièce, le long du murs ou plus rarement sous les structures de fondation et près du seuil<sup>95</sup>. Cet endroit ne semble pas avoir été très usité pour l'époque gallo-romaine<sup>96</sup>. D'après les données à notre disposition, les territoires turon, carnute et biturige n'ont pas livré de telles dispositions. Le seul cas connu appartient au

87. Voir rite de séparation et d'attente : premier bain.

88. Dans les tribus africaines, la case familiale a une grande charge symbolique puisqu'elle personnifie l'utérus de la mère. Ainsi, chez les Gussii, lors d'une fausse couche, le fœtus est inhumé à l'intérieur de la hutte car il n'est pas encore prêt à quitter le sein maternel (ERNY 1999).

89. Chez les Bambara, une tribu africaine, "les enfants qui meurent à la mamelle et avant d'avoir atteint l'âge de raison sont enterrés dans un coin de la cour intérieure et parfois même dans la case..." (ERNY 1990 : 93).

90. En Afrique, les Gourou inhumèrent les très jeunes enfants à la périphérie des villages, à l'endroit où l'on met les déchets : leurs âmes peuvent ainsi rentrer facilement dans le sein des femmes qui s'y rendent chaque jour (ERNY 1999).

91. "En Afrique du Nord, le seuil de la maison est un lieu chargé de sens et se trouve au centre de nombreux rituels aussi divers que les rites de passage, les rites de protection ou les rites d'expulsion du mal. C'est un lieu ambivalent investi d'un pouvoir bénéfique, la baraka émanant de Dieu, mais aussi un lieu perméable aux influences maléfiques. Se tiennent près du seuil à la fois les esprits protecteurs du foyer, les génies malintentionnés ou les âmes des défunts" (WALENTOWITZ 1998 : 65). Notons que, d'après Saint-Augustin, les Romains, pour protéger des démons malfaisants le nouveau-né, faisaient intervenir à sa naissance trois hommes, qui, armés chacun d'une hache, d'une pelle et d'un balai, s'approchaient de la maison pour battre le seuil et balayer le sol (Saint-Augustin, *La Cité de Dieu*, 6.9.2, selon NÉRAUDAU 1996 : 280).

92. Chez les Dogon, le placenta du premier enfant est enterré dans l'habitation maternelle et celui de ses frères et sœurs dans celle paternelle. Ailleurs, le placenta est enterré à l'emplacement des latrines des femmes en règles. Chez les Bakongo, il est enterré dans le plus grand secret, sous le seuil de la porte, derrière la maison ou près d'un gros arbre afin d'éviter que des sorciers ne l'utilisent (ERNY 1999 : 281).

93. On retrouve cet aspect dans de nombreuses sociétés, notamment dans l'Occident médiéval et moderne, où le cordon ombilical et le placenta ne se jettent pas car ils sont considérés comme le double de l'enfant.

94. De tels pouvoirs ne doivent pas être mis entre les mains des sorciers qui les utilisent pour fabriquer leurs philtres magiques. En Alsace, le cordon ombilical doit être déposé dans la cave ou dans la zone de protection de la maison, afin que les mauvais esprits ne puissent pas attaquer le nouveau-né et nuire à la mère (SARG 1977). Notons cependant que, dans certaines sociétés, on conserve le cordon ombilical pour le donner à l'enfant quand celui-ci a atteint un certain âge. Ainsi, en Russie, "la mère coud la partie du cordon qui tombe du nombril du nourrisson dans un petit sac qu'elle noue au cou de l'enfant ; à l'âge de trois ans, l'enfant dénouera le sac et alors toute espèce de travail lui réussira dans ce monde" (MOZZANI 1995 : 505).

95. Au Marduel (Gard), les sépultures périnatales se localisent à l'intérieur des habitats, le long des murs. Deux d'entre eux ont été cependant inhumés sous le seuil d'une maison (FABRE 1996 : 404-405).

96. On retrouve toutefois cette localisation à Sallèles-d'Aude pour deux nouveau-nés. Les autres infantiles, inhumés pour la majorité d'entre eux dans la même pièce de l'atelier, ont été déposés le long du mur sauf pour un, déposé dans l'arase du mur (DUDAY, LAUBENHEIMER, TILLIER 1995).

territoire voisin, celui des Pictons. À Poitiers, dans le site du Calvaire, un lieu de passage est clairement associé à des sépultures périnatales puisque huit nouveau-nés ont été déposés dans le couloir d'accès d'une structure domestique où de nouveaux niveaux de circulation sont venus sceller les sépultures aussitôt après leur comblement (ROBIN 1998 : 39-41).

Alors que les tombes placées dans les unités domestiques se rencontrent principalement le long des murs, à l'intérieur ou à l'extérieur des pièces d'habitation, les inhumations liées à des structures artisanales sont en revanche souvent associées à des aires ouvertes, très souvent des dépotoirs ou des fours. C'est notamment le cas à Orléans (sites n<sup>os</sup> 15, 16, 17). De telles pratiques se rencontrent également chez les Arvernes, voisin des Bituriges. La zone artisanale de Lezoux a ainsi livré un grand nombre de sépultures de jeunes défunts dont certains ont été déposés dans des dépotoirs. C'est le cas à la ZAC de l'Enclos, où un "bébé", inhumé dans une moitié de jarre et protégé par deux tuiles fut déposé dans une décharge (FENET 1990). Soulignons l'opposition entre le lieu de l'inhumation – un dépotoir – et le mode de dépôt plus ou moins soigné. On peut faire le même constat pour les trois sites d'Orléans où tous les "nourrissons" ont été déposés dans un vase-cercueil. Notons qu'à Nanterre, dans le site des Guignons, deux "enfants en très bas âge", dont les sépultures étaient pourvues d'offrandes funéraires composées de céramiques, se trouvaient dans un secteur composé de nombreuses fosses-dépotoirs (AJOT 1995). On retrouve un tel exemple à Nîmes, place des Arènes, près de l'enceinte romaine, où trois nouveau-nés et deux nourrissons furent inhumés dans une décharge datée du II<sup>e</sup> s. de notre ère. Ils avaient été déposés individuellement dans des amphores et avaient reçu des offrandes funéraires (FICHES, PY 1981).

Outre les décharges, les sépultures périnatales se rencontrent également dans ou à proximité des fours. On retrouve de telle localisation dès La Tène finale, dans un atelier de potiers situé à Villedieu-sur-Indre où furent mis au jour, dans un four remblayé, les restes d'un "enfant mort-né" (site n<sup>o</sup> 32)<sup>97</sup>. Pour l'époque romaine, l'atelier de potier du Péchin, à Nérès-les-Bains, a livré, à proximité de fours, quatre sépultures "d'enfants" dont deux incinérations (site n<sup>o</sup> 29). Ce site n'est pas sans rappeler celui du terrain Lasteyras,

à Lezoux, où la sépulture d'un "enfant" ayant fait l'objet d'une double protection (deux moules en sigillée renversés l'un contre l'autre, protégés par un autre moule retourné) a été placée dans la fosse d'accès à l'alandier d'un four (MONDANEL 1982 : 205 ; MONDANEL 1988). Si la sépulture mise au jour à Lezoux appartient très vraisemblablement à un nouveau-né, les enfants retrouvés à Nérès-les-Bains semblent, d'après leur mode de dépôt, beaucoup plus âgés.

À la différence de l'époque protohistorique où certaines sépultures périnatales sont retrouvées sur ou près d'un foyer<sup>98</sup>, ces localisations ne semblent pas avoir été employées à l'époque gallo-romaine.

À partir des données à notre disposition, on constate qu'à l'époque gallo-romaine, et particulièrement dans les territoires étudiés, la présence de sépultures périnatales dans des lieux de passage est loin d'être systématique. Si l'on semble avoir souvent privilégié, dans les zones artisanales, des endroits très fréquentés comme des dépotoirs ou des fours, qui servent également de dépotoirs quand ils ne sont plus utilisés, l'âge au décès de certains défunts, ainsi que la présence d'offrandes funéraires, est cependant en contradiction avec un rite de renaissance. Il en est de même de la protection du corps, puisque l'on devrait s'attendre à ce que les petits défunts soient déposés à même la terre. Seuls les huit nouveau-nés, inhumés en pleine terre et sans offrande dans un couloir d'accès, à Poitiers, pourraient correspondre à un rite de renaissance.

Bien que la présence d'offrandes funéraires et de protection du corps semble incompatible avec un rite de renaissance, la croyance en l'immortalité de l'âme des jeunes enfants transparaît toutefois dans certaines pratiques cultuelles et funéraires. Il est en effet troublant de constater qu'à l'époque romaine, de très jeunes enfants sont initiés au culte d'Isis ou de Dionysos-Bacchus. Si cette admission est liée à leur sacralité, elle semble toutefois avoir eu également pour objectif de leur faire acquérir le droit à l'au-delà. Assimilé en Italie à *Libes Pater*, dieu de la fécondité, Dionysos, qui est généralement représenté sous les traits d'un enfant ou d'un jeune homme, paraît avoir eu une signification particulière pour les parents et les proches puisque l'on retrouve sa présence sur de très nombreux sarcophages d'enfants. En les initiant aux cultes à mystères durant leur petite enfance, les parents assuraient à leurs progénitures, qui étaient assimilées à la divinité, l'immortalité. Certaines stèles, comme celle

97. Il est intéressant de noter qu'en Bretagne romaine, de nombreux silos et fours ont livré le corps d'enfants en bas âge. À Godmanchester (Cambs), une des sépultures isolées mise au jour dans le site a livré le corps décapité d'un immature placé dans un four de céramiques n'ayant jamais servi (ESMONDE CLEARY 2000).

98. À Lattes (Hérault) et au Plan de la Tour (Gailhan, Gard), des foyers ont été installés au-dessus de deux tombes, peu de temps après l'ensevelissement des corps (FABRE 1994).



d'Hateria Superba<sup>99</sup>, montrent que les enfants pouvaient être initiés très jeunes. La forte mortalité des enfants en bas âge explique sans doute cette précocité.

Admis dans le cercle des divinités, assimilés à Dionysos, dieu de la régénération et de la fertilité, ces enfants n'avaient-ils pas les mêmes pouvoirs de régénération et de protection ?

– *Les dépôts de jeunes enfants, gages de protection et de prospérité pour la communauté ?*

Bien que les structures gallo-romaines aient majoritairement livré des sépultures infantiles, certaines tombes d'adultes, le plus souvent masculines, se rencontrent également. Ces sépultures demeurent toutefois moins fréquentes que celles des jeunes enfants, notamment pour l'époque gallo-romaine. Ces adultes, retrouvés principalement dans des bâtiments à fonction artisanale ou des aires agricoles, présentent presque toujours un traitement du corps spécifique : décubitus ventral ou décapitation, voire parfois les deux<sup>100</sup>.

Si la pratique de la décapitation, assez fréquente dans les nécropoles de Bretagne romaine, a été interprétée par certains auteurs anglo-saxons comme un rite sacrificiel, les personnes décapitées étant chargées de protéger les occupants des tombes environnantes<sup>101</sup>, il ne semble pas que l'on puisse transposer cette interprétation aux sépultures d'adultes mises au jour dans des contextes domestiques ou artisanaux. La présence d'enfants en bas âge, parmi des individus qui présentent tous un traitement du corps inhabituel, pourrait en revanche avoir eu une signification particulière.

Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, les enfants inhumés dans de telles structures appartiennent le plus souvent à des individus n'ayant pas dépassé l'âge d'un mois. Or, dans de nombreuses sociétés traditionnelles, c'est cette catégorie d'individus que l'on dépose sous le sol des maisons afin que, par leur présence, ils puissent protéger tous les occupants qui demeurent dans l'habitation<sup>102</sup>. C'est plus particulièrement

vrai pour les fœtus avortés qui semblent avoir eu un statut bien particulier, notamment dans l'Égypte pharaonique. La tombe de Toutankhamon a livré deux petits sarcophages anthropoïdes portant des inscriptions dédicatoires et renfermant respectivement un fœtus humain momifié de cinq et de sept mois. On retrouve de telles inhumations à Thèbes, où les fœtus ont été déposés majoritairement dans des statuettes de divinités : Osiris, le plus souvent, ou Bès (DRILHON 1987). Soulignons l'aspect symbolique de ces deux divinités, Osiris, dieu de la résurrection et de la fertilité et Bès, génie familial qui protège des forces du mal et apporte joie et amour.

Fœtus et nouveau-nés, liés au monde des ancêtres, sont ainsi porteurs d'une symbolique très forte, présente dans de très nombreuses cultures, tant historiques que traditionnelles. Assimilés à des divinités telles que Dionysos, Isis, Osiris ou des génies familiaux, ils sont en possession des mêmes pouvoirs : fertilité, prospérité, régénération... Ces propriétés expliqueraient leur présence dans des bâtiments à fonction artisanale, voire publique et culturelle. Leurs sépultures, s'inscrivant dans différentes phases d'occupation des bâtiments – initiale, finale ou lors de restructurations –, auraient servi à protéger la structure ou à porter chance à l'activité en place, notamment lorsqu'il s'agissait de bâtiments à fonction artisanale ou agricole. Les sépultures périnatales pourraient avoir eu le même but que certains animaux domestiques déposés à l'intérieur des murs de fondation de certains bâtiments gallo-romains ou protohistoriques pour protéger l'activité ou l'occupation de la structure.

#### • **Sépultures de fondation : phase initiale de la structure**

La déposition de sépultures périnatales dans des contextes correspondant aux phases initiales d'un bâtiment semble relativement peu nombreuse à l'époque gallo-romaine, de même que dans le reste de l'Empire romain. Notons toutefois que les assises des murs encore en élévation lors des fouilles archéologiques

99. Stèle dédiée à Hateria Superba, morte à un an et six mois. Italie, Rome, Florence, *Galleria degli Uffizi*, n° 942.

100. À Sierentz (Haut-Rhin), des constructions artisanales datées du II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. de notre ère ont livré cinq sépultures périnatales : deux déposées dans le remblai d'un silo abandonné et trois autres dans une cour du quartier artisanal, ainsi que deux inhumations d'adultes. Si l'un, déposé dans un puits, ne présentait aucun traitement du corps particulier – le contexte est toutefois inhabituel –, le second avait été décapité et déposé en décubitus ventral (WOLF 1988-2000).

101. Les individus qui présentent des décapitations sont toujours associés à des sépultures militaires (CLARKE 1979 : 420).

102. Dans les années 60, à Marrakech et dans le Grand Sud marocain, un fœtus avorté avant cinq mois devait être inhumé sous le seuil de la

maison, la protégeant ainsi de la baraka (WALENTOWITZ 1998 : 65). Chez les Karen, une tribu birmane, on accorde aux fœtus avortés les mêmes pouvoirs. Lors d'une mission d'assistance médicale auprès d'une population karen, déplacée en Thaïlande, on découvrit dans une famille, un fœtus de sept à huit mois, momifié et conservé dans une boîte. Ce fœtus, considéré comme un enfant à part entière, devait assurer protection et fortune à sa famille (BONNET 1986 : 92). Alors que les fœtus avortés bénéficient, auprès de ces populations, de vertus bénéfiques, apportant richesse, santé et bonheur, il est intéressant de voir que les mort-nés et les nouveau-nés morts avant le troisième jour de leur naissance sont considérés comme malfaisants. Leur nocivité est toutefois relativement faible car ils peuvent tout au plus effrayer leur mère ou bien un visiteur.

sont très rarement démontées. Cette rareté peut donc provenir d'un problème d'acquisition des données.

Si ce type de sépultures, que l'on peut interpréter comme des rites de fondation, ne se retrouve pas dans nos territoires, quelques sites d'habitats, datés du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., en ont toutefois livré. C'est le cas à l'Ermitage d'Alès et à Vié-Cioutat (Gard)<sup>103</sup>. On peut toutefois se demander si la présence de ces sépultures, notamment celle de l'Ermitage d'Alès – placée dans une petite cavité naturelle – ne correspond pas à des dépôts antérieurs. Cela ne semble pas être le cas à Bordeaux, dans le site des Allées de Tourny, puisque l'on déposa, dans la tranchée de fondation d'une pièce d'un *horreum*, une sépulture "périnatale". La cour de cette pièce, qui comporte une grande quantité de scories de fer, de particules de bronze et de tessons de sigillée, a été interprétée par l'auteur comme une aire d'entrepôts, le bâtiment ne possédant pas d'aménagements domestiques<sup>104</sup>. Un parallèle intéressant, quelque peu différent, peut être fait avec la ville romaine de *Danium*, à Alicante, en Espagne. Dans cette ville portuaire, l'entrepôt romain a livré les sépultures de cinq fœtus, un immature âgé entre cinq et six ans et un adulte. Alors que quatre des cinq fœtus ont été inhumés dans une amphore, l'adulte, l'immature et un fœtus, inhumés le long des murs, ont été déposés en pleine terre<sup>105</sup>. Parmi les quatre fœtus, trois sont liés directement à l'édifice puisque scellés par le mur de fondation. Si les sépultures mises au jour dans les murs de fondation correspondent à la phase initiale de l'*horreum*, érigé au début du I<sup>er</sup> s. de notre ère, les autres sépultures correspondent à la phase de remaniement de l'entrepôt, vers le milieu du I<sup>er</sup> s.<sup>106</sup>.

#### • Phase de restructuration du bâtiment

Il semble que certaines phases de restructuration de bâtiments aient donné lieu à la déposition de sépultures périnatales. C'est peut être le cas pour Langeais (site n° 36), où les 18 sépultures périnatales mises au jour sur le site d'une *villa* datée du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., ont été inhumées le long des murs, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment 1 construit seulement à partir du deuxième quart du II<sup>e</sup> s. (Fig. 6). En revanche,

103. À l'Ermitage-d'Alès, un post-néonatal âgé d'un à trois mois a été déposé dans une petite cavité naturelle, scellée par le mur d'une maison. À Vié-Cioutat, un nouveau-né a été placé dans une petite fosse, recouverte par un mur d'habitation (DEDET, DUDAY, TILLIER 1991 : 100).

104. Ce secteur est abandonné à la fin du Haut-Empire, après un incendie (GAIDON 1988 : 33-35).

105. Il est intéressant de noter que le seul fœtus inhumé en pleine terre était pourvu d'offrande : un bol hémisphérique et un gobelet ovoïde en céramique.

106. Le bâtiment est abandonné à la fin du I<sup>er</sup> ou au début du II<sup>e</sup> s. (GISBERT SANTONJA, SENTI RIBES 1989).

il est impossible de dire si l'inhumation périnatale découverte le long d'un mur d'enclos, à l'intérieur de l'enceinte du premier état de la *villa* de La Celle-Saint-Avant (site n° 33), a été pratiquée au moment de la restructuration de la *villa*. Le constat est identique pour le site de Saint-Patrice (site n° 37), où une sépulture périnatale a été placée dans le comblement d'un fossé, en relation avec une première phase d'occupation du bâtiment correspondant à un habitat.

Certaines phases de remaniements se définissent parfois par des changements radicaux d'activité, d'une structure domestique à une structure artisanale, voire d'une structure artisanale à un lieu de culte, comme cela semble le cas à Mâcon (Saône-et-Loire). Aux marges ouest de l'agglomération antique, une carrière d'exploitation d'argile, exploitée au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., a été remplacée au II<sup>e</sup> s. par des dépôts de chevaux. Entre ces deux phases, une sépulture de chien puis une sépulture "périnatale" furent déposées<sup>107</sup>. Ce dernier, placé dans une *imbrex*, fut inhumé dans le comblement d'une fosse-dépotoir. Les auteurs émettent l'hypothèse que la fonction de ces deux sépultures était probablement de consacrer la nouvelle utilisation du site en un lieu culturel (BARTHÉLÉMY, LEPETZ 1999).

Dans les bâtiments à fonction artisanale, les dépôts de sépultures périnatales semblent refléter des changements d'organisation de l'activité en place, voire d'un redémarrage de l'activité. À Sallèles-d'Aude, la majorité des sujets infantiles retrouvés dans l'atelier de potier, dont le plus âgé avait entre six et neuf mois, avaient été déposés au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. dans l'un des bâtiments le plus ancien de l'atelier, dans une pièce destinée au tournage et à la cuisson des céramiques, lors d'un réaménagement du bâtiment<sup>108</sup>. Dans l'atelier de potier de Lezoux (Puy-de-Dôme), les tombes d'enfants en bas âge, au nombre d'une vingtaine, datées de la fin du I<sup>er</sup> s. ou du début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., correspondent majoritairement à une période de redémarrage de l'atelier et se caractérisent par de nombreuses offrandes, à l'inverse des sépultures du milieu et de la fin du II<sup>e</sup> s. qui correspondent à des périodes de très grandes productions pour ces ateliers (FENET 1990). Enfin, c'est lors du réaménagement d'une exploitation vinicole ou d'une huilerie gallo-romaine du site de la Chappe, à Biot (Alpes-Maritimes), que l'on inhuma,

107. Soulignons que la sépulture a été prélevée mais non fouillée.

108. Notons que parmi les quinze sujets infantiles découverts dans ce lieu, tous n'avaient pas été inhumés pendant cette phase de restructuration puisque, dans le courant du II<sup>e</sup> siècle, lors de la phase d'abandon de l'atelier, on déposa trois nouveau-nés sur les ruines du bâtiment : un sur l'arase d'un mur et deux autres à l'extérieur de la pièce (DUDAY, LAUBENHEIMER, TILLIER 1995).

contre le mur d'une pièce qui semble avoir fait office de cuisine, un immature âgé de cinq et six ans, en pleine terre et sans offrande. Notons que cet exemple se différencie des précédents par l'âge au décès de l'enfant. L'exploitation a livré également l'inhumation *extra-muros* d'un jeune adulte masculin. Le site, en activité au III<sup>e</sup> s., est abandonné au IV<sup>e</sup> s. (DUMONT, VIOLINO 1992).

• **Phase finale : des sépultures qui viennent clore l'activité ou l'occupation d'un bâtiment**

Si, parmi les sites évoqués, certaines sépultures sont contemporaines du bâtiment, comme à Langeais (site n° 36) et Saint-Patrice (site n° 37), il semble que ce ne soit pas le cas pour un grand nombre de sépultures rencontrées au sein des structures. En effet, un grand nombre de nouveau-nés ont été déposés dans des couches de remblais correspondant à l'abandon d'un bâtiment ou au sommet de dépotoirs. C'est le cas à Orléans (Loiret) où des sépultures infantiles, datées du II<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. sont associées à un atelier de tabletterie (rue du Brésil/Centre de conférence : sites n°s 16, 17)<sup>109</sup> et à un atelier dont la fonction est indéterminée (voie G, Centre d'Affaire, site n° 15); à Chartres, rue du Palais de Justice (site n° 7), où une sépulture périnatale vient recouper le sol d'un habitat; à Mer (site n° 10), où trois immatures et un sujet infantile ont été placés dans des niveaux de dépotoirs d'une *villa* en ruine; et enfin à Mouhet (site n° 30), avec la déposition de deux nourrissons dans la phase d'abandon d'une *villa*.

On semble, dans un certain nombre de cas, avoir pris soin de déposer les petits défunts dans des vases-cercueils; c'est par exemple le cas à Orléans. À l'inverse des deux individus "très jeunes" découverts dans les dépotoirs de l'atelier de potiers à Lezoux (terrain Audouart), et pourvus de mobilier funéraire<sup>110</sup>, les sépultures d'Orléans n'ont livré aucun objet. On constate toutefois que les inhumations en vase-cercueil découvertes à Lezoux n'ont jamais livré d'offrandes, à l'inverse des autres petits défunts déposés en fosse non architecturée. Cet aspect n'est pas propre à cet atelier, ni aux territoires étudiés, mais à bien d'autres sites de ce type, que ce soit dans des structures

artisanales ou domestiques, voire dans des nécropoles funéraires. Si l'âge au décès peut être évoqué pour expliquer cette absence de dépôt – celle-ci n'est cependant pas systématique – certains auteurs suggèrent que le récipient pourrait avoir servi à la fois de contenant et de mobilier (BLAIZOT, ALIX, FERBER 2003). Cette hypothèse expliquerait peut-être pourquoi ce type de dépôt n'ait majoritairement jamais reçu d'offrande.

Bien qu'un grand nombre de sépultures aient été placées dans des fosses, aucune sépulture périnatale liée à des activités de stockage n'a été mise au jour dans les territoires turon, carnute et biturige cube durant la période gallo-romaine. Notons que ce fait n'est pas propre à ces territoires puisque ce type de contexte semble avoir été extrêmement rare pour la période romaine. On le retrouve toutefois à Sierentz, dans le Haut-Rhin, où deux sépultures "périnatales" ont été déposées dans le remblai d'un silo abandonné<sup>111</sup>. Si la période protohistorique a livré un grand nombre de sépultures en silos, la majorité des individus qui y ont été déposés concerne prioritairement des individus matures. Sur les 37 individus mis au jour dans des silos de l'âge du Fer du département de Seine-et-Marne, 25 concernent des femmes. Un seul immature, âgé de douze ans, a été découvert (DELATTRE *et al.* 2000). Certains sites, comme Changis-sur-Marne et Roissy, ont toutefois livré des individus très jeunes. C'est le cas également à Sublaines, Le Grand Ormeau (site n° 38), où une sépulture périnatale a été mise au jour le long des parois d'un silo abandonné, à la fin de l'âge du Fer. Il est intéressant de noter que ce type de sépultures, bien qu'absent à l'époque romaine, semble avoir perduré jusqu'à l'époque médiévale, puisqu'on le retrouve au XI<sup>e</sup> s., sur le site d'Attray (site n° 3).

La présence de sépultures dans des couches d'abandon liées à des structures (fosses, fossés, silos, dépotoirs...) dont la fonction semble avoir été le plus souvent dévolue à des activités artisanales ou agricoles est-elle fortuite ou a-t-elle une signification particulière? On peut en effet se demander si ce type de sépultures n'avait pas pour fonction de clore "religieusement" la fin de l'activité d'une structure, voire de l'ensemble des bâtiments. Comme on l'aurait fait pour un rite de fondation, les tombes auraient été déposées aux abords des constructions pour remercier les divinités, notamment chthoniennes, voire pour purifier le lieu, peut-être en prévision de nouvelles constructions<sup>112</sup>. L'existence de sépultures dans des

109. On peut comparer cette découverte à celle de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), au Fond de Jaude, où un atelier de tabletterie a livré deux sépultures multiples d'infantiles de moins de trois mois déposés dans une terrine. Ces deux sépultures, proches l'une de l'autre, comportaient des corps superposés et se trouvaient non loin d'une sépulture d'un petit chien (CLAVAL 1979; CLAVAL, BOUDRIOT, JOUVE 1983).

110. L'une des tombes était pourvue de deux jattes, d'une cruche à engobe blanc, d'une Drag 37 et d'une lampe; l'autre, d'une lampe, deux anneaux, deux petits vases et un biberon (MONDANEL 1982 : 206).

111. Cf. note 100.

112. Cette interprétation est évoquée par V. Delattre pour expliquer la présence d'individus dans des silos de l'âge du Fer. "Le silo-sépulture paraît alors incarner le lien unissant le monde des vivants (la survie de

aires de stockage et de dépotoirs trouverait alors une explication. Il est intéressant de constater qu'à Nîmes, place des Arènes, deux nouveau-nés et trois nourrissons ont été déposés dans une décharge abandonnée, datée du II<sup>e</sup> s. de notre ère, à proximité de l'enceinte de la ville. Chaque défunt, inhumé dans une amphore, a reçu des offrandes pourvues d'une forte charge symbolique, puisque composées pour trois d'entre eux d'un coquillage et pour un quatrième, d'un jeton en os (FICHES, PY 1981). Cet exemple est à rapprocher d'une sépulture datée de l'âge du Fer et découverte en Espagne, à Castallet de Bernabé (Valence). Un nourrisson, âgé entre cinq et sept mois, inhumé dans un vase-cercueil, avait été déposé près d'un foyer, dans la phase finale d'une structure utilisée, lors de sa phase initiale, comme un atelier de métallurgiste. Le vase-cercueil du nourrisson, protégé par une assiette et par une structure de pierre visible dans l'habitat, renfermait de nombreux objets prophylactiques, dont un coquillage perforé, une clochette, un anneau et un outil miniature de bronze (GUÉRIN *et al.* 1989).

#### 4.4.3. Exposition et infanticide : des pratiques qui expliqueraient certaines localisations particulières, propres aux nouveau-nés ?

##### – Les causes

Les pressions économique et sociale sont, pour un grand nombre d'auteurs antiques, la cause principale de la pratique de l'exposition, en "ces temps où les avantages d'être sans enfants font que la plupart trouvent que même un fils unique est un poids"<sup>113</sup>, et où des personnes "qui ne sont même pas pauvres... mais sont prospères et même riches... ont l'effronterie de ne pas élever toute leur progéniture afin que les premiers enfants puissent hériter de plus grande richesse"<sup>114</sup>. Ainsi, "l'amour de la richesse et la croyance que la pauvreté est un mal terrible" incitent la plupart des gens à ne pas élever leurs progénitures<sup>115</sup>. Même la famille impériale n'était pas exempte de cette pratique puisque Suétone mentionne qu'Auguste défendit de reconnaître et d'élever l'enfant

la communauté étant garantie par le stockage des denrées) et le monde des morts, par l'apport d'un cadavre dont la décomposition matérielle s'effectue dans un lieu paradoxalement dévolu à la conservation. Cette association d'un défunt et d'un silo semble plus proche de la sphère des pratiques cultuelles que de la simple relégation sociale... Leur seule présence, dans un silo, transforme peut-être (et sans violence) un ou plusieurs défunts en intermédiaires ou en protecteurs directs des récoltes à venir ou déjà engrangées" (DELATTRE 2000 : 48, 51).

113. Pline le Jeune, *Lettres*, IV : 31.

114. Musonius Rufus selon HARRIS 1994 : 7.

115. D'après Hiérocles selon HARRIS 1994 : 7.

que Julia, sa petite-fille, avait eu après sa condamnation<sup>116</sup>.

Selon la Loi des Douze Tables, les enfants faibles ou présentant des difformités ne devaient pas être élevés<sup>117</sup>. Selon Sénèque, un grand nombre de *pater familias* exposent leurs progénitures malformées, jugeant qu'elles n'ont aucune perspective d'avenir.

Certains auteurs antiques notent avec surprise que de nombreux peuples élèvent tous leurs enfants, notamment les filles. C'est le cas, d'après Tacite, pour le peuple hébreux, dont "c'est un sacrilège de tuer tout enfant qui vient en surnombre"<sup>118</sup>. Ce dernier relate d'ailleurs que pour les Germains, "limiter le nombre de ses enfants ou tuer un de ceux qui naissent après les héritiers passe pour un crime honteux, et là-bas les bonnes moeurs ont plus d'empire qu'ailleurs les bonnes lois"<sup>119</sup>. Ces remarques, assez fréquentes chez les auteurs antiques, notamment grecs, signifient-elles qu'il n'allait pas de soi d'élever tous ses enfants, particulièrement les filles cadettes ? C'est ce que semble suggérer Denys d'Halicarnasse lorsqu'il mentionne qu'une loi de Romulus obligeait les Romains à élever tous leurs enfants de sexe masculin, ainsi que la première de leur fille<sup>120</sup>. Notons toutefois que sept siècles se sont écoulés quand l'historien relate ce fait<sup>121</sup>.

##### – L'exposition : un fait courant ou relativement rare ?

Les nombreuses mentions, dans les sources littéraires, de la pratique de l'exposition, ont conduit de nombreux chercheurs à voir dans l'abandon d'enfants une pratique fréquente dans l'Empire romain (HARRIS 1994) et, par ce fait, une absence de sentiment parental. S'inspirant des sources grecques, notamment celles de Platon<sup>122</sup> et

116. Suétone, *Vie des douze Césars*, Auguste, I : 116. L'empereur Claude fit de même avec la fille qu'il avait eue avec sa femme Urgulanilla car il la soupçonna peu après de n'être pas de lui (Suétone, *Vie des douze Césars*, Claude, II, 27, 136).

117. Cicéron, *Traité des lois*, livre III, 19 : "Insignis ad deformitatem puer".

118. Tacite, *Histoire*, 5.5.

119. Tacite, *Germanie*, 19, 6.

120. Celui ajoute par ailleurs que, d'après cette loi, il leur est interdit de tuer des enfants en dessous de trois ans à moins qu'ils ne soient difformes ou infirmes à leur naissance (Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaine*, selon NÉRAUDAU 1996 : 190).

121. Longus relate quant à lui l'histoire d'un père qui, pourtant fort riche, exposa sa fille Daphnes parce qu'il lui semblait suffisant d'avoir déjà deux fils et une fille (Longus, *Pastorales*, *Daphnis et Chloé*, livre IV, 24, 35).

122. Dans sa cité idéale, Platon suggère que pour garder pure la race des gardiens, il faut que les enfants difformes soient exposés : "... pour les enfants des hommes inférieurs et pour ceux des autres qui seraient venus au monde avec quelques difformités, ils les cacheront, comme il convient, dans un endroit secret et dérobés aux regards" (Platon, *Œuvres complètes*, *La république*, VII, 460a).

d'Aristote<sup>123</sup>, les chercheurs ont vu dans cette pratique un moyen de réduire la naissance des filles, des enfants difformes, voire des enfants illégitimes, la famille romaine, polynucléaire, se composant, pour les familles les plus aisées, de nombreux esclaves et d'affranchis. Pour certains, l'exposition, ne laissant guère de chance de survie aux nouveau-nés, aurait eu des effets considérables sur la démographie; en témoigne certaines mesures prises par l'empereur Auguste pour pallier ces problèmes.

Pour d'autres, en revanche, l'exposition, bien que courante, n'aurait pas impliqué une grande mortalité chez les nouveau-nés puisque beaucoup d'entre eux auraient été "sauvés" pour servir d'esclaves (VEYNE 1978) comme en témoigne la correspondance de Pline le Jeune<sup>124</sup>. Les études épigraphiques montrent toutefois que les enfants exposés n'étaient pas systématiquement recueillis comme esclaves puisque, d'après une étude effectuée sur des stèles inscrites provenant en grande partie de la région lyonnaise (I<sup>er</sup> s. av. J.-C. jusqu'au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), on dénombre, sur dix-huit cas d'exposition, sept affranchis et seulement quatre esclaves (COULON 2004).

Enfin, pour certains historiens de l'Antiquité, l'exposition aurait été une pratique peu fréquente tant pour la Grèce antique que pour l'Empire romain. Bien que L. Germain, qui a recherché les preuves d'exposition d'enfants à Athènes pour la période classique (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), est d'accord sur le fait que l'exposition d'enfants malformés est incontestable, il remarque que la totalité des cas d'exposition dans les sources littéraires grecques relève du théâtre ou du roman (GERMAIN 1975)<sup>125</sup>. Aucune exposition réelle n'est donc véritablement évoquée. M. Corbier fait la même remarque pour la Gaule romaine puisqu'elle souligne que presque tous les documents utilisés pour déterminer l'existence de l'exposition viennent d'Égypte. L'exposition, pratiquée d'après l'auteur à une faible échelle, n'aurait pas témoigné d'une pratique brutale et d'un manque de considération pour les nouveau-nés puisque leur abandon serait intervenu avant que celui-ci n'acquiert un statut "humain" et ne soit intégré au sein de sa *familia* (CORBIER 1999).

– *Les lieux de l'exposition,  
les lieux de l'inhumation*

Si l'exposition a été pratiquée dans le monde romain, à différents degrés selon les périodes et selon les régions de l'Empire, le destin du nouveau-né dépendait sans conteste du lieu où on le déposait. D'après les sources écrites, il semble que l'enfant était le plus souvent exposé dans des lieux fréquentés – Juvénal parle de "fumiers immondes"<sup>126</sup> – montrant ainsi que l'on souhaitait qu'il soit secouru. Qu'advenait-il cependant des nouveau-nés qui présentaient des malformations ou ceux dont on souhaitait se débarrasser? Étaient-ils noyés, comme le mentionne Sénèque<sup>127</sup> et Tite Live<sup>128</sup>, ce dernier liant le sort des hermaphrodites aux enfants monstrueux, ou bien exposés aux bêtes sauvages, comme le suggère Minucius Felix, auteur chrétien dénonçant les exactions des Romains<sup>129</sup>? L'étranglement, voire l'étouffement, était-il également pratiqué, comme le note Minucius?

Qu'advenait-il des corps des enfants exposés lorsqu'ils mourraient? Si un grand nombre de nouveau-nés étaient recueillis, il est certain que quelques-uns ne devaient pas réchapper au froid, à la faim et aux bêtes sauvages. Malheureusement, les sources antiques restent silencieuses sur l'existence d'un lieu d'inhumation spécifique à de telles victimes. Ce silence veut-il dire qu'il n'existait pas d'endroit particulier, ou la honte empêchait-elle de le signaler? Le lieu d'inhumation dépendait-il du lieu d'exposition? C'était peut-être le cas si l'enfant était abandonné en forêt ou dans des décharges, comme semble le suggérer Juvénal<sup>130</sup>. Certains dépotoirs, recouverts par des inhumations de nouveau-nés, comme ceux d'Orléans par exemple, pourraient-ils être interprétés comme des lieux de dépôts des victimes d'infanticide? Comment expliquer cependant que l'on ait pris soin de déposer ces nouveau-nés dans des vases-cercueils, voire de les inhumer?

On peut penser que les enfants abandonnés à l'intérieur de la ville et qui mourraient faute d'assistance n'étaient pas laissés à l'endroit où ils avaient été

123. "Quant à l'exposition et à la nourriture des enfants, il faut qu'il y ait une loi interdisant de nourrir un enfant estropié" (Aristote, *Politique*, livre VII, 16).

124. Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie en 109 après notre ère, s'inquiète auprès de l'empereur Trajan de la situation des personnes de naissance libres, qui, après avoir été exposées, sont amenées comme esclave (Pline le Jeune, *Lettres* selon NÉRAUDAU 1996 : 198).

125. *Ion*, d'Euripide, pour la tragédie, Aristophane pour la comédie et Longus pour le roman.

126. Juvénal, *Satires*, VI, 83.

127. "liberos quoque, si debiles monstrosique editi sunt, mergimus" (Sénèque, *De la colère*, I, 2).

128. Tite-Live relate qu'en l'an 207 avant notre ère, un enfant naquit avec un sexe indéterminé et un poids d'un enfant de quatre ans. Les devins étrusques qu'on consulta y voyant un funeste présage, condamnèrent l'enfant à être noyé au large (NÉRAUDAU 1996 : 191).

129. D'après Minucius Felix, les Romains n'hésitent pas à "engendrer des enfants, et puis les exposer aux bêtes sauvages et aux oiseaux, ou encore les supprimer par un genre de mort pitoyable, en les étranglant" (Minucius Felix, *Octavius*, 31, 1-2 selon NÉRAUDAU 1996 : 201).

130. Notons que M. Corbier réfute le passage de Juvénal qui évoque le dépôt des enfants abandonnés dans des dépotoirs (CORBIER 1999).

exposés. Il fallait bien que leurs corps soient déposés quelque part puisque il est vraisemblable que ces victimes n'étaient pas inhumées dans les nécropoles<sup>131</sup>. Les inhumations découvertes au sein de structures s'expliqueraient-elles par l'usage de l'infanticide ? Cette pratique a été couramment suggérée, notamment par des chercheurs anglais, pour expliquer la présence de jeunes enfants dans des structures de type *villa* ou *domus*. Ainsi, à Owslebury (Hampshire), J. Collis propose cette interprétation pour expliquer le nombre important de sépultures de jeunes enfants mises au jour autour d'un établissement rural du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (COLLIS 1987). Il en est de même pour le site de Poundbury (Dorset), où neuf nouveau-nés et un nourrisson de quelques semaines, datés des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., ont été inhumés à l'intérieur d'un corps de ferme, certains le long des murs. Les sujets infantiles étaient tous inhumés en pleine terre, sauf un, déposé vraisemblablement dans un cercueil<sup>132</sup>.

Si l'infanticide, c'est-à-dire le meurtre ou l'assassinat d'un nouveau-né, a été souvent évoqué pour expliquer la présence de sépultures périnatales dans des structures, les chercheurs n'en apportent pas vraiment la preuve formelle. Il ne fait aucun doute que cette pratique, que l'on retrouve à toutes les époques et dans toutes les cultures, a existé à l'époque romaine, mais les fouilles archéologiques peuvent-elles nous apporter la preuve de son existence ? Peut-on déterminer, comme P. Smith et G. Kahila l'ont fait pour Ashkelon (Israël), la présence de victimes d'infanticide ou d'exposition dans certains sites archéologiques<sup>133</sup> ?

Comme nous l'avons constaté, les sépultures périnatales disposées dans des structures domestiques, voire artisanales, ne forment pas des cas isolés pour cette classe d'âge puisque ce type de dépôts semble avoir été pratiqué dans de nombreuses cultures, ceci à toutes les périodes et notamment à l'époque romaine. Faut-il donc voir dans les sépultures placées dans des unités domestiques ou artisanales, des anomalies de localisation comme le suggère les auteurs

pour Ashkelon ? La relative fréquence de ces inhumations dans un tel contexte ne peut vraisemblablement pas être qualifiée "d'anormale", d'autant plus si l'on considère qu'il est peu probable que l'on ait inhumé, à l'intérieur de son habitation ou son lieu de travail la progéniture que l'on aurait tué de ses propres mains. Si les sépultures, contemporaines de la structure, placées à l'intérieur de l'habitat, voire à l'extérieur mais à proximité – les inhumations mises au jour dans des jardins, des cours, voire des caves, étant cependant un peu plus suspectes – ne peuvent vraisemblablement pas être considérées comme des anomalies de localisation, les corps inhumés dans des structures abandonnées le sont en revanche peut être moins : encore faut-il le prouver.

D'après les critères de P. Smith et G. Kahila, un grand nombre d'enfants du même âge – en l'occurrence des nouveau-nés –, mis au jour dans un contexte particulier, est fortement suspect. Cependant, faut-il voir dans le regroupement d'un grand nombre de sépultures périnatales dans une structure – c'est le cas de Langeais par exemple (site n° 36) – des cas d'infanticide, notamment lorsque l'on a pris soin de déposer les corps le long des murs ? Par ailleurs, peut-on certifier que les victimes d'infanticide étaient systématiquement regroupées ? Des inhumations isolées ont très certainement existé.

Outre le contexte et l'âge au décès, le traitement du corps constitue un autre critère pour déterminer l'existence de l'infanticide, puisque il est vraisemblable que la victime d'un tel acte n'avait droit à aucun égard : ni offrande, ni protection du corps. Malheureusement, les sépultures périnatales sont souvent dépourvues de protection du corps ou de mobilier funéraire, ce qui ne marque pas pour autant un manque de considération.

La meilleure preuve pour déceler l'infanticide serait cependant d'observer si le corps ne présente pas de marques sur les os. Encore faut-il que la cause de la mort ait laissé des traces sur le squelette. C'est en examinant les squelettes du site d'Askhelon que les chercheurs ont été intrigués par la découverte de plusieurs bourgeons dentaires colorés en rouge sombre et marron, alors qu'aucun des os n'avait de telle coloration. Étudiées au microscope, les dents ont montré une grande quantité d'oxyde de fer ; celui-ci était concentré sur le développement externe de l'émail des dents. Or, un effet similaire a été constaté sur des dents d'adultes qui avaient été asphyxiés.

La sélection de l'âge au décès (enfant de moins d'un mois), le contexte "particulier", l'absence de traitement funéraire, ainsi que d'éventuelles traces sur

131. Au XVIII<sup>e</sup> s., dans la ville de Pékin, des rondes étaient programmées très tôt le matin pour rassembler les cadavres d'enfants victimes d'infanticide (par noyade ou par suffocation). Les victimes étaient principalement des filles. Celles-ci étaient transportées à l'extérieur de la ville, dans une fosse commune (TALIN 1995).

132. Notons que des constructions, datées du début de l'occupation romaine, ont également livré 22 sépultures infantiles, la plupart appartenant à des individus morts en période néonatale (FARWELL, MOLLESON 1993).

133. Datant de la fin de la période romaine-début de la période byzantine, le site d'Askhelon a livré près de 100 tombes de nouveau-nés déposés dans un bâtiment thermal. Les sépultures, en fosse non architecturée, n'avaient reçu aucune offrande (SMITH, KAHILA 1992).

les os, seraient donc les critères qui permettraient d'identifier des victimes d'infanticide. Encore faut-il cependant que toutes ces données soient enregistrées, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour de très nombreuses fouilles archéologiques. La mauvaise conservation des corps ainsi que l'absence d'étude anthropologique ne permettent pas d'identifier la cause de la mort. Cependant, est-ce que le manque de soin ou de nourriture, interprété également comme une forme d'infanticide, peut être perceptible sur un squelette aussi jeune qu'un nouveau-né ?

Bien que de nombreux sites localisés dans les territoires turon, carnute et biturige aient livré des sépultures périnatales dans des contextes particuliers (bâtiments abandonnés, cours ou jardins, fosses dépotoir, fossés en limite d'habitat...), la plupart des défunts ont reçu un traitement du corps incompatible avec la pratique de l'infanticide. Par ailleurs, les squelettes qui ont pu faire l'objet d'une étude anthropologique approfondie n'ont pas révélé de traces suspectes. Si l'infanticide a été pratiqué, les espaces domestiques ou artisanaux *stricto sensu* ne semblent en aucun cas être des lieux d'inhumation pour les victimes de cette pratique.

##### 5. LES NÉCROPOLES D'ENFANTS : UNE ORIGINE TRÈS ANCIENNE

C'est l'abbé Joly, en 1951, lors de la découverte de cinq sépultures à inhumation "d'enfants très jeunes" sur le Mont Auxois, à Alise-Sainte-Reine, qui évoque pour la première fois l'idée d'un "cimetière d'enfant" sur le territoire de la Gaule romaine. La poursuite des fouilles révéla cependant que l'aire funéraire ne constituait qu'une petite partie d'un ensemble beaucoup plus vaste, puisque l'on retrouva des sépultures d'adultes. Les tombes infantiles avaient donc été déposées dans un secteur préférentiel (JOLY 1951 ; 1954). L'existence de nécropoles consacrées exclusivement à de jeunes enfants était donc remise en question, notamment du fait que l'aire de nombreuses nécropoles n'était pratiquement jamais circonscrite dans leur totalité. Comment en effet déterminer si les sépultures mises au jour ne font pas partie d'un secteur réservé à de jeunes enfants<sup>134</sup>, comme c'est peut-être le cas pour Averdon (site n° 4), Blois (site n° 5) et Chartres (site n° 6), puisque ce phénomène, connu dès la période proto-historique, a perduré jusqu'à l'époque médiévale<sup>135</sup> ?

134. Comme c'est le cas à *Argentomagus*, dans la nécropole du Champ de l'Image (ALLAIN, FAUDUET, TUFFREAU-LIBRE 1992).

Depuis quelques années cependant, de nouvelles découvertes, notamment celle du Champ Madame, à Beaumont (Puy-de-Dôme), viennent relancer le débat sur l'existence de nécropoles d'enfants en Gaule romaine<sup>136</sup>, d'autant plus que la séparation des sépultures d'immaturs qui n'excèdent généralement pas quatre ans, avec le reste de la population adultes, dans des aires qui leur sont propres, ne semble pas avoir été un phénomène lié à la conquête romaine. Celui-ci s'observe en effet dans diverses régions d'Europe et d'Afrique du Nord dès la période protohistorique, notamment au Soudan<sup>137</sup> et en Tunisie. C'est dans cette région du Maghreb qu'apparaît, dès le VIII<sup>e</sup> s. av. J.-C., une aire funéraire réservée à des incinérations d'enfants ne dépassant pas l'âge de cinq ans, la plupart appartenant toutefois à des foetus et des nouveau-nés. Cette aire a été interprétée pendant longtemps comme un *tophet*, c'est-à-dire une aire sacrificielle, notamment du fait de la présence, dans la majorité des sépultures, de nombreuses offrandes et de stèles dédicatoires, mais cette interprétation est aujourd'hui remise en cause, la thèse privilégiée étant celle d'une nécropole réservée à des enfants en bas âge (BENICHOUS SAFAR 1981). Cette pratique, qui se retrouve dans d'autres sites tunisiens de l'âge du Fer, loin de disparaître à l'arrivée des légions romaines, a été mise au jour dans la ville de *Thysdrus* (El Jem, Tunisie), où une aire funéraire, datée du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> s., circonscrite par un enclos, a été consacrée entièrement à des enfants, la plupart concernant des enfants en bas âge. La première phase de la nécropole, qui se marque par une grande quantité d'offrandes (grains de colliers, amulettes, céramiques communes) et la troisième phase, dont les tombes comportent des stèles funéraires avec des formules propitiatoires, trouvent de grandes similitudes avec le "tophet" de Carthage. La nécropole de *Thysdrus* semble donc trouver son origine dans la tradition punique, bien qu'un phénomène d'acculturation soit perceptible dans le mode de dépôt des sépultures d'époque romaine puisqu'il s'agit exclusivement d'inhumations (SLIM 1984). De telles aires funéraires se retrouvent également dans l'Égypte pharaonique et

135. À Cherbourg-Notre-Dame, les sépultures (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.) situées au nord du chevet de l'église contenaient exclusivement des jeunes enfants de moins de quatre ans, la plupart appartenant à des sujets infantiles (ALDUC-LE-BAGOUSSE 1997 : 89).

136. Nous entendons par le terme "nécropole d'enfants", une aire plus ou moins fermée (soit par un fossé, soit par un mur), ayant livré exclusivement des sépultures d'immaturs de moins de cinq ans. Nous pouvons véritablement parler de nécropole à partir d'un nombre conséquent de sépultures (soit quatre). Nous verrons que des tombes d'adultes ont pu s'installer dans l'aire funéraire, mais plus tardivement.

137. Cf. nécropole de Kerma pour l'âge du Bronze (MAUREILLE *et al.* 2004).



Fig. 7 : Cimetière d'Oran. Vue du secteur réservé aux enfants (photographie Nathalie Baills).

romaine puisqu'à Sébaieh fut découverte une nécropole composée exclusivement "de fœtus ou de très jeunes enfants", inhumés dans des urnes en terre grossière. La nécropole de Douch, datée du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., a livré quant à elle deux chambres funéraires consacrées uniquement à des enfants en bas âge. Dans la première, des enfants âgés de moins de deux ans, placés à même le sol, avaient été déposés dans une tombe dévolue à l'origine à deux adultes pourvus d'un matériel funéraire abondant et de bonne qualité (une comparaison intéressante peut être faite avec le site de Tavant : voir plus bas). La seconde chambre, qui a fait l'objet d'une étude anthropologique plus poussée, a livré une trentaine d'individus, âgés entre sept mois fœtal et six ans, la majorité concernant cependant des sépultures périnatales<sup>138</sup>. Il est intéressant de voir que l'on retrouve encore aujourd'hui, dans les pays du Maghreb, et particulièrement en Algérie, des aires funéraires réservées à de très jeunes enfants. Ainsi, dans le cimetière de la ville d'Oran, qui fait plus d'une centaine d'hectares, les très jeunes enfants, dont la majorité n'excède pas deux ans, sont regroupés dans

un secteur du cimetière séparé des tombes d'adultes et d'enfants plus âgés par des chemins de terre (Fig. 7).

S'il est fréquent de retrouver, pour la Gaule romaine et dans certaines provinces de l'Empire, des sépultures groupées ou isolées en marge des *villae* ou des grands domaines ruraux – ces petites aires funéraires étant réservées au propriétaire et à sa *familia* – l'existence de zones funéraires destinées exclusivement à de jeunes enfants semble avoir été une pratique beaucoup plus inhabituelle puisque de nombreux sites ruraux, fouillés récemment, dans leur intégralité et avec attention, n'ont livré aucune sépulture. Ces nécropoles d'enfants ne paraissent d'ailleurs pas avoir été une pratique très usitée dans les territoires turon, carnute et biturige puisque seulement un site pourrait rentrer de cette catégorie : il s'agit de Tavant, où quatorze enfants de moins de cinq ans<sup>139</sup> ont été inhumés dans une aire rattachée vraisemblablement à une exploitation rurale de type *villa*, au début de la période flavienne (60-80 ap. J.-C). L'aire funéraire n'ayant pas été entièrement circonscrite, il est possible cependant que

138. On dénombre 4 fœtus, 8 fœtus ou nouveau-nés, 4 post-néonataux âgés de cinq à six mois, 7 nourrissons âgés de un à deux ans, trois immatures de deux à trois ans et deux enfants d'environ six ans (DUNAND 2001).

139. On dénombre deux enfants de quatre ans (+/-12 mois), un enfant de trois ans (+/- 12 mois), quatre enfants âgés d'un à deux ans, le reste étant des enfants de moins d'un an.



d'autres sépultures, notamment d'adultes, aient également été déposées durant la même période (site n° 39). Soulignons qu'il existe bien dans cette nécropole des sépultures d'adultes, mais celles-ci ont pris place un siècle avant et un siècle après les inhumations d'enfants. La première sépulture, interprétée comme une tombe de fondation de guerrier, a en effet été déposée dans la première phase de la nécropole, au troisième quart du premier siècle av. J.-C. alors que les autres inhumations, celles d'adultes et d'un immature de six ans, ont été déposées au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Tous les enfants, inhumés avec soin (sarcophages, cercueils, vases-cercueils), étaient, sauf pour un individu décédé en phase infantile, pourvus d'offrandes funéraires.

Un autre site, celui de Levroux (site n° 28), qualifié par son auteur de "nécropole d'enfants", n'a pas été inclus dans ce chapitre. En effet, si cinq sépultures d'enfants en bas âge (un nouveau-né, trois nourrissons de moins de six mois et un enfant âgé de quatre à six ans) ont été déposées, au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., dans un ancien fossé laténien réaménagé proche d'une aire d'habitat, la présence, à proximité des sépultures, de deux tombes

d'adultes et d'un immature âgé entre cinq et sept ans, pourrait signifier que les cinq tombes d'enfants s'inscrivent dans un espace funéraire plus vaste. Il n'est donc pas exclu que les sépultures aient été déposées dans un secteur préférentiel lié à une nécropole rurale. Soulignons cependant que les trois tombes ont pu, comme à Tavant, être déposées beaucoup plus tardivement, ce qui expliquerait l'absence de mobilier dans leur tombe, caractéristique de l'Antiquité tardive. Notons par ailleurs que le site de Levroux comporte de nombreux points communs avec celui de Bruère-Allichamps (site n° 18) puisque les treize sépultures périnatales qui y ont été mises au jour ont été déposées dans le comblement d'un fossé, à l'extérieur d'une nécropole classique.

En dehors de ces exemples, localisés dans le territoire des Bituriges Cubes, seules deux autres nécropoles d'enfants sont connues sur le territoire de la Gaule romaine. Il s'agit de Sommessous, dans la Marne, et de Champ Madame, à Beaumont, dans le Puy-de-Dôme, situés respectivement sur les territoires rême et arverne.

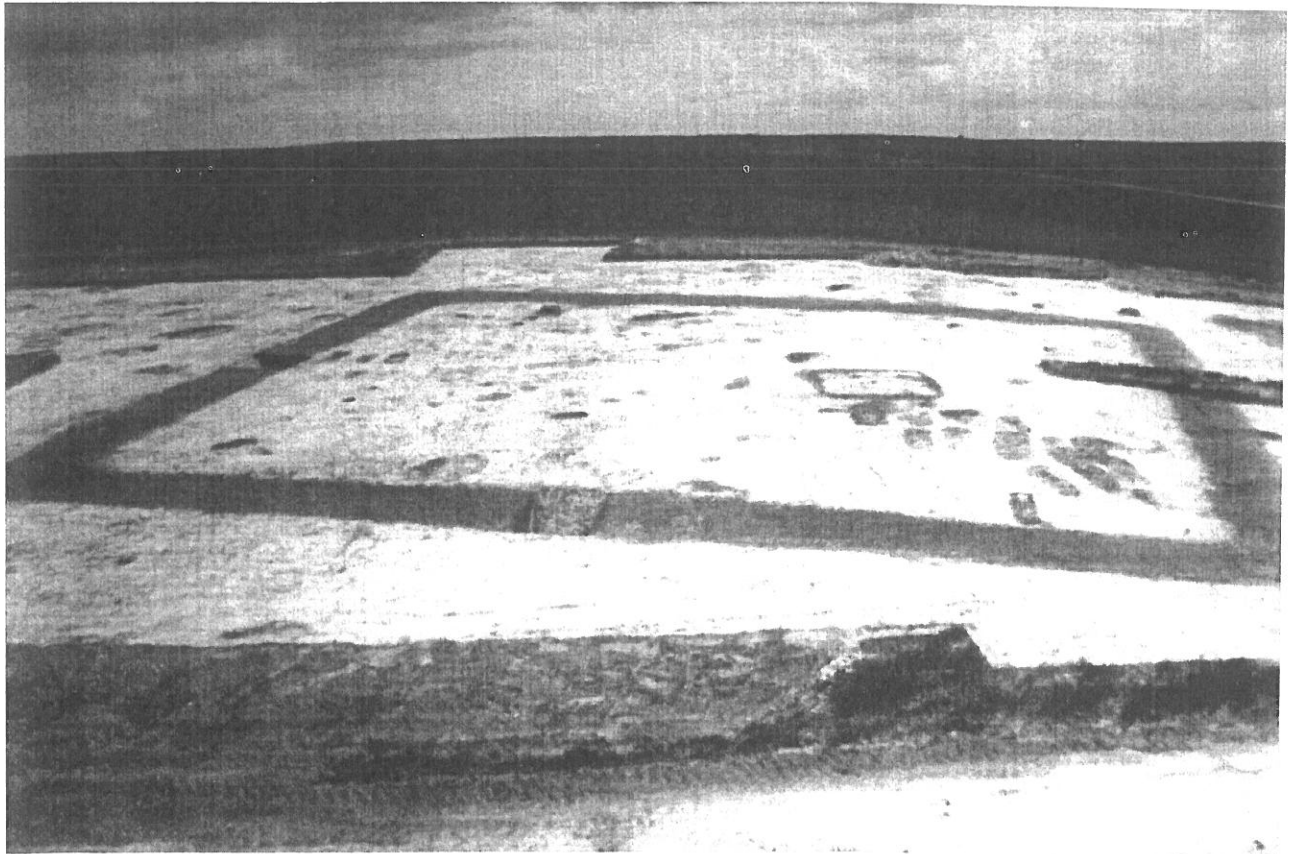


Fig. 8 : Vue aérienne de l'enclos funéraire de Sommessous (photographie Gérard Guillier/INRAP).

Le site de Sommessous trouve de grande similitude avec celui de Tavant puisque 21 sépultures d'enfants en bas âge<sup>140</sup>, datées du Haut-Empire, ont été déposées dans un enclos funéraire (Fig. 8) destiné originellement à 21 sépultures de l'âge du Fer dont la plupart appartiennent à des sépultures d'enfants. Il est intéressant de constater que trois tombes d'adultes prennent place dans l'aire funéraire durant l'Antiquité tardive, sans recouper les sépultures antérieures. Sur les 21 tombes d'enfants en pleine terre d'époque romaine, neuf sont pourvues de mobilier funéraire, composé essentiellement de céramiques. On constate dans deux tombes la présence d'un clou (GUILLIER 1992) (Fig. 9).

Le site de Champ Madame, à Beaumont, fouillé dans son intégralité et très récemment, constitue, à l'heure actuelle, le seul site de référence pour les nécropoles d'enfants. On peut en effet regretter que le site de Tavant n'ait pu être fouillé dans son intégralité et que le site de Levroux comporte certaines incertitudes quant à la datation des sépultures d'adultes qui ont été trouvées non loin de celles des enfants. Il faut par ailleurs noter que le site de Beaumont se distingue des autres sites par la présence, contre le mur extérieur d'une *villa* (deux tombes étaient toutefois placées à l'intérieur du domaine), de 27 individus de moins de six mois. Ces sépultures, sauf une datée des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s., sont contemporaines de la première phase de la *villa* (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s.). Treize sépultures, soit près de la moitié des tombes, renferment du mobilier, représenté principalement par des objets usuels, de la vaisselle de table. On comptabilise jusqu'à onze objets dans une tombe. Si les individus morts en période périnatale ont reçu moins d'offrandes funéraires que les sujets post-néonataux, il faut noter que la majorité des nouveau-nés ont été déposés dans des vases-cercueils (ALFONSO, BLAIZOT 2004). À la différence des autres sites, circonscrits par un enclos, les sépultures de Beaumont ont été déposées dans une aire semi-ouverte puisque inhumées contre le mur extérieur d'une *villa*. On retrouve de tels contextes en Bretagne romaine, comme dans la *villa* de Barton Court Farm (Oxon), où des sujets infantiles ont été inhumés dans l'angle sud-est de l'enclos principal.

Les trois sépultures déposées le long d'un fossé et mises au jour à Orléans, rue de la Porte Saint-Jean (site n° 14), datées de la fin de l'âge du Fer, pourraient peut-être correspondre au même contexte que Beaumont.

140. Nous tenons à remercier Gérard Guillier pour les renseignements qu'il nous a communiqués. D'après la longueur des fosses, l'étude anthropologique étant perdue, les enfants mis au jour appartiennent à des immatures de moins de cinq ans (longueur maximum : 1,05 m).



Fig. 9 : Sommessous. Sépulture d'un individu décédé en période périnatale avec dépôt funéraire (photographie Gérard Guillier/INRAP).

Malheureusement, la fouille n'étant pas exhaustive, il est possible que l'espace environnant ait livré d'autres sépultures, notamment d'adultes. Remarquons toutefois la présence de mobilier funéraire dans deux tombes.

Si les aires funéraires d'enfants se distinguent des sépultures mises au jour dans des unités domestiques par l'âge au décès plus large des individus (de la naissance à cinq ans), par un mobilier funéraire qui, s'il n'est pas abondant, est présent, et par un mode de dépôt plus soigneux, certains sites comme Beaumont, voire peut-être Levroux et Orléans, partagent toutefois certaines caractéristiques puisque la grande majorité des individus inhumés appartiennent à des sujets infantiles. Par ailleurs, bien que ce type de sépultures ne soit pas localisé à l'intérieur des constructions, elles n'en sont jamais très éloignées. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'à Beaumont, deux sépultures ont été placées à l'intérieur de la *villa*. Bien qu'assez proche, le site de Langeais (site n° 36) se distingue

toutefois de celui de Beaumont par le fait que les sépultures se localisent à l'intérieur de l'établissement agricole et non pas à l'extérieur.

Certaines caractéristiques communes à ces deux contextes, comme la présence d'un grand nombre d'individus infantiles, appellent une remarque : peut-on qualifier certains bâtiments dans lesquels ont été retrouvés un grand nombre de nouveau-nés, de nécropole d'enfants ? Cette question a été posée à de nombreuses reprises pour certains sites de l'âge du Fer. On peut en effet se demander si la présence d'un certain nombre d'enfants dans une aire bien circonscrite (les murs d'un bâtiment) ne peut également pas être interprétée comme une aire funéraire dévolue à de jeunes enfants ? Cela pourrait être le cas pour des inhumations qui sont venues prendre place dans des bâtiments abandonnés. Nous pensons cependant qu'il est préférable de distinguer les aires funéraires proprement dites, c'est-à-dire à l'extérieur d'un établissement rural, de celles retrouvées à l'intérieur d'un établissement agricole ou d'une *villa*, d'autant plus qu'il existe certaines différences entre ces deux contextes. En effet, si la sélection de l'âge dans les "nécropoles d'enfants" semble beaucoup plus large que dans celle des structures – il existe cependant des exceptions comme à Beaumont où les individus inhumés sont tous des nourrissons de moins de six mois, elle n'explique pas la présence, quasi systématique, de mobilier funéraire dans ces tombes, puisque l'on constate que les offrandes se retrouvent autant chez les sujets infantiles que chez les individus immatures et que parfois, comme à Tavant, les offrandes sont plus abondantes chez les individus de moins de deux ans. Ce constat paraît cependant propre à Tavant puisque l'on ne semble pas retrouver ce cas de figure dans toutes les aires funéraires réservées à de jeunes enfants. Tout comme les nécropoles classiques, on retrouve, dans ces aires funéraires, la présence, parmi le mobilier, de formes à liquide. Cette présence n'est certainement pas fortuite puisque ce type de vaisselle fait partie du rite de libation qui consiste soit à répandre dans la tombe un liquide, soit à déposer un récipient plein en l'honneur du défunt afin qu'il puisse se désaltérer. On retrouve également ce rite dans de nombreux sanctuaires pour honorer les divinités chthoniennes. Si la vaisselle de table, notamment les formes à liquide, demeure l'offrande la plus couramment déposée dans de telles sépultures, on retrouve cependant la présence d'un certain nombre d'autres offrandes que l'on peut interpréter comme des objets apotropaïques. Ces objets protecteurs se rencontrent principalement dans des sépultures d'enfants, voire de très jeunes enfants. Deux sites ont livré de tels objets : il s'agit de

Tavant, où ce sont exclusivement les enfants de moins de deux ans qui en ont reçu, et Beaumont. À Tavant, ces objets se caractérisent sous la forme d'épées miniatures et de colliers de perles. À Beaumont, deux sépultures renfermaient des médaillons en bois de cervidés. Soulignons que les nécropoles d'enfants de Carthage et de Thysdrus ont livré un grand nombre d'offrandes apotropaïques.

Un autre point important semble définir ce type de nécropole : l'existence, en périphérie de ces sépultures d'enfants, de tombes d'adultes. Comment expliquer que dans tous ces sites, des sépultures d'adultes, voire parfois d'enfants plus âgés, soient venues s'installer dans l'aire funéraire, plus tardivement ? Dans le site de Tavant, des adultes seront déposés un siècle plus tard dans l'aire funéraire réservée à des enfants, de même qu'à Sommessous. Notons cependant que, pour ces deux sites, les tombes d'enfants sont venues s'installer près de sépultures datées l'âge du Fer. Ainsi, à Tavant, les nouveau-nés et les nourrissons entourent la sépulture fondatrice de la nécropole.

La présence de ces adultes a-t-elle une signification particulière ou est-elle fortuite ? Il est intéressant de voir qu'à Boulogne-sur-Mer, dans la nécropole datée de l'Antiquité tardive de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, la tête d'un "enfant en bas âge" avait été placé sur l'épaule gauche d'un homme déposé en décubitus ventral, les mains derrière le dos (DELMAIRE 1994 : 252-253). On retrouve également à l'époque protohistorique, en Allemagne, de nombreuses sépultures d'adultes accompagnées de crânes de très jeunes enfants, ces sépultures étant interprétées comme un culte des ancêtres. On peut donc se demander si le dépôt de sépultures d'enfants, le plus généralement très jeunes, ne participait pas à des actes propitiatoires, les tombes d'adultes s'assurant, au contact de leurs sépultures, de la protection des ancêtres et des divinités chthoniennes, puisque les enfants en bas âge ayant, du fait de leur très jeune âge, un pouvoir d'intercession entre le monde des vivants et le monde des morts. La présence, à Tavant, de sépultures d'enfants en bas âge autour d'une tombe de guerrier de La Tène finale pourrait ainsi s'interpréter comme un culte des ancêtres. En inhumant de petits défunts autour de cette tombe fondatrice, la communauté se garantissait, par leurs intermédiaires, de la protection de cet ancêtre. Il en aurait été de même pour les sépultures d'adultes déposées un siècle plus tard. Il est en tout cas intéressant de noter que la nécropole de Sommessous se trouve non loin d'un sanctuaire, tout comme la nécropole des Bolards, qui a livré un très grand nombre de sépultures d'enfants en bas âge.

Il est en tout cas exclu de voir dans ces nécropoles des aires réservées à des victimes d'infanticide, l'âge au décès des enfants et la présence de mobilier étant incompatibles avec de telles pratiques.

## CONCLUSION

La localisation spécifique des sépultures infantiles, à l'intérieur ou au voisinage des structures, semble trouver son origine dans les pays méditerranéens, à une époque antérieure à la conquête romaine. Ce phénomène apparaissant dès le Néolithique, pour fortement diminuer au V<sup>e</sup> s. de notre ère. Il ne disparaît toutefois pas à la fin de l'Empire romain puisqu'on retrouve en France, jusqu'au XI<sup>e</sup> s., des sépultures d'enfants, le plus souvent des nouveau-nés, à l'intérieur ou près des habitations. Il semble qu'il en soit de même pour les aires funéraires réservées aux enfants en bas âge, puisque cette pratique, également fort ancienne, se retrouve à l'époque médiévale sous la forme d'aire spécialisée accolée aux édifices religieux, sous la gouttière des édifices. Ces aires concernent principalement des nouveau-nés et des nourrissons. Il est également intéressant de constater que, comme à l'époque romaine, les sépultures d'enfants en bas âge d'époque médiévale sont déposées à la limite de l'espace funéraire, le long de la clôture. On constate ainsi que la notion de limite constitue un aspect important dans la localisation des tombes de très jeunes enfants, ceci de la période protohistorique jusqu'à la période médiévale. Il n'est donc certainement pas fortuit de trouver de nombreuses sépultures d'enfants en limite de deux espaces : dans des fossés séparant la *pars rustica* de la *pars urbana* de *villae*, en bordure d'une rue, à l'extérieur ou à l'intérieur d'enclos circonscrivant un établissement rural ou une aire funéraire...

La nécropole de Bruère-Allichamps caractérise bien cet aspect puisque les sépultures de nouveau-nés déposées dans un fossé s'inscrivent à la limite de deux espaces : celui des vivants et celui des morts. Ces deux zones sont définies respectivement par la voie romaine et la nécropole. Cette ambivalence, propre aux très jeunes enfants, explique très certainement que le point commun qui caractérise toutes les sépultures découvertes en contexte d'habitat, ceci à toutes les périodes, est l'âge au décès extrêmement bas des défunts. Ainsi, pour l'époque protohistorique, en Ibérie, les enfants ne dépassent pas l'âge d'un an et concernent en majorité des individus morts en période périnatale, fœtus et nouveau-nés. On dénombre un seul nourrisson de plus de six mois. Il en est de

même pour la Gaule protohistorique où les individus rencontrés à l'intérieur des habitations concernent en majorité des individus morts autour du terme. On dénombre ainsi, dans la région du Languedoc, 5 fœtus, 54 mort-nés ou nouveau-nés, 3 post-néonatales de un à trois mois et un nourrisson âgé de six mois. Notons que les sites protohistoriques sont bien documentés en ce qui concerne l'étude anthropologique. Cependant, bien que les nouveau-nés et fœtus aient été largement inhumés dans ce type de contexte à l'époque romaine, les individus de plus d'un mois semblent beaucoup plus nombreux qu'à l'époque protohistorique. On constate toutefois que l'âge au décès n'excède jamais, sauf dans quelques exemples, l'âge de six mois.

Comme le font remarquer J.-M. Séguier et V. Delattre pour l'âge du Fer, "La population inhumée n'aboutit pas systématiquement dans les nécropoles, qui ne sont finalement que l'une des composantes de la gestion funéraire et de pratiques plus complexes... L'habitat, les structures domestiques, les batteries de silos dispersées dans les champs, sont également le lieu d'élection de pratiques complexes incluant le dépôt de corps, de parties anatomiques animales, de rejets de banquetts, d'objets investis d'une signification particulière" (SÉGUIER, DELATTRE 2005 : 259). Cette remarque peut être facilement transposée pour l'époque romaine. Les sépultures de nouveau-nés et de nourrissons mises au jour hors des nécropoles traditionnelles font donc partie d'un ensemble de rites bien particuliers, qui s'inscrivent avec d'autres pratiques comme le dépôt d'individus dans des silos, de défunts décapités dans des fosses ou la présence d'animaux complets ou partiels dans les fondations d'habitats.

La complexité et la grande diversité des localisations de sépultures de jeunes enfants (à l'intérieur d'un bâtiment occupé/non occupé, à l'extérieur d'un bâtiment mais contre le mur, dans un silo ou une aire de stockage, un four, un dépotoir, une cave, un jardin, un fossé, un puits, une aire funéraire leur étant réservée...) interdisent d'émettre une même et unique interprétation pour expliquer leur présence dans de tels contextes. Par ailleurs, tous les éléments à notre disposition tendent aujourd'hui à modifier cette vision, assez négative, d'un petit être sans statut, forcément malfaisant car mort trop précocement, qu'il faut à tout pris éloigner du reste de la population. Le terme de sépultures d'exclusion, qui qualifie encore souvent ce type de tombes ne reflète donc certainement pas la réalité.

Comme le notent si justement certains auteurs (BLAIZOT, ALIX, FERBER 2003), le traitement funéraire des très jeunes enfants reste un sujet peu traité en

France (à l'inverse de la Grande-Bretagne), et qui, par ailleurs, n'a jamais fait l'objet d'étude très précise. En effet, mis à part quelques études ponctuelles, très générales, ou circonscrites à quelques exemples, une ville ou un chef lieu, aucune synthèse (sauf pour l'époque protohistorique) n'avait fait encore le point sur un ensemble géographique plus vaste, notamment sur l'ensemble d'un territoire de la Gaule romaine, pour de telles pratiques. L'absence d'études anthropologiques, de données de terrain, voire parfois de rapport, en est probablement une des causes. Ajoutons également que les sépultures rencontrées dans des *villae* ou des établissements agricoles sont parfois jugées comme des faits secondaires, fouillées en conséquence et ne faisant l'objet que d'une vague mention dans les rapports.

La multiplication des découvertes de sépultures de très jeunes enfants hors des nécropoles classiques, dans la région centre, ainsi que dans d'autres régions limitrophes, comme l'Auvergne et le Poitou-Charentes,

a été le point de départ d'une réflexion sur le sujet. Celui-ci, d'abord circonscrit à la Gaule romaine, a été élargi aux époques protohistorique et médiévale pour le corpus, et aux sociétés pré-industrielles pour la synthèse. Il nous semblait en effet intéressant de souligner l'aspect quasi universel des localisations de sépultures de nouveau-nés et de nourrissons au sein et dans l'environnement immédiat d'habitats et d'ateliers, pratique que l'on retrouve antérieurement à la conquête romaine et dont la survivance s'est poursuivie à l'époque médiévale et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> s., dans de nombreuses sociétés traditionnelles.

L'élaboration d'un inventaire s'avérait pertinent, d'une part pour donner une vision d'ensemble des découvertes effectuées dans la région Centre et d'autre part, pour permettre de comparer certaines données, notamment avec d'autres corpus. Nous espérons donc avoir ouvert la voie à d'autres études afin de permettre d'éclairer de nombreux points encore obscurs, notamment à cause d'un échantillon encore trop mince.

#### SOURCES TEXTUELLES<sup>141</sup>

##### ARISTOTE

*Politique*, L. VII, éd. J. Aubonnet, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1986.

##### AULU-GELLE

*Les Nuits Attiques*, L. V-X, éd. R. Marache, t. II, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1978 (rééd. 2002).

##### AUSONE

*Œuvres complètes*, vol. II, éd. E.-F. Corpet, Paris, Panckoucke, 1843.

##### CICÉRON

*De Divinatione*, éd. C. Appuhn, Classiques Garnier, Paris, Garnier, 1935.

##### CICÉRON

*Traité des lois*, éd. G. de Plinval, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1959 (3<sup>e</sup> éd. 2002).

##### FESTUS

*De la signification des mots*, éd. W. M. Lindsay, Leipzig, Teubner, 1913.

##### FULGENCE

*Expositio sermonum antiquorum, 7, Opera*, éd. R. Helm, trad. inédite C. Vismara, Bibliotheca Scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana, Leipzig, Teubner, 1898 (réimpression, 1970).

##### JUVÉNAL

*Satires*, éd. P. Labriolle et F. Villeneuve, CUF/Budé, 12<sup>e</sup> éd., Paris, Les Belles-Lettres, 1921 (15<sup>e</sup> éd. 2002).

##### LONGUS

*Pastorales (Daphnis et Chloé)*, L. IV, éd. J.-R. Vieillefond, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1987 (2<sup>e</sup> éd. 2002).

##### PLATON

*Œuvres complètes*, t. VII, La République, L. IV-VII, éd. E. Chambry, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1931 (11<sup>e</sup> éd. 2002).

##### PLATON

*Œuvres complètes*, t. XIII, Lettres, éd. J. Souilhé, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1931 (6<sup>e</sup> éd. 2003).

##### PLINE L'ANCIEN

*Histoire naturelle*, L. VII, éd. R. Schilling, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1977 (2<sup>e</sup> éd. 2003).

##### PLINE L'ANCIEN

*Histoire naturelle*, L. XXVIII, éd. A. Ernout, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1962 (2<sup>e</sup> éd. 2003).

##### PLINE LE JEUNE

*Lettres*, L. IV-VI, éd. A.-M. Guillemin, t. II, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1927 (7<sup>e</sup> éd. 2003).

##### PLUTARQUE

*Œuvres Morales (Traité)*, *Consolation à sa femme*, éd. J. Hani, t. VIII, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1980 (2<sup>e</sup> éd. 2003).

##### PLUTARQUE

*Vies*, t. I, éd. R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux, t. I, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1958 (4<sup>e</sup> éd. 2003).

##### SAINT AUGUSTIN

*La Cité de Dieu*, VI, éd. P. de Labriolle et J. Perret, Biblioth. augustinienne, Bruges/Paris, 1941.

##### SÉNÈQUE

*De ira, De la colère*, éd. A. Bourguery, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1922 (6<sup>e</sup> éd. 2003).

##### SERVIUS

*Seruii grammatici qui fuerunt in Virgilio carmina commentarii, recenserunt*, I et II, éd. G. Thilo et Hagen, trad. C. Vismara, Leipzig, Teubner, 1881-1884.

##### SORANOS D'ÉPHÈSE

*Maladies des femmes*, t. I et II, éd. P. Burguière, D. Gourevitch et Y. Malinas, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1988-1990 (2<sup>e</sup> éd. 2003).

##### SUÉTONE

*Vie des douze Césars*, trad., H. Ailloud et M. Benabou, Paris, Gallimard, 1993.

##### TACITE

*Histoire, Historiae*, L. IV et V, éd. H. Le Bonniec, T. III, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1992 (2<sup>e</sup> éd. 2003).

##### TACITE

*La Germanie*, éd. J. Perret, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1949 (6<sup>e</sup> éd. 2003).

141. Remerciements à Alain Ferdière pour l'aide apportée dans la recherche des références relatives aux sources textuelles.

## VIRGILE

Énéide, L. VI, éd. J. Perret, CUF/Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1936 (7<sup>e</sup> éd. 2002).

## BIBLIOGRAPHIE

## AJOT 1995

Ajot J. – Nanterre et Rueil-Malmaison, autoroute A86, *Bilan scientifique de la région Île-de-France*, 1994 : 140-141.

## ALBERT 1986

Albert R. – *Sauvetage urgent au lieu-dit Faon, parcelle 1558, commune de Mouhet*, Rapport dactylographié (Consultable au SRA Centre).

## ALDUC-LE-BAGOUSSE 1996

Alduc-le-Bagousse A. – Inhumations d'enfants et environnement social en basse Normandie (fin de l'Antiquité-haut Moyen Âge), in : *L'identité des populations archéologiques*, XVI<sup>e</sup> Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, Sophia Antipolis : 443-455.

## ALDUC-LE-BAGOUSSE 1997

Alduc-le-Bagousse A. – Comportement à l'égard des nouveau-nés et des petits enfants dans les sociétés de la fin de l'Antiquité et du Haut Moyen Âge, in : BUCHET L. (dir.). – *L'Enfant, son corps, son histoire*, 7<sup>e</sup> Journées Anthropologiques de Valbonne, juin 1994, Sophia Antipolis, éd. APDCA : 81-95.

## ALEXANDRE-BIDON, LETT 1998

Alexandre-Bidon D., Lett D. – *Les enfants au Moyen Âge, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 275 p.

## ALFONSO, BLAIZOT 2004

Alfonso G., Blaizot F. (dir.). – *La villa gallo-romaine de Champ Madame à Beaumont (Puy-de-Dôme) : habitat et ensemble funéraire de nourrissons*, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne, 27, 282 p.

## ALLAIN, FAUDUET, TUFFREAU-LIBRE 1992

Allain J., Fauduet L., Tuffreau-Libre M. – *La nécropole gallo-romaine du Champs de l'Image à Argentomagus : Saint-Marcel, Indre*, Mémoire du Musée d'Argentomagus, 1, Saint-Marcel, Musée d'Argentomagus, 237 p.

## ANON 1978 :

Anon J.-P. – The Cambridge shrine, *Current Archaeol.*, 61 : 58-60.

## AUBIN 1975 :

Aubin F. – Le statut de l'enfant dans la société Mongole, in : *L'enfant, première partie : Antiquité, Afrique, Asie*, Recueil de la société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, XXXV, Bruxelles, éd. de la Librairie encyclopédique : 459-599.

## BARTHÉLÉMY, LEPETZ 1999

Barthélemy D., Lepetz S. – Le site du parking Rambuteau à Mâcon (Saône-et-Loire) : carrières de terre et dépôts de restes de chevaux à l'époque gallo-romaine (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles), *Travaux de l'Institut de recherche du Val de Saône Maconnais*, 4 : 101-120.

## BATARDY, BUCHSENSCHUTZ, DUMASY 2001

Batardy C., Buchsenschutz O., Dumasy F. (dir.). – *Le Berry antique : Atlas 2000*, suppl. à la RACF, 21, Tours, 189 p.

## BEL, FABRE 2000

Bel V., Fabre V. – Sépultures de nouveau-nés et nourrissons d'époque romaine trouvées à Clermont-Ferrand, *Revue d'Auvergne*, n<sup>o</sup> 554-555, t. 114 : 216-255.

## BELTRAN LLORIS 1976-1978

Beltran Lloris M. – Enterramientos infantiles en el poblado ibérico de la Romana (La Puebla de Híjar, Teruel), *Ampurias*, 38-40 : 307-315.

## BENICHOUSAFAR 1981

Benichou Safar H. – À propos des ossements humains du topchet de Carthage, *Rivista di Studi Fenici*, IX, 1 : 5-9.

## BEN SOUSSAN 1998

Ben Soussan P. – Ces abandonnés jetés aux heures éternelles : des fœtus sans sépulture, in : *Le fœtus exposé, Mille et un bébés*, Ramonville-Saint-Agne, Éditions Erès : 39-62.

## BERGER 1993

Berger L. – Säuglings- und Kinderbestattungen in römischen Siedlung der Schweiz – Ein Vorbericht, in : STRUCK M. (dir.) – *Römerzeitliche Gräber als Quellen zu Religion, Bevölkerungsstruktur und Sozialgeschichte*, Internat. Fachkonferenz (Mainz, 18-20 feb. 1991), Arch. Schriften Inst.f. Vor-u. Frühg. J. Gutenberg – Universität Mainz, Bd 3 : 319-328.

## BERTHON 1997

Berthon J.-P. – Activités rituelles autour de la vie et de la mort au Japon, in : PÉRUCHON M. (dir.). – *Rites de vie, rites de mort : les pratiques rituelles et leurs pouvoirs : une approche transculturelle*, Paris, ESF : 89-116.

## BLAIZOT, ALIX, FERBER 2003

Blaizot F., Alix G., Ferber E. – Le traitement funéraire des enfants décédés avant un an dans l'Antiquité : études de cas, *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 15 : 49-77.

## BLANCHARD, RIQUIER, SALÉ 2002.

Blanchard Ph., Riquier S., Salé Ph. – *Tavant, 42, rue Grande, une nécropole du Haut-Empire*, Document Final de Synthèse, SRA Centre, 2 vol. (1 exemplaire au SRA Centre).

## BODARD 1911-1912

Bodard J. (de) – Notes sur des fouilles pratiquées sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine, commune de Pontlevoy, *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de Loir-et-Cher*, 13 : 132-137.

## BOGUSZEWSKI, FAY, RANGER 1996

Boguszewski A., Fay M.-J., Ranger O. – *Saumeray "Le-Bas-des-Touches" (Eure-et-Loir)*, Rapport de Fouille, AFAN/SRA Centre. (1 exemplaire au SRA Centre).

## BONNET 1986

Bonnet F.-J. – Contribution à l'ethnologie du fœtus, *Bulletin d'Ethnomédecine*, 37 : 91-98.

## BOURGEOIS 1984

Bourgeois L. – Les nécropoles gallo-romaines en Île-de-France : un état de la recherche, in : *Gallo-romains en Île-de-France*, Association des conservateurs des musées d'Île-de-France : 290-313.

## BRISSAUD 1988

Brissaud L. – *Les sépultures gallo-romaines de l'Indre*, Mémoire de Maîtrise, Univ. de Paris I, 5 vol. (1 exemplaire au musée d'Argentomagus).

## BRUNET, CHARTRAIN, JOLY 1982

Brunet Ph., Chartrain A., Joly D. – *Chartres programme d'archéologie urbaine*, Rapport 1982, 191 p. (Consultable Maison de l'Archéologie de Chartres).

## BUSSON 1992

Busson D. – *Paris – 75*, Carte archéologique de la Gaule, Paris, Acad. des Inscr. et B.-Lettres, 609 p.

## CADALEN-LESIEUR, ROUQUET-RICHARD 1997

Cadalen-Lesieur J., Rouquet-Richard N. – *Les biberons gallo-romains de Bourges*, colloque de la Diana, Bourges, Montbrison, 20 p.

## CANET, ROUDIL 1978

Canet H., Roudil J.-L. – Le village chalcolithique de Cambous à Viols-en-Laval (Hérault) : étude préliminaire, *Gallia Préhistoire*, 21, 1 : 143-181.

## CASTEX, DUDAY, GUILLON 1996

Castex D., Duday H., Guillon M. – Mortalité périnatale/mortalité infantile : validité du rapport démographique et intérêt en paléontologie funéraire pour trois sites médiévaux, in : *L'identité des populations archéologiques*, XVI<sup>e</sup> Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, Centre de recherches Archéologiques du CNRS (Antibes 1995), Sophia Antipolis, APDCA : 427-441.

## CHEVROT, TROADEC 1992

Chevrot J.-F., Troadec J. – *Le Cher – 18*, Carte archéologique de la Gaule, Paris, Acad. Des Inscr. et B.-Lettres, 370 p.

CHIMIER *et al.* 2003

Chimier J.-Ph., Ben Nejma N., Blanchard Ph., Georges P., Jesset S., Raux S. – *Evres-sur-Indre (37), "le Clos Rouge"*, Rapport d'Évaluation Archéologique, INRAP/SRA, Orléans : 36 p. (1 exemplaire au SRA Centre).

## CHOSSENOT 1997

Chossenot M. – L'enfant dans les nécropoles protohistoriques champenoises, in : *L'enfant et la mort*, Université de Reims Champagne-Ardenne, Presses universitaires de Reims : 51-90.

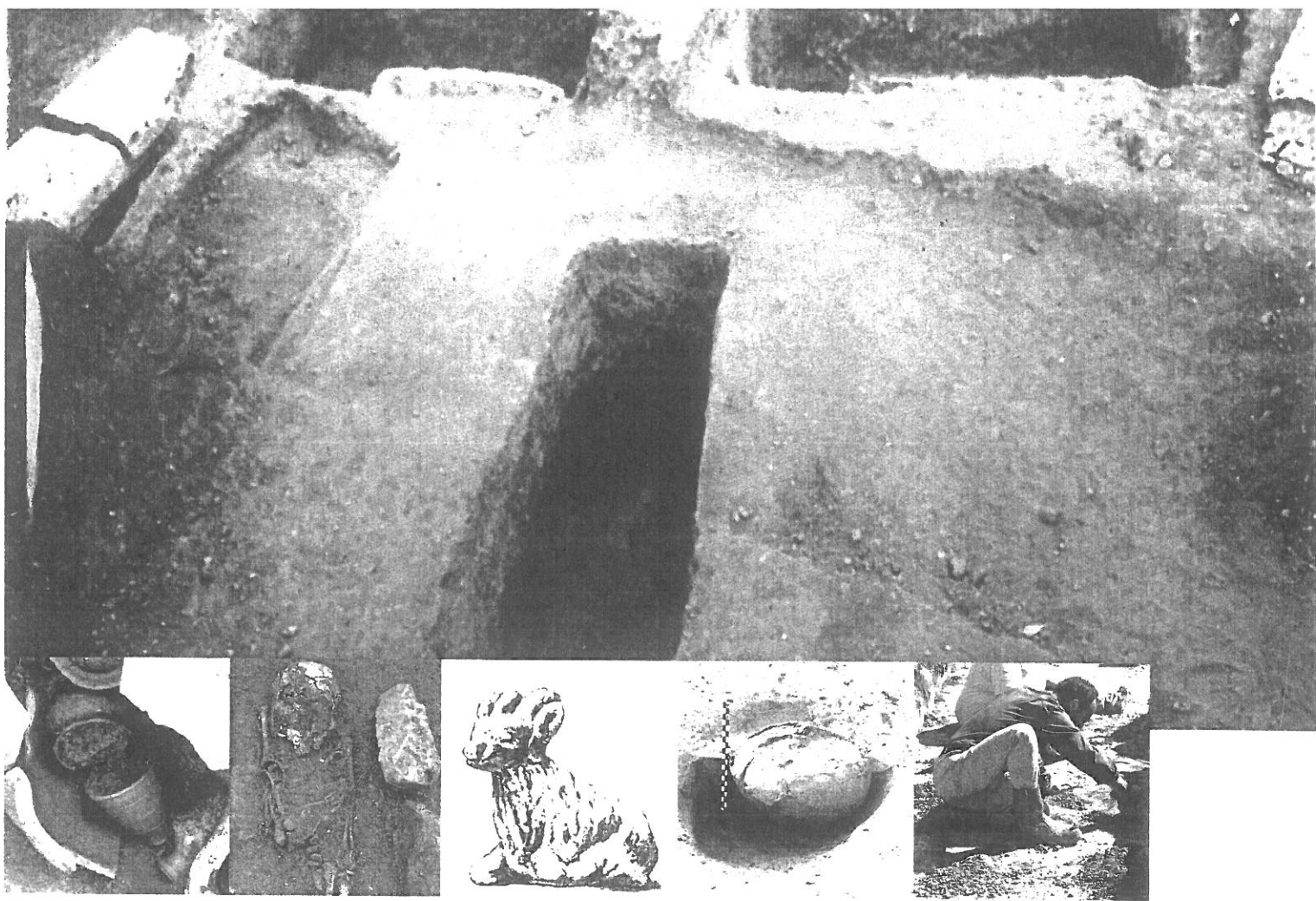
- CLARKE 1979  
Clarke G. – *Pre-Roman and Roman Winchester Part 2 : The Roman Cemetery at Lankhills*, Winchester Studies, 3, 2, Oxford, Clarendon Press.
- CLAVAL 1979  
Claval J.-C. – Les fouilles de sauvetage du Fond de Jaude à Clermont-Ferrand, *Bulletin du Centre d'Études et de Recherches d'Archéologie Aérienne*, 1 : 7-13.
- CLAVAL, BOUDRIOT, JOUVE 1983  
Claval J.-C., Boudriot G., Jouve P. – Les vestiges gallo-romains du fond de Jaude à Clermont-Ferrand, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 679 : 471-499.
- COLDSTREAM 1977  
Coldstream J.-N. – *Geometric Greece*, Londres, éd. E. Benn.
- COLLIS 1987  
Collis J. – Owslebury (Hants) and the problem of burials on rural settlements, in : REECE R. (dir.). – *Burial in the Roman World*, Research Report, 22, Londres, Council for British Archaeology : 26-34.
- CORBIER 1999  
Corbier M. – Lois, normes, pratiques individuelles et collectives : la petite enfance à Rome, *Annales*, 54 : 1257-1290.
- CORROCHER, PIBOULE, HILAIRE 1989  
Corrocher J., Piboule M., Hilaire M. – *L'Allier – 03*, Carte archéologique de la Gaule, Paris, Académie des inscriptions et Belles-Lettres.
- COULON, HOLMGREN 1992  
Coulon G., Holmgren J. – *L'Indre- 36*, Carte archéologique de la Gaule, Paris, Acad. des Inscr. et B. – Lettres, 240 p.
- COULON, ODIOT 1980  
Coulon G., Odier Th. – Un atelier de potiers de La Tène finale à Villedieu-sur-Indre (Indre), *RACF*, fasc. 73-76, janvier à décembre 1980 : 81-94.
- COULON 1994  
Coulon G. – *L'enfant en Gaule romaine*, Paris, Errance, 1<sup>re</sup> édition, 206 p.
- COULON 2004  
Coulon G. – *L'enfant en Gaule romaine*, Paris, Errance, 2<sup>e</sup> édition, 207 p.
- CRIBELLIER 1991a  
Cribellier Ch. – *Orléans (Loiret), Voie G, centre d'affaires*, Rapport d'Étude d'Impact, SRA, Orléans. (1 exemplaire au SRA Centre).
- CRIBELLIER 1991b  
Cribellier C. – *Orléans : 44-44bis Faubourg Bourgogne*, Rapport de Fouille, SRA, Orléans. (1 exemplaire au SRA Centre).
- CRIBELLIER 1993 : 59-60  
Cribellier Ch. – Un quartier d'habitat gallo-romain à Pithivier-le-Vieil (Loiret). Les "Ouches du Bourg" (Fouilles 1992/1993), *Revue Archéologique du Loiret*, 18 : 15-119.
- CUNLIFFE 1978  
Cunliffe B. – *Iron Age Communities in Britain : an account of England Scotland and Wales from the seventh century BC until the Roman conquest*, Archaeology of Britain, Londres, Routledge, 429 p.
- CURDY *et al.* 1993  
Curdy P., Mottet M., Nicoud C., Baudais D., Lundström-Baudais K., Moulin B. – Brig-Glis/Waldmatte, un habitat alpin de l'âge du Fer : fouilles archéologiques N9 en Valais, *Archéologie Suisse*, 16, 4 : 138-151.
- DAVIES 1987  
Davies G. – Burial in Italy up to Augustus, in : REECE R. (dir.). – *Burial in the Roman World*, Research Report, 22, Council for British Archaeology : 13-19.
- DEDET, DUDAY, TILLIER 1991  
Dedet B., Duday H., Tillier A.-M. – Inhumations de foetus, nouveau-nés et nourrissons dans les habitats protohistoriques du Languedoc : l'exemple de Gailhan (Gard), *Gallia*, 48 : 59-108.
- DEDET, GRUAT, MARTY 2001  
Dedet B., Gruat P., Marty G. – Sépultures d'enfants en bas âge dans l'agglomération du Puech de Mus à Sainte-Eulalie-de-Cernon (Aveyron) au V<sup>e</sup> s. av. J.-C., *Documents d'Archéologie méridionale*, 24 : 127-162.
- DE KEEPER 2000  
De Kepper A.-G. – *La nécropole de Bruère-Allichamps (Cher) : anthropologie et pratiques funéraires gallo-romaines dans la cité des Bituriges Cubes*, Mémoire de DEA, Université de Paris I, 2 vol. (consultable université de Paris I, UFR 03, Centre de recherche Antique).
- DELATTRE 1998  
Delattre V. – L'incinération à la fin de l'âge de Bronze et au début du premier âge du Fer en Pays mellois, in : *Profane et sacré en Pays mellois : protohistoire – gallo-romain*, Catalogue d'exposition, (14 nov. 1998-7 fév. 1999), Meaux, AMA-Musée Bossuet : 51-56.
- DELATTRE 2000  
Delattre V. – Nouvelles hypothèses sur l'association "défunt-silo" durant l'âge du Fer. L'exemple de Varennes-sur-Seine, *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 81 : 48-51.
- DELATTRE 2001  
Delattre V. – Les sépultures en réutilisation des silos, in : BUCHSENSCHUTZ O., RALSTON I. – *L'occupation de l'âge du Fer dans la vallée de l'Auron à Bourges : installations agricoles, funéraires et culturelles (X<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.)*, 22<sup>e</sup> suppl. à la *RACF*, Bourges : 103-108.
- DELATTRE *et al.* 2000  
Delattre V., Bulard A., Gouge P., Pihuit P. – De la relégation sociale à l'hypothèse des offrandes : l'exemple des dépôts en silos protohistoriques au confluent Seine-Yonne (Seine-et-Marne), *RACF*, 39 : 5-30.
- DELMAIRE 1994  
Delmaire R. – *Le Pas de Calais – 62/1*, Carte archéologique de la Gaule, Paris, Acad. des Inscr. et B. – Lettres, 301 p.
- DEONNA 1955  
Deonna W. – Cimetières de bébés, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 6, 3 : 231-247.
- DESNOYERS 1971  
Desnoyer M. – Note préliminaire sur un four de potier tibérien du Pêchin à Nérès-les-Bains (Allier), *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, LV, 4 : 501-505.
- DESNOYERS 1978  
Desnoyers M. – *Nérès Antique : nouvelles recherches sur l'histoire de Nérès*, Montluçon, Nérès, Cercle archéologique de la M.J.C. de Montluçon et de la Société Archéologique Aquae Nerii, 47 p.
- DESPRIÉE 1971  
Despriée J. – Quatre sépultures d'enfants à Averdon, *RACF*, 10, 3-4 : 229-237.
- DOLLFUS, GUYOT 1968  
Dollfus M.-A., Guyot A. – Sépultures de nouveau-nés dans les fouilles gallo-romaines de Fleurheim, à Lyons-la-Forêt (Eure), *Annales de Normandie*, 18 : 283-300.
- DRILHON 1987  
Drilhon F. – Un fœtus humain dans un obélisque égyptien en bois, in : *Archéologie et médecine*, VII<sup>e</sup> Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, (octobre 1986), Juan-les-Pins, APDCA : 499-521.
- DUDAY, LAUBENHEIMER, TILLIER 1995  
Duday H., Laubenheimer F., Tillier A.-M. – *Sallèles d'Aude : nouveau-nés et nourrissons gallo-romains*, Centre de recherche d'Histoire Ancienne, 144, Paris, Les Belles Lettres, 147 p.
- DUMONT, VIOLINO 1992  
Dumont A., Violino J.-P. – Biot, la Chappe, sauvetage, *Bilan scientifique régional : Provence-Alpes-Côte-d'Azur*, 1991 : 64-66.
- DUNAND 2001  
Dunand F. – Les enfants et la mort en Égypte, in : DASEN V. – *Naissance et petite enfance dans l'Antiquité*, Actes de Colloque (Fribourg, 28 nov.-1 déc. 2001) : 13-32.
- DURAND 2005  
Durand R. – *La mort et les Bituriges Cubes. Approches archéologiques d'une cité de la Gaule romaine*, thèse de doctorat, Université de Paris I. (consultable au centre de recherche antique, Université de Paris I, UFR 03).
- DURAND 1999  
Durand R. – *Apports de paléoanthropologie funéraire à l'étude d'un site antique : l'exemple des sujets immatures de la nécropole biturige de Saint-Martin-des-Champs, à Bourges (Cher)*, mémoire de DEA, Université de Paris I, 2 vol. (1 exemplaire consultable à Paris I, UFR 03, Centre de recherche Antique).
- ERNY 1990  
Erny P. – *L'enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.

- ERNY 1999  
Erny P. – *Les premiers pas dans la vie de l'enfant d'Afrique noire : naissance et première enfance*, Paris, L'Harmattan.
- ESMONDE CLEARY 2000  
Esmonde Cleary S. – Putting the dead in their place : burial location in Roman Britain, in : PEARCE J., MILLETT M., STRUCK M. (dir.). – *Burial, Society and Context in the Roman World*, Oxford : 127-142.
- FABRE 1990  
Fabre V. – Rites domestiques dans l'habitat de Lattes, sépultures et dépôts d'animaux, *Lattara*, 3 : 391-416.
- FABRE 1994  
Fabre V. – Sépultures domestiques d'enfants morts en bas âge à l'âge du Fer : couvertures et dispositifs de signalisation, in : *Structures de couverture et de signalisation des sépultures protohistoriques du midi de la Gaule et des régions périphériques*, Documents d'Archéologie Méridionale, 17 : 93-99.
- FABRE 1996  
Fabre V. – L'inhumation des enfants en milieu domestique comme critère d'identification culturelle, in : *L'identité des populations archéologiques*, Actes des Rencontres, XVI<sup>e</sup> Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, (19-20-21 octobre 1995), APDCA, Sophia Antipolis : 403-414.
- FARWELL, MOLLESON 1993  
Farwell D.-E., Molleson T.-I. – *Excavations at Poundbury 1966-80, volumes II : the cemeteries*, Monograph Series Number, 11, Dorset, Dorset Natural History and Archaeological Society, 303 p.
- FAZEKAS, KOSA 1978  
Fazekas L., Kosa F. – *Forensic Fetal Osteology*, Budapest : Akadémiai Kiadó, 407 p.
- FELLMANN 1992  
Fellmann R. – *La Suisse gallo-romaine : cinq siècles d'histoire*, Lausanne, Payot, 470 p.
- FENET 1990  
Fenet A. – *Le site archéologique de la ZAC de l'Enclos à Lezoux (Puy-de-Dôme) : premières approches*, Mémoire de DÉA, Université de Clermont-Ferrand. (1 exemplaire consultable à l'Université de Clermont-Ferrand).
- FERDIÈRE 1970  
Ferdrière A. – *Introduction à l'étude des cultes des Carnutes*, Mém. Maîtrise Histoire, Univ. Paris IV, 2 vol., 450 p., dactylographiés, inédit (1 ex. microfilmé aux Archives départementales du Loiret).
- FERDIÈRE 1981  
Ferdrière A. – Les fouilles de sauvetage de la villa de Pisseville près de Bourges, *Cahiers du Berry*, 67 : 6-7.
- FERDIÈRE, KISCH 1984  
Ferdrière A., Kisch Y. (de) – Informations archéologiques, Circonscription du Centre, *Gallia*, 42, 2 : 271-291.
- FERDIÈRE 1985  
Ferdrière A. – Informations archéologiques, Circonscription du Centre, *Gallia*, 43, 2 : 297-356.
- FERDIÈRE 1993  
Ferdrière A. – Sépultures dans le monde rural gallo-romain : le cas de la Beauce, in : FERDIÈRE (dir.). – *Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale*, Actes du colloque ARCHEA/AGÈR (Orléans, Conseil Régional, 7-9 février 1992), 6<sup>e</sup> suppl. à la *RACF*, Tours : 209-239.
- FERDIÈRE 1998  
Ferdrière A. – Ensembles funéraires du Bas-Empire en Beauce, Inventaire des nécropoles et sépultures des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, *Revue Archéologique du Loiret*, 23 : 13-73.
- FICHES, PY 1981  
Fiches J.-L., Py M. – Les fouilles de la place des Areines, aux abords de l'enceinte romaine de Nîmes, *Bulletin de l'École Antique de Nîmes*, 16 : 117-139.
- FOURNIER à paraître  
Fournier L. – *Attray (Loiret), Site A19, tranche E*, Rapport Final d'Opération, à paraître. (1 exemplaire sera consultable au SRA Centre).
- FOURNIER, CHAMBON 2004  
Fournier L., Chambon M.-P. – *Lazenay (Bourges), Centre de Balnéothérapie*, Rapport d'Opération Préventive, INRAP/SRA Orléans. (1 exemplaire consultable au SRA Centre).
- FOURNIER, JUGE 2000  
Fournier L., Juge P. – *Vierzon, ZAC "du vieux domaine", tranche 2*, Rapport de Diagnostic, AFAN, SRA Centre 2000. (1 exemplaire consultable au SRA Centre).
- FRÉNÉE à paraître.  
Frénée E. (dir.). – *A85, Sublaines, "Le Grand Ormeau"*, Rapport Final d'Opération, à paraître. (1 exemplaire sera consultable au SRA Centre).
- GAIDON 1988  
Gaidon M.-A. – Fouilles, sauvetages et sondages archéologiques en Gironde : Bordeaux, clinique Tourny, 54 rue Huguerie, *Archéologie en Aquitaine*, 6, 1987 : 33-35.
- GENTY, MOIREAU 1987  
Genty P., Moireau F. – Le site gallo-romain et médiéval de Glatigny (Mer, Loir-et-Cher), *RACF*, 26, fasc.1 : 21-66.
- GERMAIN 1975  
Germain L. – L'exposition des enfants nouveau-nés dans la Grèce ancienne : aspects sociologiques, in : *L'enfant, première partie : Antiquité, Afrique, Asie*, Recueil de la société Jean Bodin pour l'Histoire Comparative des Institutions, XXXV, éd. de la Librairie encyclopédique, Bruxelles : 211-246.
- GIROUARD 1876  
Girouard. – Rapport anatomique, *Procès Verbaux de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, 5 : 157-159.
- GISBERT SANTONJA, SENTI RIBES 1989  
Gisbert Santonja J.-A., Senti Ribes M. – Enterramientos infantiles fundacionales en el "Edificio Horreum" y "Edificio Occidental" del yacimiento romano de Dianium (Denia, Alicante), *Cuadernos de Prehistoria y Arqueología Castellonenses*, 14 : 95-126.
- GOUREVITCH 1997  
Gourevitch D. – L'alimentation artificielle du petit enfant dans l'Antiquité classique, in : *Les biberons du Docteur Dufour*, Fécamp, Musées Municipaux de Fécamp : 13-18.
- GRACIA, MUNILLA, MERCADAL, CAMPILLO 1989  
Gracia F., Munilla G., Mercadal O., Campillo D. – Enterramientos infantiles en el poblado ibérico de la Moleta del Remei (Alcanar, Montsià), *Cuadernos de Prehistoria y Arqueología Castellonenses*, 14 : 133-160.
- GUÉRIN, MARTINEZ VALLÉ 1987-1988  
Guérin P., Martinez Vallé R. – Inhumaciones infantiles en poblados ibéricos del area valenciana, *Saguntum*, 21 : 231-265.
- GUÉRIN et al. 1989  
Guérin P., Calvo Galvez M., Grau Almero E., Guillen Calatayud P.-M. – Tumbas infantiles en el Castellet de Bernabé (Llíria, Valencia), *Cuadernos de Prehistoria y Arqueología Castellonenses*, 14 : 63-93.
- GUIGNARD 1886  
Guignard L. – Les silex éclatés et la hutte des Vernous, Chouzy, *Association Française de l'Avancement des Sciences*, 15 : 685-686.
- GULLIER 1992  
Guillier G. – Une nécropole d'enfants d'époque gallo-romaine à Sommesous (Marne), *Revue Archéologique Sites*, 52 : 16-29.
- GUIOT et al. 2002  
Guiot T., Blanchard Ph., Couvin F., Marsollier B., Musch J. – *L'établissement antique des "Béziaux" à Langeais (Indre-et-Loire)*, Document Final de Synthèse, SRA Orléans, 199 p. (1 exemplaire consultable au SRA Centre).
- GUIOT, COUVIN, BLANCHARD 2003  
Guiot T., Couvin F., Blanchard Ph. – Le site antique (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s) des Béziaux à Langeais (Indre-et-Loire), *RACF*, 42 : 75-119.
- GUIOT, RAUX 2003a  
Guiot T., Raux S. – *La villa gallo-romaine de Saint-Patrice "Tiron" (Indre-et-Loire)*, Document Final de Synthèse, SRA, Orléans, 164 p. (1 exemplaire consultable au SRA Centre).
- GUIOT, RAUX 2003b  
Guiot T., Raux S. – *La villa gallo-romaine de "Tiron" à Saint-Patrice*, *RACF*, 42, 2003 : 121-167.
- HARRIS 1994  
Harris W.V. – Child-exposure in the Roman Empire, *Journal of Roman Studies*, LXXXIV : 1-22.
- HAMON 1996  
Hamon T. – *Saumeray, "Le Bas-des-Touches" ; Alluyes "La Pierre Aigüe"*, Document Final de Synthèse, SRA Centre, Orléans. (1 exemplaire consultable au SRA Centre).



- HAMON à paraître  
Hamon T. – *Cérelles*, A28, Rapport Final d'Opération, à paraître. (1 exemplaire sera consultable au SRA Centre).
- HOLMGREN, LEDAY 1980  
Holmgren J., Leday A. – Prospections aériennes en Berry : I. La région de Bourges, *Cahiers d'Archéologie et d'Histoire du Berry*, 60 : 5-20.
- HUGONNIOT, THÉVENON, VANNIER 1975  
Hugoniot J.-Y., Thévenon R., Vannier B. – Les sépultures gallo-romaines tardives de Bruère-Allichamps (Cher), in : *Actes du Colloque d'Argenton sur l'Archéologie de la vallée de la Creuse* (10<sup>e</sup> anniv. Assoc. pr la Sauv. Du Site Arch. d'Argentomagus, 1962-1972), Vichy, éd. de la RACF : 85-92.
- JESSET, COUVIN, JOSSET 1999  
Jesset S., Couvin F., Josset D. – *Orléans (Loiret), 18 rue porte Saint-Jean, site n° 45 234 097*, Rapport Préliminaire, Orléans, SRA. (1 exemplaire consultable au SRA Centre).
- JOBBE-DUVAL 1924 :  
Jobbé-Duval E. – *Les morts malfaisants : larvæ, lemures d'après le droit et les croyances populaires des romains*, Paris, Recueil Sirey, 206 p.
- JOHNSTON 1983  
Johnston D.-E. – *Roman Villas*, Shire Archaeology, Princes Risborough, Aylesbury, Bucks, 64 p.
- JOLY 1951  
Joly J. – Un cimetière gallo-romain de bébés à Alise-Sainte-Reine (Côte d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, II, 1 : 119-120.
- JOLY 1954  
Joly J. – Quelques sépultures du cimetière de bébés de la Croix Saint-Charles sur le mont Auxois (Commune d'Alise, Côte d'Or), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 17, V, 1 : 92-98.
- JOSSET, JOSSET, MASSAT 1999  
Josset D., Josset D., Massat T. – *Orléans, La Charpenterie*, Rapport Final d'Opération, 9 vol. (Consultable au SRA Centre).
- JOYEUX 2001  
Joyeux P. – *6 rue des Cordiers, Orléans (Loiret)*. Rapport de diagnostic, SRA, Orléans. (1 exemplaire consultable au SRA Centre).
- JOYEUX 2003  
Joyeux P. – *Orléans (Loiret) : 6 rue des Cordiers et 25/27 Faubourg Bourgogne 45.234.118*, Document Final de Synthèse, SRA, Orléans. (1 exemplaire consultable au SRA Centre).
- JOYEUX, RIQUIER, RUFFIER 1998  
Joyeux P., Riquier S., Ruffier O. – *Orléans, Centre de Conférences*, Document Final de Synthèse, Orléans. (1 exemplaire consultable au SRA Centre).
- JOUQUAND 2001  
Jouquand A.-M. – *La Celle-Saint-Avant, "le corps de garde"*, Document Final de Synthèse, Orléans, 2 vol., 40 p. (1 exemplaire consultable au SRA Centre).
- KING 1903  
King J.E. – Infant burial, *Classical Review*, XVII : 83-84.
- KRAUSZ 1993a  
Krausz S. – *Le village celtique des Arènes de Levroux (Indre) : la fouille du terrain Charbonnier*, Rapport de Fouilles Préventives, SRA, 60 p.
- KRAUSZ 1993b  
Krausz S. – *Le village celtique de Levroux : la fouille du terrain Charbonnier 1992-1993 : Données préliminaires*, RACF, 32 : 87-101.
- LANGENEGGER 1996  
Langenegger E. – Zu den Neonatengräbern im römischen Gutshof von Neftenbach ZH, *Archéologie Suisse*, 19, 4 : 156-158.
- LARCHER à paraître.  
Larcher M. – *Rapport anthropologique*, in HAMON à paraître.
- LAUNAY 1863  
Launay G. – Rapport sur la découverte d'un théâtre gallo-romain à Areines, près de Vendôme (Loir-et-Cher), *Bulletin Monumental* : 588-597.
- LECOQ 1876  
Lecoq A. – Une excursion archéologique à Chartres à travers les tranchées, *Procès Verbaux de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, 5 : 148-159.
- LE MAHO 1994  
Le Maho J. – La réutilisation funéraire des édifices antiques en Normandie au cours du haut moyen âge, in : *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, Actes du III<sup>e</sup> Congrès International d'Archéologie Médiévale, (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989) : 10-17.
- LOUSTAUD 2000  
Loustaud J.-P. – Limoges antiques, *Travaux d'archéologie limousine*, 5, Limoges, Association des antiquités historiques du Limousin, 379 p.
- MAIRESSE 1985  
Mairesse A. – *Le Gault-Saint-Denis*, Rapport Préliminaire, s.l., 1985. (1 exemplaire au SRA Centre).
- MAIRESSE 1986  
Mairesse A. – *Le Gault-Saint-Denis (Eure-et-Loir) "Pré Saint-Martin"*, RACF, 25, 1 : 112-113.
- MANSON 1975  
Manson M. – Le droit de jouer pour les enfants grecs et romains, in : *L'enfant*, Recueils de la société Jean Bodin, 39 : 117-150.
- MAUREILLE et al. 2004  
Maureille B., Murail P., Peressinotto D., Geus F. – *La nécropole d'enfants du Kerma classique de l'île de Sai (Site 8B51, territoires du Nord, Soudan)*, site internet <http://www.u-bordeaux1.fr/anthropologie/Pages/Fouilles/IledeSai/IledeSai.htm>
- MINGUEZ MORALES, JOSÉ 1989-1990  
Minguez Morales J.-A., José A. – Enterramientos infantiles domésticos en la colonia Lepida/Celsa (Velilla de Ebro, Zaragoza), *Caesaraugusta*, 66-67 : 105-122.
- MONDANEL 1982  
Mondanel C. – *Nécropoles et sépultures gallo-romaines en Auvergne*, Thèse de troisième cycle, université de Clermont-Ferrand II. (1 exemplaire consultable à l'Université de Clermont-Ferrand).
- MONDANEL 1988  
Mondanel C. – *Sépultures et nécropoles gallo-romaines en Auvergne, Sites*, Association Française d'Archéologie Métropolitaine, Hors Série, 34.
- MOZZANI 1995  
Mozzani E. – *Le livre des superstitions : mythes, croyances et légendes*, Paris, Robert Laffont, 1822 p.
- NÉRAUDAU 1996  
Néraudeau J.-P. – *Être enfant à Rome*, Paris, Payot et Rivages, 2<sup>e</sup> éd., 436 p.
- NIBODEAU 1993  
Nibodeau J.-P. – *Saintes, 37-39 rue du Bois d'Amour, Bilan scientifique régional : Poitou-Charentes*, 1994 : 40-41.
- NOËL 1973  
Noël M. – Saclas – Le Creux de la Borne, Le Fort, *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, 1972 : 102-104.
- OLLAGNIER, JOLY 1994  
Ollagnier A., Joly D. – *L'Eure-et-Loir – 28*, Carte archéologique de la Gaule, Paris, Acad. des Inscr. et B.-Lettres.
- PALLU 1996  
Pallu de Lessert M.-P. – Bouchon, le Rideau Miquet, *Bilan Scientifique régional : Picardie*, 1995 : 95-97.
- PENN 1967  
Penn W.-S. – Possible evidence from Springhead for the great plague of A.D. 166, *Archaeologia Cantiana*, 132 : 263-271.
- PIQUERAS, PLASENCIA, PALLARÉS 1989  
Piqueras F., Plasencia E., Pallarès A. – Estudio del material dental humano contenido en las urnas del yacimiento ibérico de la Escudilla (Zucaina, Castellón), *Cuadernos de Prehistoria y Arqueología Castellonenses*, 14 : 43-50.
- PLANSON et al. 1982  
Planson E., Brenot C., Deyts S., Joubeaux H., Chabeuf M., Dastugne J., Gauthey J. – *La nécropole gallo-romaine des Bolards, Nuits-Saint-George*, Paris, CNRS, 190 p.
- PROVOST 1988a  
Provost M. – *Le Maine-et-Loire – 49*, Carte archéologique de la Gaule, Paris, Acad. des inscr. et B.-Lettres, 171 p.
- PROVOST 1988b  
Provost M. (dir.) – *La Loire-Atlantique – 44*, Carte archéologique de la Gaule, Paris, Acad. des inscr. et B.-Lettres, 177 p.
- PROVOST 1988c  
Provost M. – *Le Loir-et-Cher – 41*, Carte archéologique de la Gaule, Paris, Acad. des Inscr. et B.-Lettres, 159 p.

- PROVOST, MENNESSIER-JOUANNET 1994  
Provost M., Mennessier-Jouannet C. (dir.). – *Le Puy-de-Dôme – 63*, Carte archéologique de la Gaule, Paris, Acad. des Inscr. et B-lettres, 375 p.
- PUSSOT 1974  
Pussot D. – Une petite ville en Gaule durant la paix romaine, *Blois, la ville, les hommes*, Association pour la protection du Vieux Blois et de ses environs : 30-36.
- RAWSON 1991  
Rawson B. – Adult-Child Relationships in Roman Society, in : RAWSON B. (dir.). – *Marriage, Divorce, and Children in Ancient Rome*, Oxford, Clarendon Press : 7-30.
- ROBIN 1998  
Robin K. – *Fouille d'un quartier résidentiel de l'époque gallo-romaine à la période médiévale*, Document Final de Synthèse, AFAN/SRA Poitiers (1 exemplaire consultable au SRA Poitou-Charente).
- ROTHÉ 1995  
Rothé M.-P. – *Les sépultures gallo-romaines du département du Cher*, Mémoire de Maîtrise, Université de Tours, 2 vol. (1 exemplaire à la bibliothèque de section Histoire et Archéologie de l'Université de Tours, 1 exemplaire au SRA Centre).
- SARG 1977  
Sarg F. – *En Alsace, du berceau à la tombe : rites, coutumes et croyances*, Hier et aujourd'hui, Strasbourg, Oberlin.
- SÉGUIER, DELATTRE 2005  
Séguier J.-M., Delattre V. – Espaces funéraires et cultuels au confluent Seine-Yonne (Seine-et-Marne) de la fin du V<sup>e</sup> au III<sup>e</sup> s. av. J.-C., in : *L'âge du Fer en Île-de-France*, 26<sup>e</sup> suppl. à la *RACF* : 241-260.
- SLIM L. 1984  
Slim L. – À propos d'un cimetière d'enfants à Thysdrus, in : *L'Africa Romana*, Atti del I Convegno di studio, (Sassari 16-17 décembre 1983), Sassari, A. Mastino : 167-177.
- SMITH, KAHILA 1992  
Smith P., Kahila G. – Identification of infanticide in Archaeological sites: A case study from the late Roman-early Byzantine periods at Ashkelon, Israël, *Journal of Archaeological Science*, 19 : 667-675.
- STEAD 1976  
Stead I.-M. – *Excavations at Winterton Roman Villa: and other Roman sites in North Lincolnshire 1958-1967*, Department of the environment archaeological reports, 9, Londres, Her Majesty's Stationery Office.
- STEAD 1980 :  
Stead I.-M. – *Rudston Roman villa*, Leeds, Yorkshire Archaeological Society.
- STEAD, RIGBY 1986 :  
Stead I.M., Rigby V. – *Baldock, the Excavation of a Roman and Pre-Roman Settlement, 1968-1972*, Britannia Monograph Series, 7, 436 p.
- STOMMA 1986  
Stomma L. – *Campagnes insolites, paysannerie polonaise et mythe européens*, Lagrasse, Verdier.
- TALIN 1995  
Talin C. – De l'infanticide en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle : les rapports à la "sociologie" de Montesquieu, *Philosophiques*, XXII, 1 : 79-93.
- TALIN D'EYZAC, BECQ, CHAMBON 1999  
Talin d'Eysac S., Becq G. et Chambon M.-P. – *Orléans (Loiret), rue du Brésil*, Document Final de Synthèse, SRA, Orléans (1 exemplaire consultable au SRA Centre).
- TAMBS-LYCHE 1997  
Tambs-Lyche H. – Le cycle des rites d'une vie hindoue, in : PÉRU-CHON M. (dir.). – *Rites de vie, rites de mort : les pratiques rituelles et leurs pouvoirs : une approche transculturelle*, Paris, ESF : 57-88.
- THIÉRY 2002  
Thiéry G. – *Meung-sur-Loire (Loiret), "Les Coutures", chemin de la Bruère*, Rapport d'Évaluation Archéologique, Orléans, SRA Centre. (1 exemplaire consultable au SRA Centre).
- THOMAS 1995  
Thomas L. – Leçon pour l'Occident : ritualité du chagrin et du deuil en Afrique noire, in : NATHAN T. (dir.). – *Rituels de deuil, travail de deuil*, La pensée sauvage : 17-66.
- TUFFREAU-LIBRE 1981.  
Tuffreau-Libre M. – La céramique commune gallo-romaine du musée de Chartres, *Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, 86, 56 p.
- UBELAKER 1978  
Ubelaker D.-H. – *Human skeletal remains : excavation, analysis, interpretation*, Chicago.
- VAN OSSEL 1984  
Van Ossel P. – Limetz-Villez (canton de Bonnières, Yvelines) : villa gallo-romaine et habitat médiéval du Fort de la Bosse-Marnière, *Bulletin Archéologique du Vexin Français*, 20 : 26.
- VERNOU 1993  
Vernou (C.). – Salignac-sur-Charente, *Bilan Scientifique régional : Poitou-Charente*, 1994 : 42-43.
- VEYNE 1978  
Veyne P. – La famille et l'amour à Rome sous le Haut-Empire romain, *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1 : 35-63.
- VILLES 1985  
Villes A. (dir.) – *La civilisation gauloise en pays Carnute*, catalogue d'expo. (Musée de Châteaudun, 16 mai-31 juillet 1985), ville de Châteaudun, 112 p., 74 Fig.
- WALENTOWITZ 1998  
Walentowitz S. – La mort périnatale dans les sociétés berbères et arabes, in : *Le fœtus, le nourrisson et la mort*, Paris, L'Harmattan : 59-80.
- WATTS 1989  
Watts J.-D. – Infant Burials and Romano-British Christianity, *The Archaeological Journal*, 146 : 373-374.
- WOLF 1988-2000  
Wolf J.-J. – *Sierentz, Sandgrube-Landstrasse (Haut-Rhin) : anthropologie, sépultures périnatales*, Rapport de Fouille, SRA d'Alsace (1 exemplaire consultable au SRA Alsace).



# Ensembles funéraires gallo-romains de la Région Centre

- I -

Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France* n° 29  
Tours 2006

## SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b> .....	5-6
Alain Ferdière	
Sandrine Riquier, Philippe Salé	
<b>La nécropole du Haut-Empire de Tavant (Indre-et-Loire)</b> .....	7-108
<i>A Burial Ground from the Early Roman Empire at Tavant (Indre-et-Loire, France)</i>	
Philippe Blanchard, Jean-Philippe Chimier et Sandrine Riquier	
<b>Nouvelles considérations sur les espaces funéraires protohistoriques et antiques du site d'Esvres-sur-Indre (Indre-et-Loire)</b> .....	109-121
<i>New considerations about the protohistorical and antique cemetery of the site of Esvres-sur-Indre (Indre-et-Loire)</i>	
Agnès Couderc avec la collaboration de Béatrice Marsollier	
<b>La nécropole à incinération du Haut-Empire des "Mahis" à Gy-en-Sologne (Loir-et-Cher)</b> .....	123-147
<i>The cremation burial ground from the early Roman Empire of "Mahis" at Gy-en-Sologne (Loir-et-Cher, France)</i>	
Jean-Philippe Chimier et Stéphanie Raux	
<b>"Le Chemin du Plessis". Notes sur la découverte d'une nouvelle nécropole de l'agglomération antique de Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher)</b> .....	149-156
<i>"Le Chemin du Plessis". Memo on a newly discovered cemetery of the agglomeration of Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher)</i>	
Nathalie Baills-Talbi et Philippe Blanchard	
<b>Sépultures de nouveau-nés et de nourrissons du 1<sup>er</sup> âge du Fer au haut Moyen Âge découvertes hors des contextes funéraires traditionnels sur les territoires carnute, turon et biturige cube : inventaire, synthèse et interprétations</b> .....	157-205
<i>Burials of new born and infants from the first Iron Age to early Middle Age discovered out of the traditional funerary contexts on the carnute, turon and biturige cube territories: inventory, synthesis and interpretation</i>	